



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LES DOGMES R

DE

**L'ÉGLISE DU CHRIST**

EXPLIQUÉS D'APRÈS LE SPIRITISME.

Or l'Esprit dit expressément que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques, enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes, qui interdiront le mariage et l'usage des viandes que Dieu a créées pour être régées avec action de grâces par les fidèles, et par ceux qui connaissent la vérité.

[ I TIMOTH., IV, 1, 2, 3. ]

PAR

**APOLLON DE BOLTINN.**

(Traduit du russe.)



PARIS

C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 15.

—  
1866

# Le christianisme morte

- 1° Dieu - esprit de divines catégories - incarnation
- 2° hommes imités - appel en mission
- 3° gens habitant d'un monde après un voyage en mission
- 4° Pêche original - immaculée conception
- 5° rédemption
- 6° jugement dernier
- 7° ciel et enfer

- 
- 1° histoire du long de la terre, avec Aboue, l'édifice de la justice
  - 2° miracles
  - 3° prédictions

R314/16

LES DOGMES  
DE  
L'ÉGLISE DU CHRIST  
EXPLIQUÉS D'APRÈS LE SPIRITISME.



---

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères. 10.

LES DOGMES  
DE  
L'ÉGLISE DU CHRIST

EXPLIQUÉS D'APRÈS LE SPIRITISME.

Or l'Esprit dit expressément que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques, enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes, qui interdiront le mariage et l'usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de grâces par les fidèles, et par ceux qui connaissent la vérité.

(I TIMOTHÉ, IV, 1, 2, 3.)

PAR

**APOLLON DE BOLTINN.**

(Traduit du russe.)



PARIS

C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 15.

—  
1866



## PRÉFACE.

---

Persuadé qu'une explication logique des dogmes de l'Église du Christ répondrait au désir de beaucoup de personnes, et surtout qu'elle pourrait être utile à ceux qui se sont éloignés de la religion chrétienne uniquement à cause des explications peu logiques et souvent contradictoires qu'en ont données les Pères de l'Église, nous nous sommes décidé à publier cet essai. Si nos explications ne satisfont pas tout le monde, nous espérons du moins que tout penseur non prévenu, tout vrai chercheur de la vérité, y trouvera des raisons convaincantes de la religion chrétienne, de la vérité des dogmes,



du but de notre existence terrestre, de la cause des misères humaines et de la nécessité de travailler à notre amélioration.

Nous comprenons fort bien que, pour les personnes qui ne connaissent pas le Spiritisme, et qui n'admettent pas les manifestations des Esprits, nous ferions bien, avant d'expliquer les dogmes au point de vue spirite, de leur prouver la possibilité et la réalité de ces manifestations, sans quoi nos arguments, pour eux, reposant sur une base inacceptée, perdent toute leur force. Mais comme, par la nature de notre ouvrage, qui n'est qu'une application de la doctrine spirite, nous ne pouvons entrer dans les détails que cela nécessiterait, nous prions ceux qui n'y croient pas d'admettre, pour le moment, à titre d'hypothèse, l'existence des Esprits, la pluralité des existences corporelles et le progrès des Esprits, laissant au lecteur le soin de comparer notre hypothèse à d'autres, et de décider laquelle résout toutes les questions plus rationnellement et plus logiquement. Quant à ceux qui désirent connaî-

tre la théorie du Spiritisme , nous leur recommandons de lire d'abord le Livre des Esprits, et ensuite le Livre des Médiûms, par Allan Kardec.

Nous n'osons pas nous flatter de l'espoir que cet ouvrage atteigne pleinement le but que nous nous proposons , mais nous espérons qu'il donnera l'idée à d'autres plus capables que nous d'examiner les dogmes de l'Église chrétienne, et de les expliquer avec plus de précision et de netteté que nous n'avons pu le faire.

---



## INTRODUCTION.

---

Ceux qui nient le Spiritisme sans l'avoir étudié, et qui ne le connaissent que par ouï-dire, s'imaginent qu'il ne consiste que dans le mouvement des tables, et qu'il n'est qu'une sorte de divination ; ils n'en comprennent guère la véritable portée, et ne soupçonnent pas que du mouvement des tables, ce phénomène si simple en apparence, est sortie toute une philosophie. Essayez de parler du Spiritisme à ces personnes, la première question qu'elles vous feront sera : « Demandez à vos Esprits le moyen de m'enrichir ; » ou bien : « Obtiendrai-je tel emploi ? Gagnerai-je mon procès ? » Cela ne serait encore rien s'ils s'en tenaient là ; mais ils s'érigent en juges, publient des articles, s'imaginant réfuter le Spiritisme ; mais leurs articles ne réfutent que leur propre erreur. N'ayant pas étudié le Spiritisme, et n'en connaissant ni l'essence ni la portée, ils lui attribuent des choses auxquelles le Spiritisme n'a jamais pensé ; ils le prennent pour une sorcellerie satanique, lui supposent des formes magi-

ques et mystérieuses pour les évocations des Esprits ; et, remplissant sur ce thème des pages entières, ils épuisent leur éloquence dans des railleries et des sarcasmes mordants. Ils s'imaginent alors avoir écrasé le Spiritisme ; mais le Spiritisme sort chaque fois intact de leurs diatribes. Et pourrait-il en être autrement ? Comme ils ne le connaissent pas, leurs coups ne peuvent tomber qu'à faux.

D'autres, qui ont été témoins de plusieurs phénomènes matériels de manifestations, en reconnaissent parfaitement la réalité, mais les attribuent à l'intervention du diable, se fondant sur ce que le Spiritisme nie l'éternité des peines, l'existence de Satan, et qu'il ne dit rien des cérémonies religieuses établies par l'Église, et ils en concluent que le Spiritisme se donne pour une religion distincte, qui tend à détruire celle du Christ.

Pour se convaincre que le Spiritisme n'est pas l'œuvre de Satan, il suffit d'en voir les résultats bienfaisants. Notre Sauveur a dit : *Chaque arbre se connaît à son propre fruit* (1) ; et les bons fruits du Spiritisme sont reconnus de quiconque en a suivi quelque peu la marche. D'un côté, depuis dix-huit siècles que l'éducation religieuse des peuples est guidée par les Pères de l'Église, ils n'ont pu empêcher l'incrédulité et le matérialisme de se répandre et d'envahir la société. D'un autre côté, quoique le Spiritisme ne soit encore qu'à son début, voyez quel nombre d'incrédules il a déjà convertis, depuis le peu d'années qu'il existe. *Peut-on cueillir des raisins sur des épines ou des figues*

(1) Luc, vi, 44.

*sur des ronces* (1)? Peut-on dire, après cela, que le Spiritisme détruit la religion chrétienne? Est-il raisonnable de l'attribuer à l'œuvre de Satan? Et se peut-il que le diable se prenne à convertir les incrédules? Le Spiritisme, il est vrai, réfute et nie l'existence de Satan et l'éternité des peines, mais c'est en cette autre manière de voir que consiste sa force merveilleuse; quant à la cause de l'impuissance des Pères de l'Église, elle provient justement de ce qu'ils ne reconnaissent pas la loi du progrès pour la religion, et qu'ils l'ont condamnée à l'immobilité. Leur erreur consiste en ce qu'ils confondent l'objet avec la conception de cet objet. Expliquons notre idée par un exemple : le tonnerre est un phénomène permanent et constant, mais la conception de ce phénomène a été de tout temps conforme au degré du développement intellectuel des hommes. Dans les temps reculés, on prenait le tonnerre pour l'expression de la colère de Dieu; le peuple russe l'attribuait au bruit du char sur lequel se promenait le prophète Élie dans le ciel; mais aujourd'hui que les lois de l'électricité sont connues, l'explication est autre et parfaitement logique. Que serait-ce donc, si nous avions voulu condamner le tonnerre à la même immobilité à laquelle on a soumis la religion, et si nous avions continué à soutenir l'opinion que le tonnerre est l'expression de la colère de Dieu, ou bien que c'est le bruit du char du prophète Élie se promenant dans le ciel? Cela serait une absurdité à laquelle aucun homme sensé de notre temps n'ajouterait foi, et serait-il raisonnable de lan-

(1) *Matth.*, VII, 16.

cer contre lui l'anathème? Il en est de même de la religion. La religion est basée sur la vérité, et cette vérité doit rester immuable; mais la conception ou l'explication de cette vérité doit se conformer au degré du développement intellectuel des hommes. Aussi, quant aux explications des dogmes de la religion, le système d'immobilité admis par les Pères de l'Église n'est pas raisonnable, il ne peut se soutenir. Les Pères de l'Église eux-mêmes ont déjà été obligés de renoncer à ce système, et, malgré les anathèmes qu'ils ont lancés contre Galilée, ils ont été forcés de changer leur opinion et d'admettre l'évidence du mouvement de la terre autour du soleil. C'est pourquoi il serait bon qu'ils profitassent de cette leçon, et qu'ils étudiassent l'histoire. Moïse, ayant à parler à un peuple grossier et ignorant, lui représentait Dieu vindicatif et cruel; Jésus-Christ, quinze siècles après Moïse, lui parlait d'un Dieu de miséricorde et de charité : *Ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (1); mais, en parlant des peines futures, il ne pouvait leur parler des tortures morales qu'ils ne pouvaient comprendre encore; aussi, conformément à leur développement intellectuel, et afin de leur faire comprendre ces souffrances, il les comparait à celles de la terre, et, comme la souffrance par le feu est la plus terrible, il leur présentait les peines futures sous la forme d'une géhenne ardente. L'apôtre Paul écrivait aux Corinthiens : *Je ne vous ai nourris que de lait, et non de viandes solides, parce que vous n'en étiez pas capables : et à présent même vous ne l'êtes*

(1) Matth., XVIII, 14.

*pas encore, parce que vous êtes encore charnels* (1). Ainsi ces paroles de l'apôtre et les exemples précédents prouvent avec évidence que le langage des saintes Écritures a toujours été au niveau du développement intellectuel de l'humanité. Nous en avons la même preuve dans les propres paroles de notre Sauveur qui, en parlant du Saint-Esprit qu'il promettait d'envoyer après lui de la part de son Père, a dit : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter présentement* (2). Aussi Jésus-Christ, trouvant les hommes de ce temps peu développés encore, laissait-il au Saint-Esprit le soin de les éclairer plus particulièrement à une époque où l'humanité fût devenue plus apte à le comprendre ; c'est pourquoi il ajouta : *Quand cet Esprit de Vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité... et il vous annoncera les choses à venir... vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit* (3). Nous voici arrivés à cette époque promise. Pendant les dix-huit siècles écoulés depuis la venue de Jésus-Christ, l'humanité a progressé intellectuellement, au point de pouvoir suffisamment comprendre les souffrances morales, et Dieu, dans sa miséricorde infinie, a envoyé aux hommes l'Esprit de Vérité. Les Pères de l'Église disent eux-mêmes que *la rédemption des hommes appartient à la Sainte-Trinité : à Dieu le Père la pensée, à Dieu le Fils l'exécution de cette pensée, et à Dieu le Saint-Esprit l'application de cette rédemption à chaque homme en*

(1) I Corinth., III, 2.

(2) Jean, XVI, 12.

(3) Jean, XVI, 13; XIV, 26.



*particulier* (1). Mais comment remplir cette dernière mission sans entraver le libre arbitre de l'homme? Dieu, dans sa sagesse, a résolu le problème par le Spiritisme. Et, en effet, voyez le nombre des adeptes de la doctrine spirite, qui, jusqu'à l'avènement du Spiritisme, ne croyaient à rien, et dont la conversion s'est faite librement, sans violence pour leur volonté. L'Esprit de Vérité, par l'intermédiaire des Esprits supérieurs et des Esprits de nos parents et amis défunts, en nous dévoilant la vie d'outre-tombe, nous annonce l'avenir conformément aux paroles de notre Sauveur; il nous rappelle tout ce que nous a dit le Christ, et donne une explication logique de ses paroles; il nous enseigne toutes choses et nous apprend toute vérité. De sorte que les rapports du monde spirituel avec le monde corporel nous montrent d'une manière palpable l'immortalité de l'âme, son individualité après la mort, et la réalité des peines et des récompenses futures, comme conséquences inévitables des bonnes et des mauvaises actions de l'homme, et nous démontrent la véritable signification de la vie terrestre et le but vers lequel chaque Esprit doit tendre. C'est là la mission acceptée par le Saint-Esprit, puisque tout vrai Spirite, qui a acquis une foi sincère dans la bonté de Dieu et la vérité des dogmes de l'Église chrétienne, cherche à s'améliorer et à mériter la rédemption par notre Sauveur Jésus-Christ. Il est donc clair que le Spiritisme est l'œuvre du Saint-Esprit et non celle du démon, comme les Pères de l'Église s'efforcent de nous le faire croire.

(1) Antoine, *Théologie dogmatique*, § 218.

Il nous reste encore à dire un mot à propos de l'accusation dont on charge le Spiritisme, de ne point parler des règlements de l'Église chrétienne, et de représenter, selon ses adversaires, une religion à part.

Le Spiritisme ne dit rien de ces règlements, précisément pour cette raison qu'il n'est point une religion, mais une science philosophique morale, et qu'à l'exemple du Christ, qui *n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs* (1), il ne s'adresse pas aux croyants, mais aux incrédules; car *ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades, qui ont besoin de médecin* (2). Cependant, quoique le Spiritisme ne soit point une religion, il doit nécessairement avoir une grande influence sur toutes les religions en général. Au fond de chacune d'elles se trouve une vérité, mais cette vérité est altérée par des préjugés et des idées fausses. C'est de là que provient la diversité des religions. La véritable religion doit nécessairement être vraie, et, comme la vérité est une, la religion doit l'être aussi. Prenons pour exemple la religion chrétienne : le Christ est un, sa doctrine était unique, et cependant voyez le nombre des sectes chrétiennes qui en ont surgi; et chacune d'elles prétend être la seule véritable, la seule qui conduise au salut, et toutes les autres sont regardées comme erronées. Et pourquoi? Parce que les paroles de notre Sauveur furent mal comprises et mal interprétées. La division de l'Église chrétienne en plusieurs sectes est un signe irrécusable de l'erreur de ces interprétations. Si elles avaient

(1) Matth., ix, 13.

(2) Matth., ix, 12.

été justes, les sectes n'auraient eu aucune raison d'être; car qui aurait pu s'élever contre une vérité évidente? Le Spiritisme ne détourne personne de sa religion, mais par ses interprétations logiques des dogmes de l'Église chrétienne, basées sur le véritable sens des paroles de notre Sauveur, il réformera nécessairement avec le temps toutes les religions, les purifiant des préjugés et des idées fausses, et alors chaque religion ne gardera que la vérité; or, la vérité étant une, le Spiritisme fondra toutes les religions en une seule et même croyance, en une seule et même religion, ne différant plus peut-être que par le culte, c'est-à-dire par la forme, et alors, selon les paroles du Christ, *il n'y aura sur la terre qu'un troupeau et qu'un pasteur* (1).

(1) Jean, x, 16.

LES DOGMES  
DE  
L'ÉGLISE DU CHRIST.

---

LE MONDE DES ESPRITS.

LES AMES HUMAINES, LES ANGES ET LES DÉMONS.

Malheur à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes assis de la clef de la science, et qui, n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer!

(Luc, xi, 52.)

---

Selon l'enseignement de l'Église orthodoxe, les anges et les âmes humaines sont deux créations différentes : les anges sont des esprits incorporels, doués de la raison, de la volonté et de la puissance...; ils ont été créés avant le monde visible et avant les hommes...; ils se divisent en neuf classes..., et les mauvais anges mêmes ont été créés bons par Dieu, mais sont devenus mauvais de leur plein gré (1).

(1) *Catéchisme détaillé de l'Église orthodoxe*, premier article du *Credo*, I<sup>re</sup> partie, réponses aux questions 19-21.

Quant à l'origine des âmes humaines, l'Église grecque soutient et a toujours soutenu qu'elles sont créées par Dieu, que l'âme naît au moment où le corps se forme et devient capable de la recevoir (1).

Le cinquième concile œcuménique s'exprime ainsi : « L'Église, se conformant aux paroles de Dieu, affirme que l'âme est créée en même temps que le corps, et non que l'une est créée avant et l'autre après. »

Dans l'Église orientale, le bienheureux Théodorite dit : « La sainte Église, dans sa croyance en les Écritures saintes, nous enseigne que l'âme est créée avec le corps, mais non avec la semence dont provient le corps et dont elle recevrait la vie, mais que, d'après la volonté du Créateur, elle apparaît au moment même où le corps est formé. »

Dans l'Église romaine, le bienheureux Jérôme se demande : « D'où les hommes prennent-ils leurs âmes? Serait-ce de leurs parents (*extraduce*), ainsi que cela arrive pour les animaux sans raison, en sorte que le corps naîtrait du corps, ainsi que l'âme naîtrait de l'âme? Ou bien, les créatures raisonnables qui sont descendues sur la terre par suite de leur attachement pour les corps s'unissent-elles avec les corps des hommes? Ou bien, ainsi que l'enseigne l'Église d'après les paroles de notre Sauveur : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi incessamment* (Jean,

(1) *Passim*, réponse à la question 28.

5, 17), et d'après celles du Psalmiste : *C'est lui qui a formé le cœur de chacun d'eux* (psaume 33, 15), Dieu crée-t-il tous les jours les âmes, de sorte que sa volonté constitue déjà une œuvre, et qu'il ne cesse pas d'être Créateur? »

Pour conclure, Makary, dans sa *Théologie dogmatique*, tome I, page 338, dit que « l'Église elle-même ne définit pas avec précision la manière de comprendre cette création des âmes. » De même, à propos de la création des anges (*ibid.*, pages 293, 294), il dit que « l'historien sacré, en représentant la création du monde, n'a rien dit de précis concernant l'origine des anges; et que la révélation parle avec moins de clarté de l'époque à laquelle Dieu les a créés. Mais l'Église reconnaît comme vrai que les anges ont été créés avant tout, et en général que le monde des Esprits l'a été avant le monde physique. Cette opinion est basée sur les deux textes suivants :

« 1. Sur les paroles de l'historien sacré : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre* (1). Sous le nom de *ciel* il faut entendre les Esprits.

« 2. Sur les paroles de Dieu à Job : *Lorsque les astres ont été créés, tous mes anges m'ont loué de leur voix éclatante* (2). Donc on reconnaît ici les anges comme existant déjà et louant Dieu au quatrième jour, lorsque furent créées les étoiles; ce qui veut dire qu'on les suppose créés antérieurement. »

(1) Genèse, I, 1.

(2) Job, xxxviii, 7. Ce texte est traduit de la Bible slavonne.

Tels sont les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament d'après lesquels les théologiens ont établi le dogme de la création des anges avant celle de tout ce qui est visible, et le dogme de la création de l'âme humaine en même temps que son corps; et ceci a nécessairement conduit à la conclusion que les anges sont une création distincte de celle des âmes humaines. Mais, en établissant ce dogme, ils oublient leurs propres paroles, que l'Église reconnaît comme vraie, non-seulement la création des anges par Dieu antérieurement à tout, mais aussi *la création du monde des Esprits en général, antérieure à celle du monde matériel*. Dès lors on peut leur demander à quel monde ils rapportent l'âme humaine? Pour être logique, en affirmant que l'âme est créée en même temps que le corps, c'est-à-dire après la création du monde spirituel, il faudrait la rapporter au monde matériel; mais en la rapportant au monde spirituel on doit reconnaître qu'elle n'est pas créée avec le corps, mais antérieurement.

Examinons cette déduction de nos théologiens, et voyons si elle s'accorde avec les autres vérités de la doctrine chrétienne, si elle est digne de Dieu, si elle est conforme à ses perfections, et si elle est utile à la morale de l'homme, ainsi que l'exige la vraie théologie (1).

Voyons avant tout ce que signifie le mot : ange.

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 19, article 3.

« Le nom ange (1) (envoyé, messenger), selon l'expression des anciens Pères de l'Église, est le nom d'une fonction, et non celui de leur nature ou essence. Dans les saintes Écritures, il est donné à différents envoyés de Jéhova, ayant annoncé ou annonçant sa volonté. Ainsi, dans l'Ancien Testament, il est attribué au Messie même, qui cependant n'est pas appelé simplement ange, mais l'ange de l'alliance (2); à Moïse (3) et à d'autres prophètes (4); aux prêtres (5), même aux choses inanimées exécutant la parole de Dieu (6); et, dans le Nouveau Testament, au précurseur de notre Sauveur, à ses disciples, aux disciples du précurseur et aux serviteurs de l'Église (7). Mais, dans le sens propre et strict du mot, on donne le nom d'ange, dans les saintes Écritures, aux êtres d'un ordre particulier, distincts de Dieu et de l'homme, êtres spirituels, réels, et non pas imaginaires.

« Veux-tu connaître, dit le bienheureux saint Augustin, le nom de sa nature (de l'ange)? C'est un Esprit. Veux-tu connaître sa fonction? C'est un ange. Par sa nature, c'est un Esprit, et par sa fonction, un ange. »

(1) *Pssim*, page 289.

(2) Malachie, III, 1.

(3) Nombres, XX, 16.

(4) Aggée, I, 33; Isaïe, XXXIII, 7.

(5) Malachie, II, 7.

(6) Psaumes, LXXVII, 49.

(7) Matth., XI, 10; Luc, IX, 52; VII, 24; d'après le texte original Apocalypse, I, 20; II, 1.



Si l'Église orthodoxe elle-même reconnaît que le nom d'ange est le nom d'une fonction et non celui de sa nature, pourquoi alors dit-elle que l'ange est une création différente de celle de l'âme humaine? L'ange, aussi bien que l'âme humaine, par sa nature est Esprit; l'Église elle-même est de cet avis : donc leur création doit être identique. Dieu a créé l'Esprit et l'a doué d'un désir irrésistible de se perfectionner; à mesure que l'Esprit se perfectionne, il traverse, dans ses différentes existences corporelles, tous les degrés de la hiérarchie spirituelle depuis l'état de l'âme humaine jusqu'à la perfection ou état d'ange. Aussi n'y a-t-il aucune raison de supposer que l'Esprit de l'ange soit une création distincte de celle de l'âme humaine; c'est un même Esprit, avec cette seule différence, que l'un n'est pas encore perfectionné, et que l'autre a déjà atteint un certain degré de perfection.

Si l'on admet que l'Esprit de l'ange soit effectivement une création à part de celle de l'âme humaine, il en découle des contradictions insolubles.

1. Les anges, étant créés êtres supérieurs, car ils se tiennent devant le trône du Tout-Puissant et exécutent sa volonté, jouissent de l'immense félicité de recevoir ses ordres directement de lui; ils doivent être conséquemment d'une nature supérieure à celle de l'âme humaine, et cependant il arrive tout le contraire : 1. l'homme est créé à l'image de Dieu, cela est clairement exprimé dans

les deux Testaments (1); quant aux anges, les saintes Écritures ne disent rien de pareil (2); 2. Dieu, s'étant incarné dans un homme, a placé par là le genre humain au-dessus de toutes les autres créatures, et par conséquent au-dessus des anges.

2. Comment concilier avec la justice de Dieu l'inégalité des privilèges qu'il a répartis sur ses enfants? Car, ainsi que les Esprits-anges, les Esprits-âmes humaines sont également les enfants d'un seul et même Père céleste : *et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre Esprit que nous sommes enfants de Dieu* (3). Aux uns, il aurait donné le bonheur sans aucun mérite de leur part, et aux autres, pour atteindre ce bonheur, il aurait donné de rudes épreuves à subir, et même, nous pouvons le dire, des devoirs impossibles à remplir. C'est exactement comme ferait un homme qui, ayant de grandes richesses, les aurait partagées en deux parties, et aurait dit à ses enfants, aux uns : Restez près de moi, profitez de mon amour paternel, je vous donne une partie de mes grandes richesses, disposez-en à votre gré et jouissez-en, et je ne vous donne aucun devoir à remplir; vous n'avez besoin ni de travail, ni de labeur, ni de science; et aux autres : Je vous destine l'autre

(1) Genèse, I, 26, 27; v, 1; ix, 6; et les épîtres de l'Ap. Jacob, III, 9.

(2) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 302.

(3) Rom., VIII, 16.

partie de mes immenses biens, mais vous n'en profiterez pas avant que vous ne vous en soyez rendus dignes par vos mérites ; c'est pourquoi je vous bannis loin de moi et vous place, vous, dans les déserts et les forêts parmi les sauvages, et vous parmi les peuples civilisés ; tâchez de vous y procurer votre nourriture à la sueur de votre front ; travaillez, cultivez votre intelligence et votre cœur, apprenez toutes les sciences, fortifiez en vous toutes les vertus et soyez pleinement moraux ; je vous donne une année pour acquérir tout cela. Après un an, je vous appellerai tous près de moi, et celui de vous qui aura rempli toutes ces conditions recevra la partie de mes richesses incalculables que je lui destine, et jouira de toutes les félicités ; mais celui qui ne les aura pas remplies sera privé de sa part de mes richesses, sera puni de la plus cruelle manière, sera chassé de ma présence pour toute sa vie, souffrira toutes les tortures et toutes les privations, et je ne lui donnerai aucun secours. Que diriez-vous d'un tel père ? Que c'est un monstre et non un père. Voilà sous quels traits nous est représenté Dieu par le dogme qui nous montre la création des anges différente de celle des âmes humaines. Et cependant ce dogme, ainsi que nous l'avons vu plus haut, n'a aucun fondement solide ; par conséquent la déduction des théologiens n'est pas conforme aux autres vérités de la doctrine chrétienne, comme nous venons de le démontrer, et, en outre, elle n'est pas digne de Dieu ; elle est

incompatible avec ses perfections, et nuisible pour la morale, en nous faisant douter de la bonté et de la justice de Dieu, et par là de son existence même.

Pour faire disparaître ces incompatibilités et concilier ces idées contradictoires, admettez que Dieu a créé tous les Esprits égaux, simples et ignorants, c'est-à-dire sans science; qu'il leur a donné des devoirs dans le but de les éclairer et de les faire arriver progressivement à la perfection par la connaissance de la vérité et pour les rapprocher de lui. Admettez aussi que les Esprits acquièrent des connaissances et se fortifient dans les sentiments moraux en passant par les épreuves de l'existence corporelle. Mais il ne suffit pas à l'Esprit d'une seule existence pour atteindre la perfection, car notre Sauveur a dit : *En vérité, en vérité je vous le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu s'il ne naît de nouveau* (1); et Job : *Quand l'homme est mort, il vit toujours; en finissant les jours de mon existence terrestre, j'attendrai, car j'y reviendrai de nouveau. Et après tu me rappelleras et je t'obéirai* (2). Aussi Dieu, dans sa miséricorde, permet-il à l'Esprit d'en accomplir autant qu'il en faut pour se perfectionner. Le père bon et charitable, en exigeant d'un Esprit qu'il se perfectionne, lui donne tous les moyens de le faire; mais, comme tous les Esprits ont leur libre arbitre,

(1) Jean, III, 3.

(2) Job, XIV, 7, 15. Ce texte est traduit de la Bible slavonne.

ils arrivent plus ou moins vite à ce but, suivant la route qu'ils prennent, et, après avoir acquis un certain degré de perfection, deviennent anges, messagers et exécuteurs de la volonté de Dieu. Admettez enfin que chaque Esprit finit absolument par se perfectionner.

Alors les contradictions disparaissent; les anges, tout en étant de la même nature que les âmes humaines, vu que ce sont les mêmes Esprits, se trouvent, dans la hiérarchie spirituelle, par la perfection qu'ils ont acquise, au-dessus des âmes humaines, et de cette manière tout se concilie avec la bonté et la miséricorde de Dieu.

L'identité de l'Esprit des anges et de l'âme humaine découle de l'interprétation même donnée par les Pères de l'Église à propos de cet homme qui, *ayant cent brebis et en ayant perdu une, laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert pour s'en aller après celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve* (1).

Les Pères de l'Église, dit Makary, pour expliquer le grand nombre d'anges, profitèrent de cette parabole, et l'interprétèrent de la sorte : Cette brebis égarée, disaient-ils, représente le genre humain, et les quatre-vingt-dix-neuf autres la multitude des anges du ciel (2).

Mais, puisque la brebis égarée faisait partie du troupeau composé de cent brebis, elle devait être

(1) Matth., xviii, 12.

(2) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 302.

de la même nature que les quatre-vingt-dix-neuf autres. Du moment qu'elle représente l'humanité et que les autres représentent les anges, il en résulte que les âmes humaines sont de la même nature ou de la même création que les anges. Une brebis revenue vers les quatre-vingt-dix-neuf autres formera avec elles un troupeau identique. De même les âmes humaines, en s'épurant, atteindront l'état des anges et ne formeront avec eux, pour ainsi dire, qu'une famille. Il suit de là que les anges ne sont pas créés tels, mais que leur état s'acquiert par le perfectionnement, et que les anges ne sont que des âmes humaines arrivées à la perfection.

Voici encore un autre argument que font valoir les Pères de l'Église, pour prouver que les anges sont une création à part des âmes humaines (1) : « L'Église orthodoxe a toujours reconnu que les différents titres des anges ne sont pas une acquisition, mais une création. Cette croyance, elle l'a solennellement exprimée au concile œcuménique, lorsqu'elle condamna Origène pour avoir enseigné que les anges, par leur nature et leur puissance, sont égaux entre eux, et que dans le commencement ils ne furent point divisés par classes, mais qu'ils le devinrent plus tard lorsque plusieurs d'entre eux furent déchus (Concil. œcum. V, contra Origen., can. II et can. XIV). » Cette erreur d'Origène

(1) *Passim*, page 304.

fut condamnée bien avant cette époque, notamment en l'an 400, par saint Théophile d'Alexandrie, à son concile particulier. Voici comment il l'expose : « Origène pense que les Principautés, les Puissances, les Vertus, les Trônes et les Dominations ne furent pas créés tels dès l'origine; mais qu'après leur création ils furent honorés de certains privilèges, et reçurent ces noms lorsque d'autres parmi leurs semblables tombèrent par leur propre négligence; de sorte que ce n'est pas Dieu qui les fit des Principautés et des Puissances, mais que les péchés des autres furent la cause de leur gloire. Pour réfuter cette erreur, il s'appuie sur les paroles de l'Apôtre, Col., 1, 16, et il fait remarquer que si Origène avait compris toute la portée des paroles : *Car tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances*, il aurait su qu'ils étaient créés tels dès l'origine, et que ce n'était pas la négligence et la déchéance des autres qui avait donné lieu au Tout-Puissant de les nommer des Principautés, des Puissances et des Vertus (Paschal., lib. II). »

Voilà sur quoi les Pères de l'Église appuient leur opinion que les Anges sont créés les uns Anges, les autres Archanges, les troisièmes Autels, les quatrièmes Dominations, etc. Mais cette base, selon nous, est bien fragile. Nous sommes parfaitement d'accord avec saint Théophile, que ce n'est

pas la négligence ni la chute des autres qui a donné lieu à Dieu de les qualifier de Principautés, de Puissances et de Vertus, et que ce ne sont pas non plus les péchés des autres qui ont servi à leur gloire, puisque les fautes des uns ne peuvent contribuer à la gloire des autres ; mais nous pensons que leurs propres tendances, ainsi que leurs propres mérites, ont été la cause de leur élévation, que les Esprits ou âmes humaines acquièrent, en passant par d'innombrables existences corporelles, l'expérience, le savoir, qu'ils s'épurent peu à peu de leurs vices et de leurs défauts, qu'ils se fortifient dans les vertus, et arrivent enfin à l'état d'anges, c'est-à-dire à l'état où ils n'ont plus besoin des épreuves de l'existence corporelle pour s'élever davantage. Après quoi, continuant leur progression à l'état d'Esprit, ils parviennent graduellement à tous les degrés de la hiérarchie spirituelle, savoir : Archanges, Principautés, Dominations, Puissances, Vertus, Autels, Chérubins, Séraphins, et ainsi de suite, jusqu'à l'infini. Mais il nous est impossible de convenir avec saint Théophile que les paroles de l'Apôtre, citées plus haut, puissent prouver que la classification des anges ait été une création et non une récompense, parce que cela ferait une nouvelle création dans l'œuvre de Dieu, et que chaque classe formerait une œuvre isolée dans la création, et que l'Apôtre aurait pu dire également, sans altérer la vérité, que Dieu a créé les laïques, les pasteurs



de l'Église, les prêtres, les archevêques, etc., sans faire entendre par cela que chacun de nous est né laïque, prêtre ou archevêque. Cette inégalité serait une injustice de la part de Dieu ; chacun doit chercher à parvenir à l'état supérieur par ses efforts, ses mérites et ses services. Nous voyons souvent, il est vrai, sur la terre les méchants au-dessus des bons, mais cela provient de l'injustice des hommes, ce qui est tout naturel, les hommes étant faibles ou imparfaits ; mais supposer l'injustice dans l'Être suprême, juste par excellence, très-clément et parfait, serait non-seulement absurde, mais ce serait un blasphème, une impiété.

On demandera peut-être, puisque les anges se perfectionnent à l'état d'Esprit, où est la nécessité pour l'âme humaine de se réincarner plusieurs fois dans le corps humain ? Ne pourrait-elle pas, après avoir fini sa première existence corporelle, continuer de progresser à l'état d'Esprit ? Éclaircissons notre pensée par une comparaison. Pour passer d'une classe inférieure à une classe supérieure, l'écolier doit non-seulement assister au cours qu'on y enseigne, mais encore se l'approprier, ce n'est qu'alors qu'il peut passer avec profit dans les classes supérieures ; dans le cas contraire, il devra rester dans la même classe, et recommencer le même cours, deux, trois, quatre fois, en un mot aussi longtemps qu'il n'aura pas appris les sciences qu'on y enseigne. Il en est de même pour la progression d'un Esprit, il doit pas-

ser par autant d'existences corporelles qu'il lui en faut pour atteindre au degré de perfection accessible sur la terre ; pour cela, il lui est indispensable de subir l'épreuve de toutes les conditions, d'acquérir toutes les connaissances humaines, de vaincre toutes les faiblesses, de déraciner en soi tous les vices et de racheter toutes les mauvaises actions. Pour accomplir ces choses, non-seulement une seule existence ne suffit pas, mais des centaines sont peut-être insuffisantes.

Après avoir démontré les contradictions qui naissent du dogme de la création des âmes humaines séparément de celles des anges, considérons l'opinion des Pères de l'Église à propos de la création de l'âme en même temps que le corps, et voyons si elle satisfait à la logique et si elle peut être appliquée aux accidents de la vie.

On peut diviser en deux catégories les souffrances et les malheurs auxquels l'homme est sujet. Les uns proviennent de sa propre faute, de ses excès, de son imprévoyance, de son imprudence, de son orgueil, de son ambition, etc. Nous ne nous arrêterons pas à ses souffrances ; leur cause est évidente ; mais il y a d'autres infortunes, tout à fait indépendantes de la volonté de l'homme, qui semblent le poursuivre comme une fatalité, sans qu'il y ait de sa faute. Prenons pour exemple un enfant né maladif, qui, après avoir souffert quelques années, meurt sans avoir eu le temps de faire ni bien ni mal. Comment expliquerait-on la cause

de ses souffrances, si l'on admet que son âme a été créée en même temps que son corps ? Ne serait-ce pas une énorme injustice de la part du Créateur ? Par quoi aurait-il mérité un pareil châ-timent ?

Si quelqu'un nous objecte que l'enfant expiait le péché originel, avec lequel naît toute âme, nous lui demanderons pourquoi cet enfant souffrait plus que d'autres. Et d'ailleurs, si l'on admet l'hypothèse de la création de l'âme en même temps que le corps, les souffrances pour le péché originel seraient encore une absurdité. C'est absolument comme si l'on supposait qu'un Turc au Caire, ayant séduit une odalisque, moi, à Saint-Pétersbourg, je dusse expier sa faute. Serait-ce logique ? C'est pourquoi le péché originel n'expliquerait rien dans cette circonstance : ce serait interpréter une injustice par une autre injustice ; et puis comment concilier le dogme du péché originel avec les paroles du Deutéronome : *On ne fera point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; mais chacun mourra pour son péché* (1) ; et avec les paroles de l'apôtre Paul : *Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même* (2) ? Ainsi, la cause des souffrances de l'enfant n'est pas dans le péché originel, et cependant la cause doit absolument exister, car nous savons qu'il n'y a point d'effets sans cause. En reconnaissant que

(1) Deutéronome, xxiv, 16.

(2) Rom., xiv, 12.

Dieu est juste, nous savons que la cause elle-même doit aussi être juste. Cependant où est-elle? Où la chercher? Si nous ne la trouvons pas dans la vie actuelle de l'enfant, et comme la cause doit précéder l'effet, il faut que nous la cherchions avant. Or, prenant en considération que l'âme n'a pu pécher avant d'avoir été créée, nous devons nécessairement admettre qu'elle doit avoir vécu et agi antérieurement; il en résulte cette conclusion très-logique, que l'âme n'est pas créée en même temps que le corps. Le Spiritisme nous en donne une explication qui ne contrarie en rien la logique la plus rigoureuse, et qui concilie en même temps ces souffrances de l'enfant avec la parfaite justice de Dieu. L'Esprit a vécu et a péché, et il rachète dans sa vie actuelle les fautes commises dans les existences précédentes. Dès lors on comprend le sens du péché originel, dont nous parlerons dans la suite, et ainsi se justifient les paroles suivantes du Psalmiste : *Car vous savez que j'ai été formé dans l'iniquité; et que ma mère m'a conçu dans le péché; car nous tous sur la terre, nous naissons chargés de péchés commis par notre propre Esprit dans ses existences antérieures, et dont il n'a pas encore eu le temps de se purifier.* Cette explication sert de preuve évidente de la pluralité des existences corporelles de l'Esprit.

Quant à la création des âmes humaines, nous

(1) Psaumes, L, 7.

devons encore faire observer une chose. Si l'âme, selon les Docteurs de l'Église, est créée avec le corps, pourquoi admettent-ils alors une exception en faveur des deux témoins dont il est question dans l'Apocalypse (1), et pour l'Antechrist? En supposant que ces témoins soient Énoch et Élie le Thesbien, ils admettent donc que les âmes de ces témoins ne seront pas créées en même temps que le corps; mais que l'Esprit d'Énoch et celui d'Élie s'incarneront dans ces corps; dans le corps de l'Antechrist, disent-ils, s'incarnera Satan lui-même, de sorte que l'âme de l'Antechrist ne sera pas créée en même temps que le corps.

Pour ce qui concerne l'époque de la création des Esprits, les Docteurs de l'Église eux-mêmes disent qu'il n'est rien dit de positif dans les deux Testaments; ainsi tous les raisonnements à ce sujet ne sont que de vaines suppositions des hommes, qui peuvent être vraies aussi bien que fausses. Et puis on ne doit pas prendre tout à la lettre. En acceptant littéralement ces mots : *il se reposa le septième jour, après avoir achevé tous ses ouvrages* (2), Makary, dans sa Théologie dogmatique, page 297, est en contradiction directe avec les paroles de J.-C. Makary dit : « et par conséquent (Dieu après la création de l'homme) ne crée plus personne; » et notre Sauveur a dit : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi*

(1) Apocalypse, xi, 3-12.

(2) Genèse, ii, 2.

*incessamment* (1). On peut conclure de ces autres paroles : *il répandit sur son visage un souffle de vie* (2), que c'est ou la création d'une âme humaine, ou l'incarnation d'un Esprit créé avant le corps. Si l'on admet la première proposition, cela signifie que l'âme a été créée après le corps, ce qui s'accorderait avec l'enseignement orthodoxe et avec saint Théodorite, mais ne serait d'accord ni avec la thèse du cinquième concile œcuménique qui dit que *l'âme est créée avec le corps*, ni avec l'opinion de l'Église qui reconnaît pour vraie non-seulement la création des anges par Dieu avant tout, *mais en général celle du monde spirituel avant le monde matériel*, ni même avec les paroles de saint Jean Damaskine, qui dit : *Il était convenable de créer au commencement la substance intelligente* (les anges), *et puis la substance matérielle, et de former ensuite l'homme de ces deux substances* (3). Ces paroles de Damaskine montrent que l'Esprit ou l'ange est créé antérieurement et le corps après, et qu'ensuite l'homme fut formé de ces deux substances réunies ; ainsi ces mots : *il répandit sur son visage un souffle de vie*, expriment plutôt l'incarnation dans un corps humain d'un Esprit ou d'un ange, créé antérieurement, que la création d'une âme ; d'autant plus que la préexistence de l'âme est clairement exprimée dans ces paroles de Dieu

(1) Jean, v, 17.

(2) Genèse, ii, 7.

(3) Jean Damaskine, *Exposition de la foi*, liv. II, chap. III.

à Jérémie : *Je vous ai connu avant que je vous eusse formé dans les entrailles de votre mère : je vous ai sanctifié avant que vous fussiez sorti de son sein ; et je vous ai établi prophète parmi les nations* (1). Ces paroles prouvent que l'Esprit incarné dans Jérémie a été antérieurement connu de Dieu, et, puisqu'il l'a été, c'est qu'il avait déjà vécu, et, comme Dieu le connaissait, il l'avait destiné avant sa naissance même, c'est-à-dire avant son incarnation, à la mission de prophète.

Et comme ces paroles et bien d'autres qui se trouvent dans les saintes Écritures n'expliquent pas le moment de la création des Esprits, le récit seul de Moïse de la création du monde (voir à la fin de l'ouvrage l'article sur la création du monde) nous fait supposer que les Esprits ne sont pas créés tout d'un coup, mais graduellement. Bornons-nous donc à dire que l'origine des Esprits nous est inconnue, mais que l'Esprit est toujours créé avant son corps ; que l'homme est formé d'un corps et de l'Esprit qui y est incarné, et qui est créé bien avant que ce corps ne soit conçu. Nous pouvons tirer cette conclusion de son analogie avec l'incarnation de J.-C. Pouvons-nous affirmer que son âme fut créée en même temps que son corps, ou sitôt après la formation de ce corps ? Non. De même, l'âme de chaque homme n'est créée ni en même temps que le corps, ni après sa formation,

(1) Jérémie, 1, 5.

mais bien antérieurement, et ne fait que s'incarner en lui ; car l'incarnation de J.-C. est le prototype de l'origine de l'homme. Son corps se forma pendant neuf mois dans le sein de sa mère, après quoi il est venu au monde déjà animé par l'Esprit ; il en est ainsi du corps de chaque homme. Après neuf mois de formation dans le sein de sa mère, il entre dans la vie, animé par un Esprit créé et existant antérieurement à ce corps. Et enfin la création des Esprits continue toujours, ainsi que nous le voyons d'après les paroles de notre Sauveur : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi incessamment*, et par là s'explique l'inégalité évidente qui existe dans le progrès des Esprits. Les uns ont déjà atteint l'état des anges, les autres ne sont arrivés qu'au milieu de l'échelle, ou sont encore arrêtés aux derniers échelons.

En voulant à toute force expliquer ce qui nous est caché, voyez dans quelles contradictions tombent, sans s'en douter, les Docteurs de l'Église.

Le cinquième concile œcuménique affirme que l'âme est créée en même temps que le corps.

L'enseignement orthodoxe et saint Théodorite disent que l'âme est créée après la formation du corps ; cependant l'Église croit que le monde spirituel, en général, est créé avant le monde matériel ; l'âme humaine, par conséquent, doit être considérée comme étant créée avant le corps, ou comme appartenant au monde matériel, tandis



que cette même Église l'accepte comme Esprit.

Saint Jean Damaskine dit : Il était convenable de créer au commencement la substance intelligente, et puis la substance matérielle, de former ensuite l'homme de ces deux substances ; il en résulte que l'âme humaine doit être créée avant le corps, et cependant il affirme lui-même que l'âme humaine est créée en même temps que le corps.

Après cela il n'y a rien d'étonnant qu'il y ait tant d'incrédules et si peu de vrais croyants. Parmi les serviteurs mêmes de l'Église, vous trouvez souvent une foi dégénéralant en superstition, et de là des idées qui s'accordent mal avec la doctrine de Notre-Seigneur J.-C. qui est tout amour, qui n'admet la persécution de ses frères sous aucun prétexte. Tout cela provient des fausses interprétations de nos dogmes ; les Docteurs de l'Église ne se donnent pas la peine de concilier entre elles les vérités chrétiennes ; ils avancent comme une vérité immuable que l'âme est créée en même temps que le corps, que l'âme est créée avant le corps, que l'âme est créée après le corps, et ils exigent que nous y croyions. Mais à quoi donc devons-nous croire ? Serait-ce à ces trois propositions à la fois ? Mais cela est impossible, malgré la foi la plus forte ; or, si de trois vérités on en accepte une, la logique exige que les deux autres cessent d'être vraies, mais alors pourquoi nous les donner comme telles ? Admettre ces contradictions, c'est faire preuve d'obéissance servile, et

cette foi, qui ne peut être qualifiée autrement, vient apparemment de la décision définitive des Pères du sixième concile œcuménique ainsi conçue : « Quiconque ne comprend pas et n'accepte pas les dogmes de la religion, et qui non-seulement pense et enseigne autrement, mais tente de leur désobéir, que celui-là soit anathème, d'après la décision établie par les saints et bienheureux Pères, et qu'il soit banni de la société des Chrétiens comme lui étant étrangère. Car nous, selon ce qui a été déterminé auparavant, nous avons absolument décidé qu'il n'y soit rien ajouté, ni rien retranché en aucune manière (article 1<sup>er</sup>). »

De cette décision du concile œcuménique, il résulte que les fondateurs de la doctrine orthodoxe, ainsi que saint Théodorite, sont frappés d'anathème, parce que l'un comme l'autre, malgré la décision du cinquième concile œcuménique, enseignent que l'âme est créée après la formation du corps ; les représentants de l'Église sont frappés d'anathème, puisque, selon eux, l'Église admet comme vraie la création du monde spirituel, en général, avant celle du monde matériel, ce qui implique que l'âme humaine aussi est créée avant le corps. Saint Jean Damaskine reste suspect, puisqu'il dit d'une part que la substance spirituelle fut créée d'abord, que la substance matérielle le fut ensuite, et qu'enfin l'homme fut formé de ces deux substances ; en cela il tombe sous l'anathème ; et par ces paroles contraires à ce qu'il avait dit avant, que l'âme et le

corps ont été créés ensemble, il ne s'y expose pas.

Cette décision présomptueuse des Pères, incompatible avec le sens de la chose, provient de ce que nos Docteurs se donnent pour infaillibles. Pourquoi le sont-ils ? Parce qu'ils se regardent comme l'Église elle-même. L'Église est infaillible, nous n'en doutons pas ; mais que les Pères qui prennent sur eux le devoir de la représenter le soient, c'est une chose à laquelle aucun homme sensé ne consentira à croire ; il n'y a que les hommes aveuglés par leur orgueil qui puissent l'affirmer ; car de tous les hommes un seul a été infaillible, ce fut l'Homme-Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ.

Peut-être nous répliquera-t-on que les Pères de l'Église n'ont pas usurpé le droit de représenter l'Église, mais que ce droit leur est donné par Dieu et qu'il est sanctifié par sa grâce ; mais n'est-ce pas J.-C. lui-même qui a mis Judas au nombre de ses douze disciples ? Et sa bénédiction ne se répandit-elle pas sur lui autant que sur les autres ? Mais comment Judas a-t-il agi ? Tout cela l'a-t-il empêché de devenir traître ? Non ; car Dieu ne gêne jamais en rien le libre arbitre de l'homme. Il en est ainsi de nos Pères de l'Église ; ils sont chargés du devoir sacré et sublime de diriger moralement leur troupeau ; mais leur libre arbitre n'est pas entravé ; il dépend d'eux-mêmes de bien remplir ce devoir ou d'en abuser.

Nos Docteurs demandent encore par qui se font et ont été faites la définition et l'interprétation des

dogmes, et ils répondent qu'elles ont été faites par l'Église, qui est continuellement inspirée par le Saint-Esprit qui la préserve de toutes erreurs (1).

Certes, il est incontestable que le Saint-Esprit vient en aide aux humbles et à ceux qui reconnaissent la faiblesse de l'esprit humain ; mais les humbles et ceux qui reconnaissent la faiblesse de l'esprit humain peuvent-ils tenir un pareil langage ? Étudiez la décision du sixième concile œcuménique, chacune de ses phrases respire l'orgueil, la présomption et la suffisance ; mais Dieu ou le Saint-Esprit n'assiste pas les orgueilleux. Dieu n'entrave pas le libre arbitre de l'homme, et il lui laisse la liberté de suivre le chemin de l'erreur ou celui de la vérité. Notre Sauveur J.-C. avait prévu cet obscurcissement de l'esprit par l'orgueil, c'est pourquoi il a dit : *Malheur à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, et qui, n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer* (2) ! »

Passons maintenant à la chute des Esprits.

« Les Docteurs de l'Église, en expliquant ce fait que quelques Esprits tombèrent pour n'avoir pas persévéré dans la vérité, c.-à-d., dans le bien, en firent le dogme de la croyance aux démons, le basant sur ce qui suit : J.-C., démasquant les Juifs dans leur impiété, leur dit : *Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre*

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 11.

(2) Luc, xi, 52.

*père. Il a été homicide dès le commencement, et il n'est point demeure dans la vérité (1). L'Apôtre Pierre dit que Dieu n'a point épargné les Anges qui ont péché, mais les a précipités dans l'abîme où les ténèbres leur servent de chaînes, pour être tourmentés, et tenus comme en réserve jusqu'au jugement (2); et l'Apôtre Jude, que Dieu retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres et réserve pour le jugement du grand jour les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure (3).*

« Les Docteurs chrétiens, ayant ainsi établi le dogme de la chute des anges, cherchèrent en même temps, pour l'expliquer, à résoudre certaines questions qui se rapportaient aux circonstances de cette chute, tout en donnant leurs réponses comme des opinions personnelles. Voici quelles sont ces questions :

« 1. Sont-ils tombés bientôt après leur création ?

« Quelques-uns pensent que oui, et même aussitôt après avoir été créés; d'autres, au contraire, affirment que les Esprits déchus restèrent assez longtemps à l'état bienheureux.

« 2. Les méchants Esprits tombèrent-ils tous à la fois ?

« Non, répondent d'ordinaire les Docteurs de l'Église. Le chef tomba le premier, et entraîna

(1) Jean, VIII, 44.

(2) II Pierre, II, 4.

(3) Jude, I, 6.

après lui tous les autres. Ce chef, selon l'opinion de plusieurs, fut avant sa chute le premier et, le plus parfait parmi tous les Esprits créés; et selon les autres, il appartenait, pour le moins, au nombre des meilleurs. »

*Remarque.* — Les Pères de l'Église représentent ici Satan comme un Pacha qui se serait séparé du Sultan. Mais sur quoi cette opinion est-elle basée ? D'où prennent-ils d'abord que ce fut un seul, le chef, qui tomba le premier ? Rien dans les saintes Écritures ne nous le fait soupçonner, ni que ce chef fût supérieur à tous les Esprits créés. Enfin, en prenant ce chef pour l'Esprit le plus parfait, quelle idée se font-ils de Dieu ? Et sous quel aspect nous présentent-ils cet Être très-clément et très-sage ? Si la plus parfaite de ses créatures a pu devenir un démon, quel prix pouvons-nous attacher au reste de sa création qui, selon les paroles des Pères de l'Église, est moins parfaite ? Cette considération seule aurait dû faire comprendre aux Pères de l'Église la nécessité d'annéantir leur propre création, — le diable.

« 3. Quel péché fut cause de la chute des Esprits ?

« Il y a eu là-dessus trois opinions différentes.

« Les uns supposèrent que le péché des anges avait consisté dans leurs liaisons dénaturées avec les filles des hommes, se basant sur les paroles de l'Historien sacré : *Les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour*

*leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu* (1).

« D'après la seconde opinion, ce fut l'envie : *Mais la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable* (2).

« La troisième opinion est que le diable, qui entraîna après lui tous les Esprits méchants, tomba par suite de l'orgueil : *De peur que, s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable* (3). »

*Remarque.* -- La première de ces trois opinions est tellement absurde qu'il convient à peine qu'on en parle ; mais elle est importante comme preuve évidente que les Pères de l'Église eux-mêmes, malgré leur assurance dans leur infailibilité, ne sont point exempts des plus grossières erreurs.

« En quoi, continuent les Pères de l'Église, consista donc cet orgueil de l'Esprit déchu qui fut son premier péché ? A ce sujet les opinions diffèrent. Quelques-uns, se fondant sur les paroles d'Isaïe (4), supposèrent que le démon se crut l'égal de Dieu et même au-dessus de lui : *c'est ce qui a fait de lui un ennemi de Dieu qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré* (5). D'autres supposèrent que Lucifer ne vou-

(1) Genèse, vi, 2.

(2) Sagesse, ii, 24.

(3) I Tim., iii, 6.

(4) Isaïe, xiv, 13, 14.

(5) Thess., ii, 4.

lut point s'incliner devant le Fils de Dieu, et qu'il devint jaloux de ses perfections, ou bien, qu'ayant vu dans les révélations qu'un jour le Fils de Dieu devait souffrir, il douta de sa Divinité et ne voulut point le reconnaître pour Dieu.

« 4. Jusqu'à quel degré les Esprits méchants tombèrent-ils ?

« Ils tombèrent si bas qu'ils ne pourront jamais se relever, répondent ordinairement les Docteurs de l'Église. Et la parole de Dieu témoigne *qu'ils les retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et les réserve pour le jugement du grand jour* (1), et qu'ils iront *au feu éternel* (2). — Pourquoi ne peuvent-ils se repentir ? Parce que, ayant été Esprits purs, libres de tout corps matériel, et par conséquent inaccessibles aux séductions de la matière, s'ils tombèrent, ce fut uniquement par leur propre volonté raisonnée, et par une pure tendance vers le mal ; et outre cela, ils tombèrent justement par une révolte insolente, opiniâtre et furieuse.

« 5. Dieu leur donna-t-il du temps pour se repentir, ou bien les a-t-il condamnés aussitôt après leur chute ?

« Plusieurs exprimèrent la pensée qu'il leur en donna, et ce ne fut qu'après que les Esprits méchants eurent refusé de profiter de la clémence de Dieu, qu'ils furent précipités du ciel ; ainsi ils

(1) Jude, 6.

(2) Matth., xxv, 41.



tombèrent par leur faute. Cette chute est pour eux une véritable mort, après laquelle il n'y a plus de place pour leur repentir; c'est exactement comme pour nous - mêmes, après notre mort corporelle. Car, si Ésaü, pour avoir cédé son droit d'aînesse, ne peut trouver aucun moyen de se repentir, peut-il s'en trouver un à celui qui tua le premier homme créé, et fit par lui entrer la mort dans le monde (1)? »

Voilà le dogme des Esprits méchants, exposé par Makary, et les bases sur lesquelles il est fondé.

De cette exposition et des textes cités, on peut tirer une seule conclusion juste : c'est que les Esprits méchants n'ont pas été créés tels, et qu'ils sont tombés par leur propre volonté. Le reste n'est qu'une considération qui peut être vraie autant que fausse. Makary lui-même dit que les Pères de l'Église présentent leurs réponses à ces questions comme des opinions personnelles ; que le dogme du jugement préalable et celui de la chute des Esprits méchants ne sont pas définis d'une manière précise. Par exemple, l'Église nous enseigne qu'après la mort chaque homme est soumis au jugement préalable, mais elle n'indique ni l'époque ni le lieu de ce jugement ; elle nous enseigne aussi que les mauvais Esprits furent bons dès leur origine et tombèrent d'eux-mêmes, mais

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, § 68.

quant à savoir quand, comment, et quel fut le nombre des Esprits déçus, rien n'a été déterminé (1).

Si ce sont des opinions individuelles, il faut les examiner sous ce point de vue et ne pas les introduire comme dogmes ; ni affirmer que le démon ne se repentira jamais, qu'il est condamné pour toute l'éternité; que Satan, Belzébuth, etc., est le chef des mauvais Esprits, et autres choses semblables. Pour qu'une opinion personnelle puisse être donnée pour dogme, il est nécessaire: 1. Que cette opinion s'accorde avec les autres vérités de la doctrine chrétienne ; 2. Qu'elle soit conforme à la dignité de Dieu, 3. à ses perfections, et 4. Qu'elle concoure à la morale de l'homme.

Personnifier le mal et faire de Satan un être réel, assez puissant pour lutter avec Dieu, c'est nier les attributs de Dieu, et borner sa force en le présentant comme impuissant.

L'opinion que le diable ne se repentira jamais, et qu'il est condamné aux peines éternelles, contredit la dignité de Dieu, et ne s'accorde pas avec ses perfections. Dieu aurait-il appelé du néant à l'existence des êtres pour les vouer aux tortures éternelles ? Ce ne serait pas conforme à sa bonté ni au but même de la création. Par son omniscience, il a prévu que l'Esprit échouera; mais, par sa bonté, sa sagesse et sa toute-puissance, ne lui aurait-il

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, § 4.

point donné les moyens de racheter ses fautes, de revenir au bien, et de travailler à son perfectionnement ? En outre, l'Église regarde comme seul motif principal de la création la bonté infinie de Dieu, et comme but la gloire du Créateur et la félicité des créatures (1). Or admettre que le diable ne se repentira jamais et qu'il est condamné aux souffrances éternelles, c'est dire que le but de la création n'est pas atteint, et que Dieu s'est trompé. Mais cela est-il possible ? Et n'est-ce point une impiété et un blasphème ? Et puis cette opinion n'est point d'accord avec les saintes Écritures ; notre Sauveur a dit : *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu . . . ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (2). Cela prouve clairement qu'aucun Esprit ne périra, mais que chacun atteindra la perfection. *Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne veux point la mort de l'impie, mais je veux que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie, et qu'il vive* (3). Puisque Dieu ne veut pas la mort du pécheur, il faut nécessairement que chacun reconnaisse son erreur et se régénère, parce que Dieu le veut ainsi, et sa volonté est déjà une œuvre ; or, du moment que l'on se corrige, on n'est plus soumis à la souffrance ; donc, aucun Esprit ne souffrira éternellement, *parce*

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 283.

(2) Matth., xviii, 11, 14.

(3) Ezéchiel, xxxiii, 11.

*qu'il a soin de nous* (1), dit l'Apôtre saint Pierre. Si Dieu a soin d'un Esprit, celui-ci ne peut succomber, et il arrivera infailliblement à la perfection ; par conséquent, si cette sollicitude de Dieu n'atteint pas son but, elle ne concorde point avec sa toute-puissance.

On nous répliquera peut-être que Dieu, tout en ayant soin de l'Esprit, n'entrave cependant pas son libre arbitre. A cela nous répondrons par les paroles d'Antoine : « Le libre arbitre n'entrave pas de son côté les desseins et les œuvres de la Providence, mais au contraire Dieu le conduit avec une parfaite sagesse vers l'accomplissement de ses desseins (2). Comment le diable pourrait-il rester éternellement méchant ? Se peut-il que tels soient les desseins de Dieu ? » Makary dit également : « En gouvernant les êtres moraux, la Providence de Dieu les conduit précisément vers le but pour lequel ils ont été créés. . . Par conséquent, le gouvernement de Dieu n'entrave nullement la liberté morale, mais il l'assiste dans ses efforts pour atteindre le but... il dispose et établit les circonstances de manière à borner et à amoindrir la force du péché déjà commis, et à amener de bons résultats (Genèse, 50, 20) (3). » — En quoi consistent donc ces résultats ? Est-ce dans la condamnation aux peines éternelles ?

(1) I Pierre, v, 7.

(2) Antoine, *Théologie dogmatique*, page 97.

(3) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 411.

Et finalement, toutes ces opinions individuelles, au sujet des Esprits méchants, introduites comme dogme de l'Église, sont nuisibles à la morale de l'homme, parce qu'elles inspirent de la défiance envers la religion, et font douter de la miséricorde et de la justice de Dieu, et même de son existence.

En démontrant les contradictions introduites par les Pères de l'Église dans les dogmes sur les anges, les Esprits déchus et l'âme humaine, nous tâcherons, selon nos forces, de présenter ces dogmes sous leur vrai jour, en les rassemblant dans un seul et même dogme : le dogme des Esprits ou celui du monde spirituel, vu que ce sont toujours les mêmes Esprits.

Dieu a créé les Esprits intelligents et les a doués du libre arbitre. L'époque de l'origine des Esprits, ainsi que celle des choses, nous est inconnue ; mais, en examinant le récit de Moïse sur la création du monde (voir à la fin de l'ouvrage), nous avons lieu de penser que Dieu n'a pas créé l'Esprit tout d'un coup comme un être constant, raisonnable et libre, mais que l'Esprit atteint cette indépendance graduellement. Le principe spirituel, créé par Dieu, constitue un élément indispensable de tout objet matériel, et à mesure que le principe matériel, en se perfectionnant, atteint enfin l'organisme du corps humain, le principe spirituel, en se perfectionnant aussi, atteint l'état d'Esprit, d'être indépendant, raisonnable et libre, doué du sentiment moral. Et l'Esprit, en s'unissant avec

le corps humain, constitue l'homme. A leur origine, les Esprits sont innocents comme les enfants; ils sont sans expérience et sans connaissances. Dieu, pour accomplir ses desseins éternels, leur a donné une tendance irrésistible à se perfectionner. L'Esprit, en s'incarnant dans le corps humain, traverse l'existence corporelle, pendant laquelle, en acquérant l'expérience et la science, il atteint progressivement la perfection intellectuelle et morale, et par là aide au perfectionnement de la matière; mais comme, pour arriver à la perfection accessible à une créature, une seule existence corporelle est insuffisante, Dieu a permis à l'Esprit de s'incarner et de vivre corporellement autant de fois que cela est nécessaire pour arriver à la perfection; car Dieu, en donnant à l'Esprit des devoirs, lui a aussi donné tous les moyens de les remplir. De cette manière, l'Esprit, en s'épurant graduellement dans ses existences corporelles de tous ses défauts, progresse toujours de plus en plus, arrive enfin à la perfection des anges, et continue dans cet état sa progression infinie; mais il n'atteint jamais la perfection du Créateur, car la créature ne peut être l'égale du Créateur. Les Esprits qui suivent la voie du bien ont à subir moins d'existences corporelles pour arriver à leur perfection, et parviennent plus vite à l'état des anges; ceux, au contraire, qui s'écartent de la bonne voie pour prendre le chemin du mal, ce qui dépend complètement d'eux-mêmes,

avancent plus lentement sur la route de la perfection, et d'autant plus lentement qu'ils se sont plus éloignés du bien et qu'ils sont plus profondément entrés dans la voie du mal ; mais, avec le temps, ils reconnaîtront leur erreur, et, bien qu'avec lenteur, ils n'en arriveront pas moins à se relever et atteindront, eux aussi, la perfection ; car le but de la création est le bonheur des créatures, et notre Sauveur a dit : *Ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.* C'est à cette déviation du bon chemin qu'on a donné, dans les saintes Écritures, le nom de *chute des Esprits* ; et ces Esprits déchus sont de mauvais Esprits ou véritables démons ; par conséquent, les démons ne sont pas des êtres imaginaires, ce sont des êtres réels qui cependant comprendront un jour leur erreur et se corrigeront ; mais tant qu'ils restent insensibles au repentir, s'ils se trouvent encore à l'état d'Esprits, ils cherchent à inspirer la discorde parmi les hommes, à développer leurs mauvaises passions, à les éloigner de la route du bien, en un mot, à leur faire tout le mal possible ; et quand ils sont à l'état d'êtres incarnés, ce sont des hommes méchants, cruels, enclins à tous les vices, jouissant du mal et des souffrances qu'ils font endurer aux autres. Mais dans ces deux états ils souffrent eux-mêmes, et c'est surtout à l'état d'Esprits qu'ils éprouvent les tortures les plus cruelles, parce qu'alors leurs idées sont plus claires et leurs impressions plus fortes ; à l'état cor-

porel, l'Esprit perçoit les impressions déjà affaiblies par les organes de la matière, au lieu qu'à l'état d'Esprit, il les reçoit immédiatement par tout son être; aussi lui sont-elles plus pénibles.

Quant à leur chef, Satan, ce n'est pas un être réel, ce n'est que la personnification, ou une figure allégorique du mal dans son ensemble; les paroles de Jésus-Christ à Pierre le prouvent : *Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale, parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour celles des hommes* (1). Évidemment Pierre n'est pas Satan, mais par cette parole Jésus-Christ a voulu désigner la tentation. Il en est de même des paroles du Juge suprême : *Retirez-vous de moi, maudits : allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges* (2). Ces paroles ne montrent point la réalité d'un être supérieur, le diable, mais elles personnifient le mal; c'est comme s'il avait dit : *Retirez-vous de moi, vous, exclus du bonheur des bons; allez au feu qui a été préparé depuis l'éternité pour le mal et pour ses adeptes. La signification allégorique de Satan est encore plus évidente dans la tentation de notre Sauveur. Si Satan eût été un être réel, aurait-il eu l'audace d'approcher notre Sauveur et celle de le tenter? L'Apôtre Jacques dit : Mais les démons le croient aussi, et ils tremblent* (3). Par

(1) Matth., xvi, 23.

(2) Matth., xxv, 41.

(3) Jacques, ii, 19.



conséquent, sous le nom de Satan, dans la tentation de notre Sauveur, il faut entendre non un être réel, mais bien la tentation provenant de l'imperfection de la matière du corps ; ce n'est que la lutte de l'Esprit avec la matière. Et en général tous ces noms de Satan, Belzébuth, Prince de ce monde, Tentateur, Bélial, Prince des puissances de l'air, Prince des démons, doivent être compris comme une représentation allégorique du mal dans son ensemble.

---

## DU PÉCHÉ ORIGINEL.

On ne fera point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères, mais chacun mourra pour son péché.

(DEUTÉRONOME, xxiv, 52.)

---

Avant d'examiner le dogme du péché de nos pères, ou péché originel, déterminons ce que c'est que le péché et les châtimens infligés par Dieu.

Le péché est une infraction à quelqu'une des lois éternelles établies par Dieu. On appelle châtimens de Dieu la conséquence inévitable qui résulte de cette infraction ; par conséquent ce n'est pas, à proprement parler, Dieu qui nous punit ; mais c'est nous qui nous punissons nous-mêmes en nous exposant aux conséquences fâcheuses qui doivent inévitablement résulter pour nous de notre infraction volontaire aux lois éternelles. C'est à tort qu'on nous représente Dieu comme se vengeant et punissant ; Dieu est juste et souverainement bon. Sa justice se montre en ce qu'il a fait des lois égales pour tous : ni le pauvre, ni le riche, ni le savant, ni le simple, ni le bon, ni le méchant,

personne ne peut impunément transgresser ses lois éternelles, et chacun éprouve sur soi-même les suites inévitables de cette transgression. Sa bonté est démontrée en ce qu'à notre moindre repentir, quelque bas que nous soyons tombés moralement, il étend sur nous sa miséricorde ; et l'on voit encore plus sa bonté infinie en ce qu'il a laissé son Fils supporter des souffrances uniquement pour nous montrer par son exemple le plus court chemin du salut, et pour nous éviter les maux innombrables que, sans cet exemple divin, nous aurions dû souffrir dans une multitude d'autres existences corporelles, car nous n'aurions pas été en état de trouver ce chemin de nous-mêmes. En un mot, par l'exemple divin de Jésus-Christ, il nous a donné le moyen d'atteindre à la perfection, et en même temps au bonheur éternel, en passant par un moins grand nombre d'existences corporelles. Et effectivement, celui qui s'efforce d'imiter cet exemple sublime réprimera l'orgueil, l'avarice, l'envie, la haine, l'égoïsme, et toutes les autres passions et défauts mortels, et par conséquent se préservera de toutes les peines et de toutes les souffrances qu'ils engendrent ; il aura en lui moins de défauts à corriger et parviendra ainsi plus tôt à la perfection.

Dieu n'a pas créé le mal : *Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites ; et elles étaient très-bonnes* (1) ;

(1) Genèse, 1, 31.

et n'a pas non plus créé le châtement ; l'un et l'autre ont été produits par l'éloignement du bien, c'est-à-dire par la transgression des lois éternelles. Ainsi le mal est l'infraction à la loi, et le châtement la conséquence inévitable de cette infraction.

Il serait bien temps pour nous de rétablir le véritable sens du mot châtement, et de ne pas le rapporter à l'Être souverainement bon, infiniment miséricordieux.

Dans les temps anciens, du temps de Moïse, lorsque l'humanité se trouvait, pour ainsi dire, encore dans l'enfance, elle demandait alors de telles idées ; les hommes étaient encore si grossiers, si sensuels, si peu civilisés, que la crainte seule pouvait les détourner des actes préjudiciables ; ils n'étaient pas encore en état de comprendre les idées abstraites et morales ; il fallait effrayer les hommes d'alors du loup-garou, comme nous effrayons à présent les enfants. Voilà pourquoi Moïse leur représentait Dieu comme se vengeant et punissant, et ne leur parlait que de l'existence terrestre, de récompenses et de punitions temporelles. Mais quand l'humanité eut un peu avancé dans la voie du développement intellectuel, Jésus-Christ parut et donna aux hommes un enseignement plus élevé, basé sur l'amour et la charité. Il leur disait : *Vous avez appris qu'il a été dit : OEil pour œil, et dent pour dent. Et moi je vous dis de ne point résister au mal que l'on veut*

*vous faire ; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre... Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient (1). Il leur prêchait la pluralité des existences (2), la vie au-delà du tombeau, l'immortalité de l'âme, les récompenses et les châtiments futurs ; mais il prenait ses comparaisons dans le monde matériel et parlait en paraboles qui convenaient à leur intelligence : car toute chose doit venir en son temps. C'est pourquoi le Sauveur leur disait : J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les porter présentement. Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir... Je vous ai dit ces choses en paraboles : l'heure vient en laquelle je ne vous entretiendrai plus en paraboles ; mais je vous parlerai ouvertement de mon Père (3). Et voici venu à présent le temps annoncé par Jésus-Christ. L'humanité est sortie de l'enfance et de la jeunesse ; elle est arrivée à l'âge de raison, et par conséquent ce n'est pas plus le temps de lui faire peur du loup-garou que*

(1) Matth., v, 38, 39 ; XLIII, 44.

(2) Matth., XI, 14 ; XVII, 10, et suiv. ; Jean, III, 3 et suiv.

(3) Jean, XVI, 12, 13, 25.

ce n'était le temps à l'époque de Jésus-Christ de prêcher au peuple : « OEil pour œil, dent pour dent. » L'humanité est maintenant assez développée pour porter en soi les idées morales. Aussi est-il à présent arrivé, le temps de l'accomplissement de la promesse de notre Sauveur, de nous envoyer le Consolateur, l'Esprit-Saint, Esprit de vérité qui, comme le dit Jésus-Christ, *vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit* (1). Par conséquent, le Spiritisme est le fait de l'Esprit-Saint, de l'Esprit de vérité qui, communiquant avec nous par l'intermédiaire des esprits qui ont vécu sur la terre, nous rappelle tout ce que Jésus-Christ nous a enseigné, nous parle, dans un langage clair et sans équivoque, de tout ce que Jésus-Christ nous a dit en paraboles, nous explique toutes les vérités mal comprises ou faussement interprétées, nous découvre l'existence du monde des Invisibles ou des Esprits, et nous initie *aux secrets de la vie d'outre-tombe*, en nous prouvant l'immortalité de l'âme, non pas par la seule théorie, mais par des faits évidents et même sensibles.

Après avoir déterminé ce que c'est que le péché, et le châtement soi-disant infligé par Dieu, et après avoir exposé par quelle voie la Providence conduit l'humanité à la connaissance de la vérité, nous allons examiner si nous avons bien

(1) Jean, XIV, 26.

compris jusqu'à présent le péché originel. Voici comment Makary, dans sa Théologie dogmatique, parle de la manière dont nos pères sont tombés, de la cause de leur chute et de la transmission héréditaire de leur péché à toute l'espèce humaine :

« Moïse décrit comment est arrivée la chute de nos pères. Après avoir parlé de la demeure bienheureuse du premier homme, du commandement que Dieu lui avait fait dans le paradis, de la dénomination qu'Adam avait donnée aux animaux, de la création de sa compagne et de leur état d'innocence, l'écrivain sacré de la Genèse continue en ces termes : *Or le serpent était le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres qui sont dans le paradis? La femme lui répondit : Nous mangeons du fruit de tous les arbres qui sont dans le paradis ; mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne fussions en danger de mourir. Le serpent reparut à la femme : Assurément vous ne mourrez point. Mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. La femme considéra donc que le fruit de cet arbre était bon à manger, qu'il était beau et agréable*

à la vue. Et, en ayant pris, elle en mangea, et en donna à son mari, qui en mangea aussi (1). Il suit de là que :

« 1. Le serpent a été la première cause de la chute de nos pères, ou, plus précisément, l'instrument de leur chute. Que faut-il comprendre ici sous le nom de serpent? Moïse l'appelle le plus fin de tous les animaux qui existent sur la terre; par conséquent, il le met au nombre des animaux terrestres. Mais en considérant que ce serpent parle, raisonne, calomnie Dieu et s'efforce d'entraîner Ève au mal, on voit qu'ici sous l'apparence du serpent se cache le serpent spirituel, le diable, l'ennemi de Dieu. Et l'Écriture sainte ne laisse à cet égard aucun doute. Dans le livre de la Sagesse, il est dit : *La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable* (c'est-à-dire par le péché) (2). Le Sauveur lui-même l'appelle *l'homicide dès le commencement* et le *père du mensonge*, et tous les pécheurs, les *enfants du diable* (3); enfin saint Jean l'Évangéliste affirme à deux reprises et avec une grande clarté que ce *grand dragon, cet ancien serpent* est nommément le *diable et Satan, qui séduit tout le monde* (4). C'est ainsi que les Pères de l'Église et les théologiens ont constamment envisagé le serpent.

(1) Genèse, III, 1-6.

(2) Sagesse, II, 24.

(3) Jean, VIII, 24.

(4) Apocalypse, XII, 9; XX, 2.



« 2. Nos pères furent eux-mêmes à proprement parler la seconde cause de leur chute... Ève, bien qu'elle soit tombée pour s'être laissé séduire par le diable, n'est toutefois pas tombée par nécessité, mais tout à fait librement... Comment Adam tomba-t-il ensuite? Moïse n'en dit rien; mais d'après les paroles que Dieu adressa à Adam après sa chute : *Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger* (1), on peut conclure qu'Adam tomba par suite des instances de sa femme et de sa passion pour elle, ainsi, qu'il ne tomba pas non plus par nécessité, mais de son plein gré.

« Les conséquences de la chute de nos pères se manifestèrent avant tout dans leur âme, et s'étendirent ensuite à leur corps et à tout leur bien-être extérieur.

« Voici quelles en furent les conséquences pour leur âme :

« 1. La rupture de l'alliance (la religion) avec Dieu, la perte du bonheur, la mort spirituelle... Les Pères de l'Église sont unanimes relativement à cette conséquence de la chute par le péché. Grégoire de Nicée dit : Après sa chute, le premier homme vécut encore plusieurs centaines d'années; mais Dieu a dit vrai, quand il a dit : Car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-

(1) Genèse, III, 17.

certainement, car précisément parce que l'homme s'est éloigné de la vraie vie, l'arrêt de mort a été exécuté sur lui le jour même ; tandis que ce n'est que plusieurs années après que la mort corporelle a atteint Adam.

« 2. L'obscurcissement de la raison.

« 3. La perte de l'innocence, l'affaiblissement de la volonté, et son penchant au mal plutôt qu'au bien.

« 4. L'altération de l'image de Dieu.

« Conséquences pour le corps :

« 1. Les maladies, les infirmités, l'épuisement.

« 2. La mort... Saint Augustin dit : Parmi les chrétiens qui observent la religion véritablement catholique, il est reconnu comme n'étant pas douteux que la mort corporelle n'est pas le résultat d'une loi de la nature : car Dieu n'a pas créé la mort pour l'homme ; mais elle est la conséquence du péché. Puis, dans un autre endroit, il dit qu'il (le premier homme) est mortel par l'essence de son corps matériel, et immortel par la bonté (*beneficio*) du Créateur (1). Le concile de Carthagène a aussi déterminé : Que celui qui dira qu'Adam, le premier homme, a été créé mortel, et que par suite de cela, qu'il ait ou qu'il n'ait pas péché, il doit mourir, c'est-à-dire quitter son corps, non par punition de son péché, mais par nécessité de sa nature, qu'il soit anathème (2).

(1) De Genes. ad. litt. vi, 25, n. 36.

(2) Article 123.

« Conséquences sous le rapport de la condition physique de l'homme :

« 1. Son expulsion du paradis ;

« 2. La malédiction de la terre , relativement aux besoins de l'homme.

« L'Église orthodoxe enseigne que le péché de nos pères avec toutes ses conséquences passe d'Adam et d'Ève à tous leurs descendants par la voie de leur naissance naturelle, et par conséquent subsiste indubitablement.

« Cet enseignement a des bases solides dans les saintes Écritures. On peut diviser en deux classes les passages des Écritures qui s'y rapportent : les uns expriment particulièrement l'idée de la vérité et de la généralité du péché de nos pères dans les hommes ; les autres expriment particulièrement l'idée de la vérité et du moyen de sa transmission.

« Des passages de la première classe :

« 1. Le principal et le plus clair se trouve dans le cinquième chapitre de l'épître de l'Apôtre saint Paul aux Romains, lorsqu'il établit là une comparaison entre Adam et Notre-Seigneur J.-C. dans leur rapport avec l'espèce humaine. On voit par cette épître : *a.* Que le péché est entré dans le monde et que la mort y est entrée aussi, comme conséquence, par Adam, par un seul homme : *Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché* ; *b.* Que c'est précisément par le péché d'un seul que la mort est entrée dans toute l'humanité, et non par les propres péchés de

celle-ci : *Et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes... par le péché d'un seul plusieurs sont morts... à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme ; c.* Qu'en même temps que la mort, qui est la conséquence du péché, est entrée dans toute l'humanité, le péché d'un seul y est entré aussi, et que c'est ainsi par le péché d'un seul, et avant d'avoir péché eux-mêmes, que les hommes sont devenus pécheurs : *Tous ayant péché dans un seul... plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul ; d.* Enfin, que c'est par le péché d'un seul qu'est entrée dans toute l'humanité, avant qu'elle ait commencé à pécher elle-même, une autre conséquence du péché, la condamnation : *Par le péché d'un seul, tous les hommes sont tombés dans la condamnation.*

« 2. Un autre endroit moins clair se trouve dans le livre de Job. En représentant les calamités de la vie humaine, le saint homme dit entre autres : *Qui peut être exempt de toute impureté ? personne, n'eût-on vécu qu'un seul jour sur la terre* (1). On voit ici clairement la signification de certaine impureté dont aucun homme n'est exempt, même depuis sa naissance. Mais quelle est cette impureté ? Comme, d'après la description de Job, elle est représentée comme la cause des calamités de la vie humaine et qu'elle rend l'homme coupable devant Dieu, il faut admettre que l'on comprend

(1) Job, xiv, 4, 5. Ce texte est traduit de la Bible slavonne.

ici une impureté morale, et non une impureté physique qui ne serait qu'une conséquence de la première, et qui ne pourrait par elle-même rendre l'homme coupable devant Dieu, ou, en d'autres termes, l'on comprend ici la corruption de notre nature qui nous est transmise à tous par nos pères.

« Aux passages de la seconde classe on peut rapporter :

« 1. Les paroles du Sauveur dans son entretien avec Nicodème : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne naît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair ; et ce qui est né de l'Esprit, est Esprit* (1). Ces paroles signifient que l'homme, né naturellement, quel qu'il soit, Juif ou païen, ne peut entrer dans le royaume de Dieu, dans le royaume du bonheur, et ensuite dans le royaume de la gloire, s'il ne naît de nouveau dans le mystère du baptême. Ainsi : *a.* Tous les hommes, par leur nature, sont soumis à présent à une certaine impureté, — impureté morale, puisqu'elle est un obstacle à leur entrée dans le royaume spirituel de J.-C. ; *b.* Cette impureté s'étend à tous les hommes par leur naissance naturelle. Comme éclaircissement de cet endroit, on peut se rappeler les paroles de l'Apôtre, que *nous étions naturellement enfants de colère* (2).

(1) Jean, III, 5, 6.

(2) Ephés., II, 3.

« 2. Par les paroles du Psalmiste dans son psaume de la pénitence : *Vous savez que j'ai été formé dans l'iniquité, et que mère m'a conçu dans le péché* (1), on ne saurait comprendre ici le péché personnel du roi-prophète ; puisqu'il dit : *J'ai été conçu et je suis né dans ce péché ; ce péché lui est donc propre depuis un temps où il n'avait pas encore de libre arbitre. On ne peut pas même supposer un péché des parents de David, c'est-à-dire qu'il fût conçu et né d'eux illégitimement : on sait que David n'a pas été le fruit du crime, que son père Isaï a brillé par sa vie de juste, et que sa mère était la femme légitime d'Isaï. On ne doit donc pas, sous la dénomination de l'illégitimité dans laquelle David fut conçu et naquit, comprendre autre chose que le péché provenant de la première désobéissance d'Adam, et passant d'Adam à toute sa postérité. La loi naturelle de la conception et de la naissance est la même pour tous les hommes ; on ne peut par conséquent indiquer de cause qui ferait qu'un roi d'Israël eût été conçu et fût né dans le péché de ses pères, tandis que tous les autres hommes en eussent été exempts* (2). »

Terminons par là l'extrait de la Théologie dogmatique de Makary sur le péché de nos pères, ou péché originel.

Examinons à présent si l'on peut être satisfait des explications que les théologiens ont données

(1) Psaumes, LI, 7.

(2) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, §§ 88, 92.

aux textes des saintes Écritures et de la déduction que l'on en a tirée relativement à la chute du premier homme et au péché originel, et si cette déduction s'accorde aussi avec les autres vérités chrétiennes.

Le serpent qui a parlé à Ève dans le paradis et qui l'a séduite a été la cause de sa chute. Les théologiens, prenant en considération que ce serpent parle, raisonne, calomnie Dieu, s'efforce d'entraîner Ève au mal, en ont conclu qu'ici dans le serpent naturel se cachait le serpent spirituel, le diable, l'ennemi de Dieu; et même ils regardent cette opinion comme hors de doute, s'appuyant sur ce qu'il est dit dans la Sagesse, que *la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable* (c'est-à-dire par le péché); que notre Sauveur l'appelle *l'homicide dès le commencement*, et les pécheurs, *les enfants du diable*; et qu'enfin saint Jean l'Évangéliste affirme à deux reprises que *ce grand dragon, cet ancien serpent, est nommément le diable et Satan qui séduit tout le monde*.

Admettons la justesse de cette explication; que c'était véritablement le diable lui-même en personne; qu'il avait pris l'apparence du serpent; mais alors se présente cette question: comment avait-il pu entrer dans le paradis? Comment avait-il l'audace de le faire? Supposons que ce paradis était terrestre et non céleste, c'était néanmoins le paradis. Et puis, cela signifie qu'il aurait pu y vivre et en jouir comme nos pères eux-

mêmes. Ensuite comment accorder cette apparition du diable dans le paradis avec les paroles de l'Apôtre Pierre qui dit que *Dieu n'a point épargné les anges qui ont péché, mais les a précipités dans l'abîme où les ténèbres leur servent de chaînes, pour être tourmentés, et tenus comme en réserve jusqu'au jugement* (1) ; et avec celles de l'Apôtre Jude, *qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure* (2) ? Par conséquent, si l'on admet que le diable se présenta réellement de sa personne dans le paradis, les Apôtres n'ont donc pas dit la vérité en affirmant que Dieu avait enchaîné de liens éternels, dans *les ténèbres de l'enfer*, les anges déchus et qu'il les y gardait jusqu'au jugement du grand jour ; ou bien le diable est plus fort que Dieu, et, malgré la volonté de celui-ci, il a brisé ses fers et a paru dans le paradis. En outre, pourquoi le diable se présenta-t-il sous la forme du serpent et non sous celle d'un Ange, comme il le fit bien des fois dans la suite, ainsi qu'on le voit dans la vie de plusieurs saints ? Cela n'eût pas semblé étrange à Ève si un ange lui avait parlé, et il eût été plus facile à celui-ci de la séduire ; mais un serpent ! cela dut l'étonner et lui faire plutôt concevoir des soupçons : car notre

(1) II Pierre, II, 4.

(2) Jude, 6.



mère n'était probablement pas si simple, et savait que les bêtes et les reptiles ne parlent pas. Mais puisque nos théologiens ont donné une telle explication, il aurait été convenable de la faire accorder avec les paroles des Apôtres Pierre et Jude : autrement il en ressort une contradiction évidente.

N'est-il pas beaucoup plus naturel, en rejetant le surnaturel, de prendre cette tradition comme une tradition figurée ? D'abord, le serpent parle ! Mais qu'est-ce qu'un serpent ? Un reptile ; les reptiles, comme nous le savons, n'ont pas le don de la parole ; puis, qu'est-ce que l'arbre de la science du bien et du mal ? Pouvons-nous nous représenter un arbre dont le fruit nous eût donné quelques connaissances ? Ainsi, dans cette tradition, tout est figuré : Adam, Ève, le paradis, le serpent et l'arbre de la science du bien et du mal.

Adam et Ève sont l'emblème du commencement de la vie corporelle de tout Esprit créé individuellement. Cette opinion est confirmée par les paroles de l'Apôtre saint Paul : *Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit : Adam le premier homme est devenu une âme vivante, et le dernier Adam est un Esprit vivifiant. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui est avant, c'est le corps animal et ensuite le corps spirituel. Le premier homme est le terrestre formé de la terre ; et le second homme est le céleste, qui*

*est venu du ciel. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres, et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi sont célestes. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste. Je veux dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible (1).*

Que signifient ces paroles : *Il y a un corps animal; il y a un corps spirituel?* L'âme incarnée a un corps charnel, — c'est le corps animal; mais l'Esprit, après la mort, délivré de ce corps charnel et grossier, conserve le corps fluide dont il n'a pas été séparé pendant son incarnation et que nous appelons *périsprit*, — c'est le corps spirituel. Ainsi l'Esprit, enveloppé de son corps fluide, *périsprit*, forme l'âme; c'est pourquoi il est écrit qu'*Adam, le premier homme, est devenu une âme vivante*, c'est-à-dire il est devenu une âme incarnée dans un corps grossier ou charnel; et *le dernier Adam*, c'est-à-dire quand l'âme sera purifiée de tous ses défauts et deviendra parfaite, sera alors un *Esprit vivifiant*, c'est-à-dire n'aura plus besoin d'être incarné dans un corps corruptible ou charnel, et portera l'image de l'homme céleste. C'est pourquoi chaque homme doit être d'abord *terrestre, comme l'a été le premier homme*; ensuite

(1) I Corinth., xv, 44-49. Traduction faite d'après le texte slavon.

*spirituel, comme l'a été le second, — le céleste, c'est-à-dire Jésus-Christ. Par ces mots : Ce n'est pas le corps spirituel qui est avant, c'est le corps animal, ensuite le spirituel, il est démontré que l'Esprit ne peut pas être parfait sans passer auparavant par toutes les phases de l'âme, c'est-à-dire sans passer par toutes les incarnations et les épreuves nécessaires à la purification de tous ses défauts. Ces mots : Le premier Adam et le dernier Adam montrent clairement que, par le nom d'Adam, on représente au figuré le tableau du commencement et de la fin des existences corporelles de chaque Esprit séparé; autrement que signifierait cette expression le dernier Adam?*

Le paradis est l'image du monde ou de la planète sur laquelle les Esprits commencent leurs existences corporelles. Le Spiritisme nous démontre que les Esprits sont créés simples, sans connaissances et sans savoir. L'Esprit, au moment de sa création, a, pareillement à l'homme, son enfance. Ses premières existences corporelles sont seulement instinctives; il a à peine le sentiment de lui-même. A mesure qu'il se développe, le sentiment de la connaissance de lui-même se développe peu à peu en lui, ainsi que la raison et le libre arbitre. On peut comparer l'état de l'âme, lors de sa première incarnation, à celui de l'enfance de la vie corporelle; sa raison est à peine développée : elle essaye pour ainsi dire la vie. Il est très-naturel que des êtres innocents, qui n'a-

vaient ni connaissances, ni savoir, ni expérience, aient indispensablement eu besoin des soins de notre Père commun tout-puissant, qui, pour leur rendre la vie possible, dut les placer sur quelque planète ou dans un monde où toute la nature et toutes les créatures répondissent à leur innocence, où le climat fût tempéré, où la terre produisît tous les fruits, afin que les premiers hommes pussent recevoir tout ce qui était indispensable à leur existence sans aucune peine de leur part. Un tel monde, comparé à notre monde terrestre, est effectivement un véritable paradis ; mais un paradis terrestre et non céleste, car il n'y a là que l'innocence, et dans le paradis céleste se trouve la perfection. Quoique Moïse ait déterminé positivement la place du paradis sur la terre, il ne l'a fait que pour montrer au peuple hébreu plus clairement, et pour ainsi dire d'une manière sensible à l'œil, la richesse de la nature du monde où Adam et Ève avaient commencé leur première existence corporelle ; c'est pourquoi il indiqua aux Hébreux la plus belle contrée qu'il connût sur la terre, contrée qui leur était également connue. Nous pouvons conclure de cela que tous les Esprits créés passent leur première existence corporelle dans un état de bonheur.

Le serpent est l'image figurée de la séduction. Moïse l'appelle très-fin, et qu'y a-t-il en effet de plus rusé, de plus insinuant, de plus faux que la séduction ?

La défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal exprime la défense de transgresser les lois éternelles établies par Dieu, car celui qui les enfreint est immédiatement soumis aux conséquences inévitables et amères de cette infraction, et apprendra par sa propre expérience ce qu'est le mal, et, par comparaison avec le mal, il appréciera et connaîtra ce que c'est que le bien. Pour les premiers hommes, cette infraction a eu la mort comme conséquence immédiate : *Au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement* (1). Nous verrons plus loin la nécessité de cette loi.

En admettant cette interprétation de l'allégorie de Moïse, toute sa relation sur le paradis, l'état bienheureux dont y jouissaient nos pères, leur chute, leur expulsion du paradis, la propagation de leur péché à toute leur postérité, devient non-seulement intelligible, mais parfaitement logique. Les paroles de Dieu : *Au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement*, c'est-à-dire à la première infraction d'une de mes lois éternelles vous mourrez, étaient probablement prises à la lettre, parce que d'abord, dans un monde tel que celui où vivaient nos pères et qui était destiné à la première incarnation des Esprits créés, il n'y a que les innocents qui pouvaient y vivre; les coupables n'y pouvaient pas être soufferts, autrement ils y auraient apporté avec eux leurs différents vices;

(1) Genèse, II, 17.

en second lieu, que signifie l'expulsion du paradis? Cela veut dire l'expulsion du monde, ou en d'autres termes la mort corporelle. Par conséquent, dès que nos pères eurent transgressé la loi, ils durent, comme coupables, quitter ce monde, c'est-à-dire mourir.

Les Pères de l'Église ont vu le désaccord de leur interprétation avec la parole de Dieu, et c'est pourquoi ils ont tâché d'étendre le sens des paroles que Dieu avait prononcées, pour qu'elles ne contredisent pas d'une manière trop frappante leur interprétation; aussi Grégoire de Nicée dit-il: « Après sa chute, le premier homme vécut encore plusieurs centaines d'années; mais Dieu a dit vrai quand il a dit: *Au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement*; car, par cela même que l'homme est devenu étranger à la vie véritable, ce jour-là même l'arrêt de mort s'est accompli sur lui; mais, après plusieurs années (ici Grégoire de Nicée n'a pas osé répéter après plusieurs centaines d'années, et il a exprimé ces plusieurs centaines d'années par les mots: après plusieurs années) ensuite, la mort corporelle atteignit Adam. »

Que signifie la malédiction de la terre: *La terre sera maudite... Elle vous produira des épines et des ronces... Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage* (1)? Cela signifie que Dieu a incarné l'Esprit d'Adam et celui d'Ève dans un

(1) Genèse, III, 17, 18, 19.

monde bien inférieur à celui dans lequel ils avaient vécu. Dans ce monde la fertilité de la terre était pauvre, et les hommes, pour se procurer leur subsistance, devaient la cultiver à la sueur de leur front; le climat était rigoureux, et, pour se protéger contre le froid et les injures du temps, ils devaient absolument couvrir leurs corps de peaux de bêtes et ne pouvaient plus rester nus : *Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam et à sa femme des habits de peaux dont il les revêtit* (1). Par conséquent la malédiction de la terre ne signifie pas précisément une malédiction; car ç'eût été souverainement injuste : la terre n'est nullement coupable des fautes des hommes; mais cela veut dire que la terre belle et fertile dont Adam avait joui dans le monde précédent était changée dans son monde nouveau en une terre inculte qui d'elle-même et sans culture ne produisait que des ronces et des épines. Nos maîtres, en nous assurant que Dieu a maudit la terre pour les fautes des hommes, agissent avec nous comme ces vieilles bonnes qui, pour apaiser un enfant qui s'est donné un coup contre une table, se livrent à ce consolant monologue : « Quelle vilaine table ! elle a fait mal à ce pauvre petit ! nous allons l'arranger ! » et se mettent à battre cette table, qui est aussi coupable du mal fait à l'enfant que la terre l'est des fautes de l'homme.

(1) Genèse, III, 21.

Moïse ne dit pas si Adam et Ève eurent des enfants avant leur chute, et ne parle que de Caïn et d'Abel, mais qui sont nés après la chute, par conséquent après qu'Adam et Ève eurent été incarnés dans un autre monde, ou, pour dire plus vrai, après qu'ils eurent été incarnés sur la terre. Mais comme Dieu leur a dit aussitôt après leur création : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre* (1), et que probablement leur chute ne s'accomplit que bien longtemps après la création, ils ont dû, en raison de toutes ces considérations, laisser une nombreuse postérité dans ce monde bienheureux que Moïse appelle le paradis terrestre. Ce silence de Moïse, relativement aux enfants d'Adam et d'Ève dans le paradis, indique clairement que le paradis était un monde séparé de la terre. Moïse devait présenter l'histoire des hommes de la terre; c'est pourquoi il passa légèrement sur la première incarnation de l'homme, en la reproduisant dans un récit figuré; c'est aussi pourquoi il ne dit rien de la postérité qu'Adam laissa dans son précédent monde, le paradis, puisque cette postérité formait la population d'un autre monde et non de la terre. Il se peut que, pour ne pas rendre son récit trop prolix, Moïse se soit tu sur beaucoup d'autres mondes qu'Adam aurait habités avant son incarnation sur la terre. Cette dernière supposition découle de ce que, bien que

(1) Genèse, I, 28.



la terre soit au nombre des mondes inférieurs, d'après son état de perfectionnement, elle n'est pas cependant le plus bas dans lequel le second Adam dut être incarné après la faute du premier Adam.

Les théologiens regardent comme hors de doute que le corps des premiers hommes a été créé immortel, et que nous avons été assujettis à la mort seulement à cause du péché de nos premiers parents.

Cette opinion ne peut pas soutenir une critique sérieuse. Dieu a dit à Adam : *Jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré : car vous êtes poudre, et vous retournerez en poudre* (1). De ces paroles de Dieu on voit clairement que le corps a été créé corruptible, et qu'avec le temps, il doit nécessairement être détruit et retourner à la terre, d'où il a été tiré. Il est vrai que Dieu dit cela à Adam après sa chute et comme punition de sa faute. Nous avons déjà vu que Dieu ne punit personne; par le mot punition, il faut toujours comprendre la conséquence inévitable résultant d'une infraction aux lois éternelles. Dieu est la science universelle; avant de créer l'homme, il savait que celui-ci faillirait; par conséquent pourquoi aurait-il fait une loi impraticable? Et s'il a dit qu'il était poussière et qu'il retournerait en poussière, c'est que sa loi éternelle est que le corps grossier se détruise tôt ou tard. Les lois de Dieu sont immuables, et il ne les changera pas en

(1) Genèse, III, 19.

vue de punir les hommes. Comme de notre temps l'homme passe par tous les âges, en commençant par l'enfance et en finissant par la vieillesse, de même probablement les premiers hommes créés ont passé par tous ces différents âges, quoique Moïse ne dise rien de l'enfance d'Adam et d'Ève ; mais il ne dit pas non plus qu'Adam et Ève soient sortis dans un âge accompli des mains du Créateur. Il n'y a que cette différence, c'est que, dans notre monde, les causes de la mort sont les maladies et la décomposition de l'organisme, et que, dans l'autre monde, le corps, vigoureux, à l'abri des passions, des excès et de l'épuisement du travail, n'était point exposé aux maladies et pouvait exister incomparablement plus longtemps que le nôtre, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à son épuisement inévitable, la décrépitude et enfin la décomposition, la mort. Par conséquent nos pères, avec le temps, seraient toujours morts, même si l'on admet qu'ils n'aient pas commis de faute, et que Dieu n'ait pas déterminé leur première infraction à la loi comme terme de leur vie.

Les théologiens disent que le péché de nos pères ou péché originel avec toutes ses conséquences s'est étendu d'Adam et d'Ève à tous leurs descendants par la voie de leur naissance naturelle.

A cette interprétation que les théologiens donnent au récit figuré de Moïse sur les premiers hommes, sur leur existence dans le paradis, sur

leur chute, et à leur opinion sur la création de l'âme en même temps que le corps, le péché originel n'a aucun sens. Il ne s'accorde pas avec la justice de Dieu, avec les lois non-seulement divines, mais même humaines, et contredit clairement la saine raison. Pourquoi aurions-nous à répondre des fautes de nos pères, si notre âme est créée indépendamment des leurs et n'a avec elles aucun rapport ?

En admettant que nous devons répondre des fautes de nos pères, nous serons aussi forcés d'admettre que nous devons également répondre des fautes de notre père et de notre mère, puisqu'ils sont encore plus rapprochés de nous qu'Adam et Ève ; ensuite, des fautes de notre grand-père et de notre grand-mère, de nos aïeux, et enfin de nos ancêtres descendant en ligne directe d'Adam et d'Ève ; et remarquez bien que ce sont des Esprits nouveaux, tous distincts les uns des autres, et qui n'ont entre eux aucun lien naturel. Combien de milliers de péchés étrangers pèseraient sur notre pauvre âme qui n'est nullement coupable ! Y a-t-il quelque possibilité de se tirer de cet abîme de péchés ? Nous ne parlons pas de ses propres fautes qui, confondues avec les péchés de nos pères et de nos ancêtres, seraient comme une goutte d'eau dans la mer. Par conséquent, il n'y a là rien à examiner, et l'on n'a qu'à envoyer chaque âme tout droit dans la géhenne de feu. D'après ce système, il est évi-

dent que plus un homme naîtra tard, plus il sera coupable et pécheur ; car le nombre de ses ancêtres devient d'autant plus grand. N'est-ce pas là une logique admirable ? Et après cela, nos théologiens ne craignent pas de dire que nous pouvons, d'après les lumières de la saine raison, nous convaincre de la réalité du péché originel qui nous est transmis à tous par nos pères (1). »

Non, à ces données, à ces interprétations que nous présentent les théologiens, nous répondons positivement que la saine raison s'oppose absolument à admettre la transmission du péché de nos pères à tous leurs descendants. C'est pourquoi leurs interprétations erronées conduisent non à la confirmation de la religion chrétienne, mais bien à sa ruine et à une incrédulité complète. Que diriez-vous, si l'on vous arrêtait et que l'on vous mît en prison pour les dettes d'un autre avec lequel vous n'avez aucun rapport, aucun lien de parenté ni de famille, ni d'aucune espèce ? N'est-il pas vrai qu'alors vous vous en plaindriez comme d'une injustice criante ? Si, de la part des hommes, on regarde cela comme une injustice criante, quelle injustice cela doit-il être de la part de Dieu, être miséricordieux et souverainement juste ? Puis, en admettant notre responsabilité pour les péchés de nos pères, comment interprétez-vous les paroles du Deutéronome : *On ne fera*

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 387.

*point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères; mais chacun mourra pour son péché* (1); et les paroles de l'Apôtre Paul : *Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même* (2)? Ces paroles contredisent tout à fait le dogme de la transmission du péché des pères sur leurs descendants. Et cependant les paroles du Deutéronome et de l'Apôtre Paul, aussi bien que le dogme de la transmission du péché de nos pères à nous, sont parfaitement justes; ce qu'il y a d'illogique et de contradictoire provient seulement de l'interprétation erronée du récit de Moïse sur les premiers hommes, et cette contradiction elle-même montre clairement que l'interprétation est erronée; car la religion chrétienne et ses dogmes sont d'une vérité irréfragable. Le Spiritisme nous donne la clef de la concordance de toutes ces contradictions, ce même Spiritisme contre lequel se sont si fortement et si opiniâtrément élevés les théologiens et notre clergé, qui l'appellent l'obscurcissement de l'esprit, une invasion diabolique, une rêverie païenne, un mélange immoral avec la fausse morale chrétienne, etc., en un mot qui ont déversé sur lui tant d'injures qu'on ne saurait les énumérer. Quant à nous, nous jugeons le Spiritisme en maintenant les paroles du Sauveur : *Chaque arbre se connaît à son propre fruit* (3). Le

(1) Deutéron., xxiv, 16.

(2) Rom., xiv, 12.

(3) Luc, vi, 44.

Spiritisme, en donnant une interprétation logique de tous les dogmes du christianisme, et en établissant par là leur véritable sens, a déjà ramené à la religion plusieurs millions d'hommes tombés dans l'incrédulité à cause seulement de ce que, par des interprétations illogiques des dogmes du christianisme, on a représenté Dieu vindicatif, cruel et injuste au plus haut degré.

Ainsi adressons-nous au Spiritisme pour qu'il nous rende en ces dogmes la foi que l'interprétation de nos théologiens nous a fait complètement perdre.

Nous ne disons pas positivement qu'Adam et Ève soient des mythes ; il est possible que réellement ils aient vécu sur la terre, et même qu'ils y aient été au nombre de ses premiers habitants ; c'est pourquoi Moïse a employé leurs noms dans son récit figuré. Mais nous affirmons que Moïse, sous le nom d'Adam, a compris chacun des Esprits qui commençait la première de ses nombreuses existences corporelles et la traversait dans le sexe masculin ; et sous le nom d'Ève, chacun des Esprits qui commençait sa première existence corporelle et la traversait dans le sexe féminin. A proprement parler, les Esprits n'ont pas de sexe, parce que les sexes dépendent de l'organisation : c'est une propriété de la matière ; mais, comme l'Esprit, pour parvenir à sa perfection, doit éprouver toutes les conditions, chaque Esprit doit nécessairement supporter toutes les

existences corporelles : les unes dans le corps d'un homme, les autres dans le corps d'une femme.

Ainsi, quand le premier Adam et la première Ève ont été incarnés dans le monde que Moïse appelle le paradis, c'était leur première existence corporelle; et quand, à mesure qu'ils acquéraient de l'expérience et du savoir, la conscience du moi se développait en eux, la raison et le libre arbitre commençaient aussi à se manifester, et alors les idées, les désirs, commencèrent à naître en eux, et, à mesure qu'ils se développèrent, l'imagination et les illusions s'y joignirent nécessairement; et quoiqu'ils eussent des rapports directs avec Dieu, ce qu'il est très-possible d'admettre, en prenant en considération leur innocence et la bonté suprême de Dieu, notre père miséricordieux à tous, la faiblesse de la nature humaine les entraîna, et dans leur âme se manifesta un sentiment d'orgueil ou de jalousie auquel ils s'abandonnèrent, ou bien véritablement ils s'imaginèrent qu'ils étaient eux-mêmes des dieux. Mais, quoi qu'il en soit, ils enfreignirent le commandement de Dieu et furent soumis à la conséquence inévitable de cette infraction, — la mort, c'est-à-dire qu'ils moururent corporellement le même jour où eut lieu la désobéissance; car ils étaient devenus coupables, et des coupables ne pouvaient pas rester dans un monde destiné aux innocents.

Telle est l'explication de la chute et de l'expul-

sion du paradis, dans lequel le rôle du serpent se réduit à celui de leurs propres idées et de leurs propres illusions qui les ont séduits et entraînés au mal.

Mais Dieu ne les a pas condamnés, pour leur péché, à des tourments éternels, et ne leur a pas ôté les moyens d'atteindre la perfection, et en même temps le bonheur éternel. Pour racheter leur péché et pour leur perfectionnement ultérieur, comme le but de tout Esprit est la perfection, il leur a permis d'éprouver une nouvelle existence corporelle, en les incarnant dans un autre monde, mais pour lors bien inférieur à ce qu'était le paradis. Dans celui-ci, le climat était bienfaisant, ils n'avaient pas besoin de couvrir leur corps ; là, au contraire, la rigueur du climat les obligeait à le protéger au moyen de peaux de bêtes contre les intempéries de l'air et contre le froid. Dans le paradis, la terre était fertile et produisait en abondance toutes sortes de fruits, sans aucune espèce de culture, et leur fournissait tout ce qui était nécessaire à leur nourriture ; dans l'autre monde, la terre était aride, l'homme devait travailler et la cultiver à la sueur de son front, pour se procurer la nourriture la plus nécessaire. Là, les animaux étaient doux et obéissaient à l'homme ; ici, ils étaient carnassiers, et l'homme devait se garantir de leurs attaques. Là, l'homme jouissait d'une santé constante ; ici, il était exposé à la fatigue, à l'épuisement, aux maladies. Voilà



le monde où fut incarné le second Adam, après la chute du premier Adam ; et comme c'est le même Esprit qui animait le corps du premier Adam, il est alors très-naturel que le second Adam soit né dans ce monde, déjà chargé du péché du premier Adam ; et, de cette façon, l'Esprit, en passant par une multitude d'existences corporelles, naît chaque fois dans sa nouvelle existence, chargé, sinon du péché du premier Adam, péché dont il peut s'être épuré, du moins chargé des péchés du second, du troisième, du vingtième Adam. Voilà l'impureté dont l'Esprit n'a pas encore eu le temps de se purifier et que l'on nomme péché inné, ou péché originel. Enfin, l'Esprit parvient au dernier Adam dont parle l'Apôtre Paul, c'est-à-dire à la condition d'Esprit vivifiant ; mais cette condition n'est accessible à l'Esprit que quand il s'est purifié de tous ses défauts et qu'il s'est fortifié dans toutes les vertus ; alors, pour son perfectionnement ultérieur, il n'y a plus de nécessité pour lui de s'incarner dans un corps grossier, il continue son perfectionnement à l'état d'Esprit. Ainsi, d'après les paroles de l'Apôtre Paul, quand notre Esprit a été premier Adam, il portait l'image terrestre, c'est-à-dire était dans un corps ; mais quand il deviendra dernier Adam, il portera l'image du ciel, c'est-à-dire deviendra Esprit vivifiant.

Voilà le véritable sens du dogme du péché inné. Ici le péché, bien qu'il passe d'une race à

l'autre, suit cependant toujours le même Esprit ; car qu'est-ce que le premier Adam, le second Adam, et ainsi de suite jusqu'au dernier Adam ? C'est un seul et même Esprit, seulement dans les différentes positions et dans les différentes conditions dans lesquelles il se trouve pendant les nombreuses existences corporelles. C'est exactement la même chose que si un habitant de la Russie que nous nommerons A, après avoir commis quelque délit, se cachait en France sous le nom de B, puis passait en Angleterre sous le nom de C, et enfin en Amérique sous le nom de D. Est-ce que D ne serait pas le même coupable que A, par cela seulement que le délit a été commis par A, habitant de la Russie, et que cet habitant de l'Amérique se nomme D ? Il en est de même parmi les Esprits. Quelle que soit la planète sur laquelle il ait vécu, dans quelque position qu'il se soit trouvé, quel qu'ait été son nom, c'est toujours le même Esprit qui, dans sa première existence corporelle, de même que dans les suivantes, a commis différentes fautes dont il est par conséquent responsable, et dont le poids doit peser sur lui tant qu'il ne les aura pas rachetées par ses souffrances et ne s'en sera pas purifié.

Analysons à présent la déduction que Makary, dans sa Théologie dogmatique, tire des paroles de l'Apôtre Paul, lorsqu'il appelle ce passage *le principal et le plus clair* sous le rapport de la réalité et de la généralité du péché inné. Il dit :

A. Que le péché est entré dans le monde, et que la mort y est entrée par le péché, comme étant la conséquence du péché d'un seul homme, d'Adam.

Cela est parfaitement juste : comme Adam représente le premier homme qui a apparu dans le monde, il est très-naturel que son péché et la mort furent dans le monde les premiers événements de ce genre ; car, tant qu'il n'y eut pas d'hommes, il ne put pas y avoir d'exemple de péché d'homme, non plus que de mort d'homme ; par conséquent, le péché aussi bien que la mort entrèrent dans le monde par le premier Adam. Et comme Dieu a établi pour le premier monde, que Moïse appelle le paradis, cette loi éternelle et immuable, qu'au premier péché l'homme doit mourir, puisque ce monde est destiné aux seuls Esprits innocents, la mort est véritablement entrée dans le monde par le péché du premier Adam.

B. Que c'est précisément par le péché d'un seul que la mort est entrée dans toute l'humanité, et non par les propres péchés de tous les hommes.

Ce dernier éclaircissement n'est pas juste par rapport au monde appelé le Paradis, car là, chaque Esprit commence son existence corporelle, meurt pour son propre péché, car le péché d'Adam ne s'étend pas à la postérité qu'il laisse dans ce monde, pas plus que le péché d'Adam ne s'étend à Ève, et celui d'Ève à Adam, parce que ce sont des Esprits distincts les uns des autres,

qui, par rapport aux hommes qui peuplent les autres mondes, constituent tous les premiers Adams. Puis, toute cette postérité est antérieure à la chute d'Adam. Outre cela, il n'est pas du tout dit dans l'épître de Paul que la mort ne soit pas entrée dans les hommes *par leurs propres péchés* ; c'est une addition malheureuse faite par Makary lui-même, et aussi n'est-elle pas juste. Les propres paroles de l'Apôtre disent : *Et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes*. Cela veut dire qu'après la mort du premier homme, tous les hommes ont été sujets à la mort. *Par le péché d'un seul plusieurs sont morts*, que par le péché du premier Adam sont morts tous les Adams ultérieurs, c'est-à-dire tous les hommes en qui l'Esprit du premier Adam s'est réincarné successivement. *A cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme*. Cela veut dire qu'à cause du péché du premier Adam la mort s'est étendue à tous les hommes qui ont été successivement animés par le seul et même Esprit que le premier Adam.

C. Qu'avec la mort, qui est la conséquence du péché, le péché d'un seul est entré dans toute l'humanité, et que c'est précisément par ce péché que les hommes, avant d'avoir péché eux-mêmes, sont devenus pécheurs.

Il est indubitable que le péché du premier Adam s'est étendu à tous les Adams qui ont suivi ; par conséquent, le second Adam est né avec le péché du premier Adam, et, à cause de cela, il a été pé-

cheur, avant d'avoir pu commettre, dans sa nouvelle existence, d'autres péchés qu'on peut appeler les propres péchés du second Adam.

D. Enfin que c'est précisément par le péché d'un seul, et avant qu'elle ait commencé à pécher, que la condamnation, autre conséquence du péché, a frappé l'humanité.

Cela est et cela doit être ainsi : puisque le second Adam est né dans le péché du premier Adam, il est évident qu'il est né déjà condamné, c'est-à-dire coupable.

De cette manière, selon l'interprétation régulière du récit figuré de Moïse sur les premiers hommes, le dogme du péché originel a un sens logique ; la justice de Dieu est réhabilitée, les paroles de Job : *Qui peut être exempt de toute impureté ? Personne, n'eût-on vécu qu'un seul jour sur la terre ;* et celles de David : *Car vous savez que j'ai été formé dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu dans le péché,* deviennent compréhensibles, aussi bien que les paroles du Deutéronome : *On ne fera point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; mais chacun mourra pour son péché ;* et celles de l'Apôtre Paul : *Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même.* Ces paroles du Deutéronome et celles de l'Apôtre Paul sont également vraies, et en même temps elles ne contredisent ni les paroles de Job ni celles de David ; car l'Esprit qui anime le corps du père, et celui du fils, n'est pas un seul et même Esprit,

mais ce sont deux Esprits différents, qui naturellement ne répondent pas l'un pour l'autre, et les fautes de l'un ne peuvent pas être mises sur le compte de l'autre.

---

# DE LA RÉDEMPTION DU GENRE HUMAIN

PAR

NOTRE SAUVEUR JÉSUS-CHRIST.

Je suis la lumière du monde : celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres ; mais il aura la lumière de la vie... Je suis la voie, la vérité et la vie.

(JEAN, VIII, 12 ; XIV, 6.)

---

Le motif de la rédemption, son but et ses conséquences, sont expliqués si confusément et avec tant de contradictions par les Docteurs de l'Église, qu'il est difficile de se former une idée de ce qu'ils ont voulu dire et de la manière dont ils comprennent eux-mêmes ce dogme.

Ils disent : « que le motif de la rédemption du genre humain fut le péché d'Adam, qui non-seulement a extrêmement irrité Dieu, mais encore a corrompu toute la nature humaine. Il était donc nécessaire, pour accomplir notre délivrance, de la ranimer et de lui donner une nouvelle vie ; et pour cela, la mort de Jésus-Christ a été indispensable. Ainsi, pour que la délivrance des hommes con-

cordât avec l'amour, la sainteté, la justice et la sagesse de Dieu, il avait fallu : A. satisfaire la suprême justice de Dieu et lui sacrifier une victime dont l'importance pût égaler l'immensité de la faute de tout le genre humain, et racheter entièrement les péchés des hommes en général ; B. corriger la nature humaine, la ramener à sa perfection première, à sa nature divine, et lui rendre la lumière, la force et la vie dont le péché l'avait dépouillée ; C. effacer les conséquences du péché dans tout l'univers, après avoir anéanti l'empire de la mort et triomphé du diable (1). »

On lit et l'on doute. Est-il bien possible que les Docteurs de l'Église expliquent effectivement ce dogme de cette manière ? Pour qui prennent-ils donc Dieu, cet Être tout-puissant d'une suprême sagesse ? Qu'est-ce que l'homme comparé à Dieu ? Un être nul, un vermisseau. Comment alors cet être nul pouvait-il irriter infiniment Dieu ? Dieu serait donc si déraisonnable pour s'offenser de la désobéissance d'un vermisseau ? Et encore, qu'est-ce que la colère ? Un manque d'empire sur soi-même. Attribuer une telle imperfection à Dieu, l'Être infiniment parfait ! Comment la désobéissance de ce vermisseau pouvait-elle corrompre toute la nature humaine ? La création de Dieu était-elle donc si imparfaite qu'il suffit de la seule désobéissance d'un vermisseau, pour détruire tous

(1) Antoine, *Théologie dogmatique*, page 172, 2 ; page 134, §. 154.



les desseins de Dieu et altérer la nature humaine créée par lui, au point d'exiger, pour sa régénération, l'immense sacrifice de la souffrance et du sang de son Fils unique ?

Ils disent « que pour cette régénération il était indispensable de satisfaire l'éternelle justice de Dieu, et de lui offrir un sacrifice égal à l'immensité de la faute de tout le genre humain. »

D'abord, non-seulement la désobéissance d'Adam, mais aussi les péchés réunis de tous les hommes, ne valent pas même une goutte de sang d'une si sublime victime. En effet, qu'est-ce que les péchés des hommes ? Et d'où proviennent-ils ? Les péchés sont la conséquence inévitable de l'imperfection des Esprits qui s'incarnent sur la terre, et ils sont tout aussi inévitables ici-bas que les polissonneries des enfants à l'école. En outre, quelle réparation de la justice divine peut-il y avoir dans les souffrances de l'innocent pour les fautes des coupables ? Deviennent-ils par là moins coupables ? Supposons que l'instituteur d'une école, au lieu de punir les élèves coupables, eût puni son fils, sans que celui-ci eût pris part à la faute commise par les premiers : pourrait-on appeler cette punition une réparation ? Étrange logique !

« Ce sacrifice a encore été nécessaire pour racheter complètement les fautes de tous les hommes en général. »

On pourrait en conclure que, puisque le sacri-

fi ce est consommé, les fautes de tous les hommes sans exception doivent être rachetées. Mais, de fait, il n'en est rien ; car les Docteurs de l'Église eux-mêmes, malgré ce but de la rédemption et la victime qui s'est déjà sacrifiée, continuent toujours par soumettre les coupables aux peines éternelles : par conséquent, le but de la rédemption n'a pas été atteint, et Dieu, avec toute sa puissance et sa sagesse, n'a pu venir à bout des vermisseaux, et n'a pu trouver un moyen infallible de les sauver, quoique notre Sauveur ait dit : *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu... Ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (1).

« Pour effacer les conséquences du péché dans tout l'univers, après avoir anéanti l'empire de la mort et triomphé du diable. »

Comment anéantir l'empire de la mort et triompher du diable ? Le triomphe suppose la lutte ; mais quelle lutte peut-il y avoir entre le Créateur et la créature ? La lutte est-elle possible entre l'homme et le vase qu'il a fait ? La mort et le diable sont-ils si forts que Dieu n'ait aucun pouvoir sur eux ? Et pour les fléchir, Dieu avait-il donc besoin de leur sacrifier son Fils unique ? Si les Pères de l'Église nous affirment que Dieu lutte avec le diable, qu'il lui immole une si grande victime, ils détruisent notre foi en Dieu, car ils nous

(1) Matth., xviii, 11, 14.

prouvent avec évidence que le diable est le plus puissant; et par conséquent nous devons le respecter plus que Dieu, à cause de sa puissance. Ce qui montre encore davantage cette puissance du diable, c'est que notre Sauveur, s'étant incarné pour anéantir l'empire de la mort et pour triompher complètement du diable, périt, à ce qu'il paraît, dans un combat inégal, car lui-même n'évita pas la mort, et elle continue d'engloutir le genre humain : mais la force et la puissance du diable n'en est pas diminuée; comme auparavant il rôde par le monde et séduit les malheureux hommes avec plus de succès encore, à ce qu'il semble, et soumet ses victimes aux peines éternelles, ainsi qu'il le faisait avant la rédemption.

Si l'on nous objecte que les Pères de l'Église, sous l'expression : *anéantit l'empire de la mort*, comprennent la mort spirituelle et non celle du corps, nous leur demanderons alors ce que c'est que la mort spirituelle. L'Esprit n'est pas sujet à la mort, il est immortel. Or, s'ils prennent le mot *mort* dans un sens figuré, voulant dire par là que l'âme condamnée aux peines éternelles est morte pour la félicité suprême, dans ce cas il aurait fallu comprendre les mots : *anéantit l'empire de la mort*, dans le sens que notre Sauveur par sa mort anéantit les peines éternelles, c'est-à-dire la mort spirituelle; mais les Pères de l'Église tiennent fort aux peines éternelles et au diable, et disent : que quiconque croit à Dieu et à Jésus-Christ, mais ne

croit pas au diable et aux peines éternelles, n'est pas un chrétien. Donc nous pouvons déduire de cela que leur véritable opinion est que Jésus-Christ n'a pas anéanti la mort spirituelle.

Néanmoins les Pères de l'Église trouvent le moyen de voir que tout cela a été atteint par Jésus-Christ. Quant à nous, nous avouons humblement ne rien comprendre à cette explication ; nous voyons seulement qu'elle ne renferme qu'une pure erreur, ainsi que nous le démontrerons plus tard.

Voici l'explication donnée dans la Théologie dogmatique d'Antoine :

« Jésus-Christ après sa mort est réellement descendu avec son âme divine dans l'enfer, c'est-à-dire dans la demeure de tous les trépassés depuis la création, où, liés par les liens de la mort, ils étaient gardés par le diable, le roi de la mort ; cela se trouve expressément affirmé par l'Apôtre saint Pierre, lorsqu'il cite les paroles du Prophète David, et les rapporte à Jésus-Christ : *Vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption* (1). Saint Pierre dit encore clairement que Jésus-Christ *étant mort en sa chair, mais étant ressuscité par l'Esprit, par lequel aussi il alla prêcher aux Esprits qui étaient retenus en prison, etc.* (2). De même l'Apôtre saint Paul témoigne : *qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs, et a répandu ses dons sur les*

(1) Actes, II, 27-32.

(2) I Pierre, III, 18, 19.

*hommes. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre (1)?*

Les résultats de sa descente dans l'enfer furent :  
 A. sa victoire sur le diable dans le propre domaine de celui-ci, et l'anéantissement de son royaume ténébreux, ce qui était indispensable au rétablissement du règne de Dieu sur la terre et pour notre salut. Jésus-Christ parle lui-même de cette œuvre : *C'est maintenant que le monde va être jugé ; c'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé dehors (2).* Et l'Apôtre : *Et ayant désarmé les principautés et les puissances, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues par sa croix (3).*  
 B. Le triomphe sur la mort, qui retenait jusqu'à ce jour tous les hommes dans ses liens, ainsi que cela avait été prophétisé par le prophète Osée : *Je les délivrerai de la puissance de la mort, je les rachèterai de la mort. O mort, un jour je serai ta mort ; ô enfer, je serai ta ruine (4)!* Afin de détruire par sa mort, dit l'Apôtre, celui qui était le prince de la mort, c'est-à-dire le diable (5). Ce qui se trouva incontestablement confirmé par la résurrection de plusieurs corps des saints au moment de la mort

(1) Ephes., IV, 8, 9.

(2) Jean, XII, 31.

(3) Coloss., II, 15.

(4) Osée, XIII, 14.

(5) Hébreux, II, 14.

de notre Sauveur (1). C. La prédication de l'Évangile, et l'avancement à l'état bienheureux des justes de l'Ancien Testament, ainsi que de tous ceux qui attendaient et pouvaient comprendre et accepter la prédication divine, et qui se trouvèrent dignes du royaume de Dieu : *Car c'est pour cela que l'Évangile a été aussi prêché aux morts, afin qu'ayant été punis devant les hommes selon la chair, ils reçussent devant Dieu la vie de l'Esprit* (2). (Antoine, *Théolog. dogm.*, page 176.)

Par quoi pouvons-nous donc voir que le diable soit réellement terrassé dans son propre domaine, et que le royaume des ténèbres soit anéanti ? Nous voyons au contraire que le mal règne sur la terre comme auparavant, et Antoine lui-même avoue plus loin que le diable n'est pas vaincu, puisqu'il dit, § 365 : « Après la consommation de la dernière lutte entre le royaume du Christ et celui de l'Antechrist, et la victoire décisive de Jésus-Christ contre le diable, aura lieu la révélation de l'Église triomphante. » La première défaite, par conséquent, ne fut pas définitive, le royaume des ténèbres lui-même resta debout, il ne fut pas anéanti. Pourquoi le dire, alors ? Cette grossière erreur des Pères de l'Église ne fait que répandre l'incrédulité. Et puis, en quoi consiste le triomphe contre la mort ? Et comment, à l'heure de la mort de Jésus-Christ, eut lieu la résurrection des corps de

(1) Matth., xxvii, 52.

(2) I Pierre, iv, 6.

plusieurs saints et l'avancement à l'état bienheureux des justes de l'Ancien Testament, tandis que les Docteurs de l'Église disent eux-mêmes que la résurrection des bons, ainsi que celle des méchants, sera générale au jour du jugement dernier? Toute cette explication, en un mot, est obscure, confuse, forcée, nullement satisfaisante, impie, car elle nous montre Dieu minutieux et impuisant.

*Adressons-nous de nouveau au Spiritisme, et voyons s'il ne nous donnera pas du dogme de la rédemption une interprétation plus juste, plus logique et plus d'accord avec les perfections de Dieu.*

Le but de chaque Esprit créé est la perfection. Pour y atteindre, les Esprits traversent une série d'existences corporelles pendant lesquelles ils acquièrent l'expérience, le savoir, et affermissent leurs sentiments moraux. Parvenus à un certain degré de pureté morale, ils continuent de progresser à l'état d'Esprit. Plus l'Esprit est parfait, plus il se rapproche de Dieu. Mais, comme les Esprits sont doués du libre arbitre, la plupart d'entre eux se sont écartés du bon chemin. Cet écart entraîne après lui des calamités sans nombre; car, plus l'Esprit a dévié du droit chemin, plus il aura, pour atteindre la perfection, d'existences corporelles à subir, de souffrances et de malheurs, inséparables de la vie terrestre, à endurer. Mais Dieu, comme un bon père qui a soin de ses enfants, a toujours voulu, dans son infinie clémence et son ineffable

bonté, montrer aux hommes le chemin le plus court du salut, et les délivrer ainsi de beaucoup de souffrances auxquelles ils s'exposent volontairement en s'écartant de la bonne voie. Pour cela, se réglant sur le développement moral et intellectuel de l'humanité, il l'instruisit d'abord par Moïse et les prophètes. Plus tard il nous prouva son infinie bonté et son amour immense en envoyant sur la terre Jésus-Christ, afin qu'il nous enseignât non-seulement la doctrine divine, mais encore qu'il nous montrât par son propre exemple le chemin le plus court du salut, et qu'il nous délivrât ainsi des malheurs innombrables que, par suite de notre aveuglement, nous nous préparions en suivant la voie de l'erreur. Jésus-Christ nous démontra la vanité des biens de la terre, et nous prouva que les hommes qui poursuivent le bonheur terrestre ne poursuivent qu'une chimère, et qu'en s'écartant du véritable bonheur céleste, ils se préparent dans l'avenir des épreuves encore plus pénibles que celles auxquelles ils avaient déjà été soumis sur la terre, car l'existence terrestre est une existence d'épreuves et non de bonheur. Jésus-Christ, par son propre exemple, montra aux hommes comment il fallait vivre sur la terre, ainsi que la résignation et la douceur avec lesquelles ils devaient supporter les souffrances terrestres; il leur disait : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils pos-*



*séderont la terre. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés* (1). Et encore : *Ce que je vous commande est de vous aimer les uns les autres* (2). Il montrait ainsi aux hommes que les souffrances supportées avec douceur et résignation, les bonnes œuvres et l'amour envers son prochain, étaient le chemin le plus court du bonheur éternel ; mais que celui qui ne pense qu'au bien-être terrestre, à sa propre satisfaction, en étouffant le sentiment de son amour envers le prochain, s'éloigne du bonheur éternel, et se prépare dans l'avenir les épreuves les plus pénibles. Examinez avec attention toute l'existence de Jésus-Christ, et vous y trouverez un enseignement pour chaque circonstance de votre vie. La mort et la résurrection de notre Sauveur nous démontrent clairement que notre âme ne meurt pas, qu'après la mort du corps l'Esprit continue de vivre et d'agir. De cette manière, Jésus-Christ, en nous montrant par son exemple le chemin le plus court pour parvenir à la perfection, nous délivra des nombreux malheurs que notre aveuglement nous préparait.

Voilà le véritable sens du dogme de notre rédemption. Cette explication n'abaisse pas la dignité de Dieu, mais prouve au contraire sa miséricorde infinie et son immense amour pour le genre humain.

(1) Matth., v, 3-5.

(2) Jean, xv, 17.

Voyons maintenant si cette explication du dogme de notre rédemption concorde avec les paroles de Jésus-Christ.

Le but de sa naissance sur la terre, ainsi que le prouvent ses paroles, fut notre délivrance : *Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui* (1). — *Car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde* (2). — *Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs* (3).

Mais pour nous racheter et nous délivrer de quoi? Jésus-Christ a dit : *Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés* (4). — *Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais* (5). — Donc Jésus-Christ est venu pour racheter nos péchés et nous délivrer de la mort. Mais quels péchés voulait-il racheter? Ce n'est pas ceux du présent et du passé, que nous avons déjà commis, et que par conséquent nous devons racheter par nos propres souffrances, car les souffrances d'un autre ne nous purifient nullement de nos fautes; la loi éternelle est immua-

(1) Jean, III, 17.

(2) Jean, XII, 47.

(3) Matth., XX, 28; Marc, X, 45.

(4) Matth., XXVI, 28.

(5) Jean, VIII, 51.

ble : celui-là même qui la transgresse s'expose aux conséquences inévitables de cette infraction, comme il est dit dans le livre de la Sagesse : *Chacun est tourmenté par la même chose par laquelle il pêche* (1). Par conséquent, Jésus-Christ venait non pour nous racheter des péchés passés, mais pour nous délivrer des fautes futures, ainsi que des souffrances sans fin qui en seraient la suite, et auxquelles notre aveuglement nous exposerait.

De quelle manière voulait-il nous sauver ? C'est ce que nous pouvons voir d'après ses paroles. Il a dit jusqu'à trois fois : *Je suis la lumière du monde* (2); et puis : *Je suis la voie, la vérité et la vie* (3). — *Car je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aussi aux autres* (4). — Et l'Apôtre Pierre a dit : *Puisque même Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas* (5). Ainsi donc il est venu nous éclairer par sa doctrine et par son exemple; il nous a montré ce que nous devons faire pour atteindre le plus tôt à l'éternel bonheur, c'est-à-dire à la perfection et à l'immortalité. Aussi a-t-il dit qu'il a donné son âme pour la délivrance de plusieurs et non de tous; car celui qui profitera de son exemple sera

(1) Sagesse, XI, 17.

(2) Jean, VIII, 12; IX, 5; XII, 46.

(3) Jean, XIV, 6.

(4) Jean, XIII, 15.

(5) I Pierre, II, 21, 23.

préservé de beaucoup de péchés, et par conséquent de beaucoup de souffrances, et atteindra plus promptement la perfection, et, arrivé à la perfection, ne s'exposera plus à la mort, c'est-à-dire ne sera plus soumis à la réincarnation, et par conséquent à la mort. Mais, pour celui qui ne suivra pas son divin exemple, la rédemption restera sans effet, et il devra s'en prendre à lui-même de n'avoir pas profité de l'ineffable clémence de Dieu.

Voici les conséquences de sa venue : *En vérité, en vérité je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront (1). — Ne vous étonnez pas de ceci ; car le temps vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie ; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation (2).* — *Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois donner pour la vie du monde (3).* — *Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles (4).* — *Pour moi, je*

(1) Jean, v, 25.

(2) Jean, v, 28, 29.

(3) Jean, vi, 51, 52.

(4) Jean, ix, 39.

*suis venu, afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient abondamment (1). — C'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé dehors (2). — Et touchant le jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé (3). — J'ai vaincu le monde (4).*

Ces paroles de notre Sauveur expriment que ceux qui ont suivi sa doctrine ont vu; ceux au contraire qui s'imaginent voir et entendre n'y ont pas cru et sont restés aveugles, car ils n'ont pas vu la vérité de son enseignement; que le temps approche où la terre doit parvenir à un degré supérieur de perfection, et où le prince de ce monde, c'est-à-dire le mal, sera chassé de dessus la terre; les bons Esprits seuls habiteront la terre, et il ne sera plus permis aux méchants de s'y incarner, — *et sépareront les méchants du milieu des justes (5);* et eux, ils iront dans les mondes inférieurs, et alors ceux qui mourront sur la terre à cette époque ressusciteront, c'est-à-dire se réincarneront: les méchants comme par punition dans les mondes inférieurs, et les bons sur la terre, qui ne constituera plus un monde d'afflictions et de douleurs, mais un monde de bonheur, puisque le mal sera chassé de la terre, sur laquelle *la justice habitera (6).*

(1) Jean, x, 10.

(2) Jean, xii, 31.

(3) Jean, xvi, 11.

(4) Jean, xvi, 33.

(5) Matth., xiii, 49.

(6) II Pierre, iii, 13.

En même temps que les Esprits condamnés disparaissent rapidement de la face de la terre, ils seront remplacés par une nouvelle génération d'Esprits dont les croyances seront fondées sur la morale évangélique, que le Spiritisme aura purifiée des superstitions et de toutes les interprétations erronées.

Nous assistons déjà à cette transition prédite par Jésus-Christ, prélude de la rénovation morale de la terre, dont le Spiritisme est le précurseur.



## DU JUGEMENT PRÉALABLE.

Car il est aisé à Dieu de rendre à chacun au jour de la mort selon ses voies.

(SIRACH, XI, 28.)

---

Les Pères de l'Église enseignent « qu'aussitôt après sa mort, chaque homme est soumis à un jugement préalable. Mais comment ce jugement préalable se passe-t-il ? Les saintes Écritures, ainsi que nous le dit Makary, dans sa *Théologie dogmatique*, ne nous l'expliquent pas. Mais le tableau de ce jugement, basé principalement sur la tradition sacrée, se trouve dans l'enseignement sur les différentes pérégrinations (*telonia*) de l'âme après la mort, enseignement qui existe depuis les temps les plus reculés dans l'Église orthodoxe.

L'essence de cet enseignement sur ces pérégrinations se trouve expliquée dans les paroles de Cyrille d'Alexandrie, à propos du départ de l'âme ; il dit : « Lors de la séparation de notre âme d'avec son corps, comparaitront devant nous, d'un côté l'armée des forces célestes, de l'autre les puissances du mal, les méchants, maîtres de l'univers, les question-

naires aériens et les accusateurs de nos actions... En les voyant, l'âme sera troublée, agitée, et dans sa consternation, dans sa terreur, elle cherchera un refuge auprès des anges de Dieu ; mais, quoiqu'elle soit accueillie par les saints Anges et qu'elle pourcoure sous leur protection l'espace aérien, l'âme rencontrera différents points d'arrêt (qu'on pourrait nommer barrières ou douanes, où l'on est obligé de payer des droits) qui entraveront sa route dans le royaume des cieux, paralyseront ses efforts pour l'atteindre. A chacune de ces barrières, il lui sera demandé compte de certains péchés : à la première, des péchés accomplis au moyen de la bouche et de la langue ;... à la seconde, au moyen des yeux ;... à la troisième, au moyen de l'ouïe ;... à la quatrième, au moyen de l'odorat ;... à la cinquième, de toutes les iniquités et des vilaines actions accomplies au moyen des mains. Aux étapes suivantes se rapportent les autres péchés, par exemple : la méchanceté, la haine, l'envie, l'orgueil et la fierté, ... en un mot, toutes les passions de l'âme, et de cette manière chaque péché aura ses questionnaires et ses accusateurs... Des Forces divines et une foule d'Esprits impurs y assisteront ; les premières représenteront les vertus de l'âme ; les seconds démasqueront les péchés commis par parole, par action, par pensée ou intention. L'âme, se trouvant au milieu d'eux, se sentira agitée par la crainte et l'effroi jusqu'à ce que, selon ses actions et ses



paroles, elle soit ou condamnée et mise aux fers, ou justifiée et affranchie (car chacun répondra pour ses propres péchés). Et si, par suite d'une bonne et pieuse existence, elle en est jugée digne, les anges la reprendront sous leur protection, et elle continuera sans crainte sa course vers le royaume des cieux accompagnée des Forces divines. Si, au contraire, elle a passé sa vie dans la négligence et les excès, elle entendra ces terribles paroles : *Il ne verra point la majesté du Seigneur* (1);... alors les anges de Dieu l'abandonneront, et elle sera saisie par les horribles démons;... et l'âme, attachée par des liens indissolubles, sera précipitée dans une région sombre et ténébreuse, aux enfers, dans les souterrains étroits et les prisons infernales (2). »

Makary ajoute à cela : « Par conséquent ces pérégrinations sont tout simplement le jugement préalable que Jésus-Christ rend invisiblement et par l'intermédiaire des anges, en y admettant aussi l'*accusateur de nos frères* (3), les méchants Esprits, jugement dans lequel toutes les actions de l'âme lui sont rappelées, où elles sont impartialement pesées devant elle, et après lequel son sort est fixé (4). »

Mais ce jugement n'est pas encore définitif. L'É-

(1) Isaïe, xxvi, 10.

(2) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, § 250.

(3) Apocal. xii, 10.

(4) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, page 405.

glise orthodoxe enseigne que, « quoique ni les justes ni les coupables ne reçoivent de rémunération complète pour leurs actes avant le jugement dernier, il n'en est pas moins vrai que toutes les âmes ne sont pas dans le même état ni envoyées dans le même endroit. » (Confession orthodoxe, 1<sup>re</sup> partie, réponse 61.) « Nous croyons que les âmes des morts jouissent du bonheur ou qu'elles souffrent, selon leurs œuvres. Après la séparation du corps, elles passent au bonheur ou au chagrin et à l'affliction, sans éprouver cependant ni la souffrance ni le bonheur complets. Car le bonheur complet et la souffrance complète seront donnés à chacun après la résurrection générale, lorsque l'âme se réunira au corps, dans lequel elle aura bien ou mal vécu. » (Épître des Patriarches de l'Église orient. sur la relig. orthodox., art. 18.)

« L'Église orthodoxe, en expliquant qu'après leur mort et le jugement préalable prononcé sur eux tous les pécheurs se retirent aux enfers, lieu de souffrances et de peines, reconnaît en même temps que tous ceux qui se sont repentis avant la cessation de la vie actuelle, mais qui n'ont pas eu le temps de mettre leur repentir à exécution par la prière, la contrition, le soulagement des pauvres, et par l'expression de leur amour pour Dieu et leur prochain dans leurs actes, ont encore la possibilité d'alléger les souffrances qu'ils endurent, et même d'être délivrés de l'enfer. Ce ne sont pas les mérites ni le repentir du pécheur qui

lui procurent le moyen de cette délivrance (car, après la mort et le jugement préalable, il n'y a plus de place pour le repentir et le mérite), mais la clémence infinie de Dieu, les prières de l'Église et les œuvres charitables accomplies par les vivants au nom des morts... Par conséquent, tous ceux qui meurent avec un repentir sincère, même ceux qui ont commis des péchés mortels pendant leur vie, et à plus forte raison ceux qui n'en ont pas commis, appartiennent au nombre de ceux pour lesquels il nous est prescrit de prier. Ceux qui sont morts dans le péché, l'impénitence et hors de l'Église, sont les seuls qui sont jugés indignes de ses prières. Il est dit que nos prières pour notre prochain peuvent en général lui être bienfaisantes, même sous le rapport moral (II Thess. 1, 11, 12; Éph. 6, 18, 19)... Quoique nous ne comprenions pas de quelle manière nos prières peuvent agir sur eux quand ils sont encore de ce monde, il n'en est pas moins vrai qu'elles leur sont salutaires et efficaces. De même, ne concevant pas non plus comment agissent nos prières sur nos frères morts avec une sincère pénitence, nous n'avons pas le droit de douter de l'efficacité et de la force salutaire de ces prières pour eux (1). »

Ainsi les Pères de l'Église enseignent que les hommes sont soumis à deux jugements : l'un préa-

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, § 258.

lable, particulier, à part pour chaque individu et aussitôt après sa mort; l'autre définitif, général pour tous les hommes et au dernier jour du monde. Mais puisque les saintes Écritures n'expliquent pas comment se fait le jugement préalable, les Pères de l'Église, se basant sur les traditions, l'ont représenté sous la forme de pérégrinations. Ils disent en même temps que l'âme, tout en passant sitôt après la mort au bonheur ou à la souffrance, selon ses œuvres, n'éprouve cependant ni un bonheur complet, ni des souffrances complètes.

Nous demandons ce qu'est cet état indéfini; pourquoi le Juge suprême tarde-t-il à rémunérer chacun selon ses œuvres, d'autant plus que les Pères de l'Église affirment qu'il n'y a plus de pénitence et de mérites après la mort? Cette opinion n'est conforme ni à la justice ni à la clémence de Dieu. Après une existence vertueuse qui mériterait le bonheur, pourquoi serait-on privé de cette récompense dans l'intervalle de plusieurs milliers de siècles peut-être? Pourquoi une partie du bonheur mérité nous serait-elle retenue? Ce n'est que sur la terre qu'on retient à un fonctionnaire le dixième de la somme accordée comme gratification. Mais c'est l'insuffisance des moyens qui fait agir ainsi les hommes; quant à Dieu, le déficit lui est impossible. Dieu le ferait-il en vue de produire de l'effet et afin de pouvoir, au dernier jour, en présence de tout le genre humain, distribuer les récompenses et prononcer la condamnation des pécheurs?

Mais à quoi cela servirait-il? Quel serait le but de cet exemple, et qui pourrait le mettre à profit, les pécheurs étant alors condamnés irrévocablement, et les bons récompensés de la même manière?

Examinons maintenant cet état indéfini d'un autre point de vue. Qu'est-ce que la béatitude? Un certain degré de perfection. Par conséquent, comment se fera-t-il que je ne jouisse pas complètement du degré de perfection que j'aurais atteint? Il faudrait pour cela affaiblir les vertus et les connaissances que j'aurais acquises, ou bien enlever à mon âme la conscience d'elle-même : mais les Pères de l'Église assurent que l'âme s'agite et que ses pensées la troublent dans ses pérégrinations; en ce cas, on doit conclure qu'elle pense et qu'elle se reconnaît. Et d'ailleurs que sont ces pérégrinations? C'est plutôt un poème manqué que la réalité. Est-il possible qu'avec l'aide du bon sens on puisse se représenter des relations si intimes entre les anges et les diables? Qu'est-ce que les démons? Ce sont, d'après les paroles des Apôtres, *les anges qui ont péché et qui sont précipités dans l'abîme où les ténèbres leur servent de chaînes, pour en être tourmentés et tenus comme en réserve jusqu'au jugement* (1). Les Pères de l'Église, au contraire, nous les montrent comme des êtres qui par leur révolte ont triomphé de Dieu, de ses lois éternelles, et de sa puissance, et qui ont formé

(1) II Pierre, II, 4; Jude, 6.

une espèce de royaume isolé et ténébreux, et d'une force si grande que Dieu lutte contre eux depuis des milliers de siècles, sans pouvoir en venir à bout, malgré sa toute-puissance; le sacrifice même de son Fils unique n'a pu affaiblir leur force. Où est donc après cela la toute-puissance de Dieu? Il est affligeant de voir sous quel triste aspect les Docteurs de l'Église nous représentent Dieu, l'Être très-clément, très-juste et très-parfait! Qu'est-ce que tous ces accusateurs et ces inquisiteurs? Les accusateurs et les inquisiteurs, c'est notre propre conscience, et la conséquence inévitable de la transgression des lois éternelles. Chaque violation d'une loi éternelle entraîne après elle un sentiment désagréable; plus la violation est grave, plus le sentiment éprouvé est pénible et douloureux. Si vous mangez beaucoup, vous sentez une lourdeur à l'estomac, sensation désagréable; si vous mangez trop, vous ressentez des douleurs; mais si vous avez mangé outre mesure, vous mourez. Vous ne pouvez croire un instant que Dieu ait puni votre glotonnerie par la mort. Ce n'est pas Dieu, mais c'est vous-mêmes qui vous êtes punis en violant la loi éternelle de la tempérance. Il en est des lois morales comme des lois physiques: si vous êtes avides d'argent, vous faites tout votre possible pour en amasser davantage, tous les moyens vous semblent bons, tout sentiment de justice, d'amour et de charité est étouffé en vous; ainsi, en violant la loi éternelle de modération par votre avidité,

vous violez aussi la loi de l'amour, la loi de la charité, la loi de la justice, et peut-être beaucoup d'autres encore, et par conséquent vous vous soumettez nécessairement aux conséquences de ces violations. Y a-t-il besoin après cela d'inquisiteurs, d'accusateurs, de témoins et de juges? Vous vous condamnez, par la violation même d'une loi, aux conséquences inévitables de cette violation. Si vous vous jetez du troisième étage sur le pavé, vous aurez, sans le secours des accusateurs et des juges, le crâne fracassé.

Le Spiritisme nous montre que, lorsque l'âme après la mort est délivrée du corps grossier, et qu'elle est entrée dans le monde des Esprits, monde qui se trouve à nos côtés, elle ne se reconnaît pas tout de suite, mais que, semblable à un homme qui se réveille d'un profond sommeil, elle est dans le trouble. A mesure que son trouble se dissipe, la conscience et la mémoire lui reviennent; peu à peu se déroulent devant elle toutes les actions, non-seulement de sa dernière incarnation terrestre, mais encore de toutes ses existences précédentes, et, selon qu'elle a bien ou mal agi, elle ressent une sensation agréable ou douloureuse. Si elle reconnaît ses fautes, et qu'elle se repente sincèrement, Dieu, comme un bon Père qui prend un soin paternel de ses enfants, étend sur elle sa clémence, et lui accorde le moyen de se réincarner, afin qu'elle puisse dans cette autre existence corporelle subir de nouvelles épreuves et

racheter ses fautes passées. De cette manière elle traverse d'innombrables existences corporelles, se corrigeant peu à peu de ses défauts et se fortifiant dans ses vertus. Elle arrive enfin à l'état d'ange, c'est-à-dire à l'état d'esprit supérieur, dans lequel elle continue son perfectionnement ultérieur. Quant aux autres âmes qui, par suite de leur degré inférieur de perfection, ne reconnaissent pas leurs fautes, et par conséquent ne se repentent pas, elles continuent, après leur mort, à se trouver dans leur état douloureux, jusqu'au moment où l'étincelle du repentir vient à les éclairer. C'est pour elles surtout que les prières des vivants sont nécessaires, et cependant l'Église nous défend précisément de prier pour elles, affirmant que cette prière pour nos frères est désagréable à Dieu et leur est inutile. Les Pères de l'Église fondent l'interdiction de cette prière sur les paroles de Jésus-Christ : *Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme, il lui sera remis; mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir* (1); et sur les paroles de Jean : *Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie; et Dieu donnera la vie à ce pécheur, si ce péché ne va point à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort; et ce n'est pas pour ce péché-là que je vous dis de prier* (2).

(1) Matth., XII, 32.

(2) Ep. 1; Jean, v, 16.



Cette défense provient aussi de ce que nos Docteurs ne comprennent pas (ils l'avouent eux-mêmes) comment nos prières peuvent agir sur nos frères morts ou vivants, et ils croient à l'efficacité des prières, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, seulement parce qu'ils ne se croient pas en droit d'en douter (1).

Le Spiritisme résout cette incertitude des Pères de l'Église, et change par ses explications en une foi raisonnable leur foi aveugle en la prière.

L'Esprit, en se délivrant du corps matériel et grossier, conserve toutes ses aptitudes, puisqu'elles sont l'attribut de l'Esprit et non du corps; pendant son existence corporelle, les sensations lui sont transmises par ses organes, par conséquent affaiblies par les organes matériels; mais, à l'état d'Esprit, il les reçoit immédiatement par tout son être, aussi les sensations de l'Esprit sont-elles bien plus fortes que celles de l'Esprit incarné. L'homme dans l'infortune est heureux de l'intérêt qu'on prend à lui; cet intérêt semble adoucir ses souffrances par le sentiment agréable qu'il excite en lui. La miséricorde divine ne laisse jamais l'Esprit dans l'ignorance des prières qui sont faites à son intention et qui lui prouvent qu'il existe sur la terre des êtres qui s'intéressent à lui; et puisque l'Esprit est plus impressionnable que l'incarné, l'intérêt qu'on lui témoigne l'impressionne

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, page 451.

davantage, il éveille en lui un sentiment consolant qui suscite un mouvement de reconnaissance envers cet ami, et la reconnaissance fait naître le repentir. Une fois que le repentir a effleuré son cœur, Dieu, dans sa clémence, lui envoie l'aide des bons Esprits, qui le soutiennent dans ses bonnes intentions. Il reconnaît enfin ses fautes, implore une nouvelle incarnation pour les racheter, et Dieu, en Père charitable, exauce son désir. C'est ainsi qu'agit notre prière sur les Esprits. Demandons maintenant s'il est juste, de la part des Pères de l'Église, de ne pas prier eux-mêmes, et de défendre aux autres la prière pour les grands pécheurs? Qu'ont-ils fait de ce commandement de notre Sauveur : Aime ton prochain, ne calomnie pas ton frère? S'ils acceptent d'une manière si littérale les paroles de Jésus-Christ, que la calomnie contre le Saint-Esprit ne sera remise ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir, dans ce cas pourquoi exemptent-ils de cette condamnation ceux de ces coupables qui se sont repentis avant leur mort? Ce serait déjà contraire aux paroles de notre Sauveur. Et puis, qu'est-ce que la calomnie contre le Saint-Esprit? Chaque murmure constitue déjà une calomnie; trouverez-vous un seul homme sur la terre qui s'en soit abstenu? Jésus-Christ lui-même au moment de sa mort s'écriait : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné* (1)? —

(1) Matth., xxvii, 46.

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer le véritable sens des passages cités plus haut : *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme, il lui sera remis; mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir*; mais nous sommes convaincus qu'ils ne doivent pas être pris à la lettre; ils peuvent signifier plutôt qu'il serait encore pardonnable de ne pas croire en Jésus-Christ, c'est-à-dire dans le Fils de l'Homme, car il est né d'un homme, mais qu'il ne lui sera pas pardonné dans ce siècle, ni dans le siècle à venir, de ne pas croire dans le Saint-Esprit. Autrement ces paroles seraient en contradiction avec le reste de sa doctrine. Comme les Pères de l'Église nous défendent de prier pour les calomnieurs du Saint-Esprit, et que presque tous les hommes se sont rendus coupables envers lui, il ne resterait presque pas un seul homme pour lequel nous pourrions prier et que nous devrions aimer. Alors pourquoi Jésus-Christ nous aurait-il prescrit d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, et pourquoi aurait-il dit : *Ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (1)? Il suit de là que nous devons prendre ces paroles au figuré et non littéralement.

Les Pères de l'Église disent que les pécheurs qui se sont repentis avant leur séparation avec le corps,

(1) Matth., XVIII, 14.

sans avoir eu toutefois le temps de mettre leur repentir à exécution par la prière, etc., ont encore le moyen d'alléger les souffrances qu'ils endurent et même d'être délivrés des liens de l'enfer. Et cependant saint Grégoire le théologien, parlant de la mort de l'empereur Constance, fait la remarque qu'il a quitté ce monde *après s'être vainement repenti à son dernier soupir* (1). Comment le repentir de l'empereur Constance a-t-il pu être vain ? Le repentir, n'est-ce donc pas une pénitence ? Et ma prière fervente ne sera pas exaucée seulement parce que je n'aurai pas fait le signe de la croix ? Non, Dieu recevra ma prière, parce qu'il demande des sentiments et non des formes.

Il suit de là que chaque homme en mourant est rémunéré selon ses œuvres, et que son âme ou son Esprit ne reste pas à un état indéfini, mais il ressent des sensations positives et réelles. Il va sans dire que cet état n'est pas définitif pour toute éternité ; son Esprit continue à vivre, à sentir, à agir et à tendre vers la perfection ; car la perfection est le but de chaque Esprit créé. Appelez, si vous le voulez, cette rémunération des œuvres du nom de jugement particulier ou préalable. Quant au jugement dernier, le jugement général, nous en parlerons dans l'article suivant.

(1) Panégyrique xxii d'Athanase le Grand, dans les écrits des saints Pères, II, 200.

## DU JUGEMENT DERNIER.

Mais quelqu'un me dira : En quelle manière les morts ressusciteront-ils, et quel sera le corps dans lequel ils reviendront ? Insensé que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez, ne reprend point de vie s'il ne meurt auparavant?... Il en arrivera de même dans la résurrection des morts... Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel... Je veux dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu.

(1 Cor., xv, 35, 36, 42, 44, 50.)

---

Les Pères de l'Eglise disent que « le jugement préalable, auquel est soumis chaque homme après sa mort, n'est pas complet ni définitif... L'âme seule y reçoit sa rémunération, mais le corps n'y prend aucune part, quoiqu'il ait partagé avec elle les bonnes et les mauvaises actions. Après le jugement préalable il n'y a, pour les justes au ciel et pour les coupables en enfer, que les prémices de la félicité et des tourments qu'ils ont mérités. Enfin, il est encore possible pour quelques pécheurs d'améliorer leur sort, et même de se délivrer des liens de l'enfer... Mais il y aura un jour, le dernier jour, pour tout le genre humain, comme il y a eu

un dernier jour pour chaque mortel séparément, car Jésus-Christ a dit : *Or la volonté de mon Père qui m'a envoyé est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés ; mais que je les ressuscite tous au dernier jour. La volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour* (1). C'est la fin du monde (2). De même que pour l'homme arrive le jour de la mort, de même il arrivera un jour arrêté par Dieu, auquel il doit juger le monde selon la justice (3), c'est-à-dire donner un jugement public et décisif... On ne sait pas quand viendra ce jour ; mais Dieu a indiqué plusieurs signes de la fin du monde, dont voici les principaux :

« 1. D'un côté les progrès extraordinaires du bien sur la terre et la propagation de l'Évangile dans tout l'univers : *L'Évangile du royaume prêché dans toute la terre pour servir de témoignage à toutes les nations ; et c'est alors que la fin arrivera* (4), a dit notre Sauveur lui-même. Il n'y aura plus un coin de la terre où la prédication de l'Évangile ne pénètre ; pas un seul peuple, pas une tribu, qui n'entendent les paroles de la délivrance.

« 2. D'un autre côté, les progrès extraordinaires du mal et l'apparition de l'Antechrist sur la

(1) Jean, VI, 39, 40.

(2) Matth., XIII, 39.

(3) Actes des Apôtres, XVII, 31.

(4) Matth., XXIV, 14.

terre : *Or, sachez, dit saint Paul, que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux. Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avarés, glorieux, superbes, médisants, désobéissants à leurs pères et à leurs mères, ingrats, impies, dénaturés, ennemis de la paix, calomnieux, intempérants, inhumains, sans affection pour les gens de bien : traîtres, insolents, enflés d'orgueil, et plus amateurs de la volupté que de Dieu ; qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité et l'esprit (1). L'Esprit du mal pressentira l'approche de sa ruine, et tâchera par tous les moyens et par toutes sortes de pièges de réagir contre les progrès de l'Évangile, afin que quelques-uns abandonnent la foi, en suivant des esprits d'erreurs et des doctrines diaboliques (2) ; et cela ira jusqu'à ce que le Fils de l'homme vienne : Mais lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve la foi sur la terre (3) ? Et parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira (4). Ne se contentant pas de ses propres moyens ordinaires, le diable trouvera alors, avec la permission de Dieu (5), un instrument puissant dans la personne de l'Antechrist, afin de lutter avec son aide contre le royaume de Jésus-Christ.*

(1) II Timoth., III, 1, 5.

(2) I Timoth., IV, 1-3.

(3) Luc, XVIII, 8.

(4) Matth., XXIV, 12.

(5) II Thess., II, 11.

« Il y a dans les saintes Écritures un enseignement direct et assez clair de cet Antechrist, de sa nature et de ses actions ; nous y trouvons aussi des allusions et des prophéties mystérieuses, dont le sens est inaccessible, et sur lesquelles il n'a existé de tout temps que des opinions particulières des Docteurs de l'Église.

5  
Antechrist  
« 1. D'après l'enseignement direct à propos de l'Antechrist, défini surtout dans la seconde épître aux Thessaloniens (chap. II) on voit :

« A. Qu'il sera une personne déterminée; savoir : un homme, mais un homme de péché, l'inspiré de Satan. *Il paraîtra, dit saint Paul, l'homme de péché, cet enfant de perdition... cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan* (1). Aussi les Pères de l'Église reconnaissaient-ils unanimement l'Antechrist pour un être défini et pour un homme. Quant à ses rapports avec le diable, les uns supposaient que l'Antechrist sera fils ou enfant de Satan ; les uns que Satan s'établirait en lui et userait de sa personne comme d'un instrument, agissant en lui de soi-même ; les troisièmes que Satan s'incarnerait directement dans la personne de l'Antechrist.

« B. Que, par suite de son caractère, il se distinguera par un orgueil extraordinaire et se fera passer pour Dieu<sup>(1)</sup> : *Cet ennemi de Dieu, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est*

(1) II Thess., II, 3, 8, 9.



adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu (1).

« C. Que, pour atteindre son but, il enseignera une doctrine d'erreurs, contraire à la religion salutaire de Jésus-Christ, une doctrine séduisante, qui entraînera plusieurs personnes faibles et indignes. Son avènement coïncidera avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, mais qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés (2).

« D. Que, pour confirmer sa doctrine et séduire de plus en plus les hommes, il accomplira de faux signes et de faux prodiges : Sa venue (sera) accompagnée de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs (3).

« E. Enfin, qu'il périra par l'action de Jésus-Christ notre Sauveur, lorsque celui-ci viendra juger les vivants et les morts : Et alors se découvrirra l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il perdra par l'éclat de sa présence (4).

(1) II Thess., II, 4.

(2) II Thess., II, 10-12.

(3) II Thess., II, 9.

(4) II Thess., II, 8.

(5) *Vivants et morts* (handwritten)

« 2. D'après certaines allusions des saintes Écritures, et d'après des prophéties mystérieuses sur l'Antechrist, on avait à son égard, dès les temps les plus reculés, l'opinion :

« A. Qu'il descendra de la tribu de Dan. On déduisait cela des paroles du patriarche Jacob : *Que Dan devienne comme un serpent dans le chemin* (1); des paroles de Jérémie : *Le bruit de la cavalerie de l'ennemi s'entend déjà de Dan* (2), et surtout de ce que dans l'Apocalypse (ch. VII), au dénombrement de toutes les tribus des enfants d'Israël, dans lesquelles chacune a eu douze mille hommes de marqués par l'Ange, il n'est nullement question de la tribu de Dan.

« B. Qu'il sera le plus puissant des souverains, qui s'emparera de force du pouvoir, et étendra son influence sur toutes les nations. Car le prophète Daniel dit : *Le roi agira selon qu'il lui plaira : il s'élèvera et portera le faste de son orgueil contre tout Dieu* (3), et dans l'Apocalypse : *Et le dragon lui donna sa force et sa grande puissance, ... et la puissance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation* (4).

« C. Qu'il persécutera les chrétiens et qu'il exigera que tous l'adorent, qu'il en entraînera plusieurs, et qu'il fera mourir ceux qui ne le suivront

(1) Genèse, XLIX, 17.

(2) Genèse, VIII, 16.

(3) Daniel, XI, 36; VII, 24.

(4) Apocalypse, XIII, 2, 7.

pas. Il lui fut donné le pouvoir de faire la guerre aux saints, et de les vaincre (1). Et elle (sa puissance) fut adorée par tous ceux qui habitaient sur la terre, dont les noms n'étaient pas écrits dès la création du monde dans le livre de vie de l'Agneau qui a été immolé... Et le pouvoir lui fut donné d'animer l'image de la bête, en sorte que cette image parlât, et de faire tuer tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête (2).

« D. Que Dieu, pour réagir contre l'Antechrist, enverra deux témoins du ciel qui, ainsi qu'il est dit dans l'Apocalypse, prophétiseront la vérité, accompliront des miracles; après avoir achevé de rendre leur témoignage, ils seront tués par la bête, et ressusciteront trois jours et demi après, et monteront au ciel (2). Quelques-uns conjecturent que ces deux témoins seront Énoch (d'après Sirach, 44, 15) et Élie le Thesbite (d'après Malachie, 4, 5; Sirach, 48, 9, 10).

« E. Que la souveraineté de l'Antechrist ne durera que trois ans et demi. Il est dit dans le livre du prophète Daniel : *Et ils seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, deux temps, et la moitié d'un temps* (4); et dans l'Apocalypse : *Et le pouvoir lui fut donné de faire la guerre durant quarante-deux mois.... Et ils fouleront aux pieds la ville*

(1) Apocalypse, XIII, 7; Daniel, VII, 21.

(2) Apocalypse, XIII, 8, 15.

(3) Apocalypse, XI, 3-12.

(4) Daniel, VII, 5; XII, 7.

*sainte pendant quarante-deux mois (1). Il y est encore dit, à propos des deux témoins que Dieu enverra pour réagir contre l'Antechrist : Qu'ils prophétiseront durant mille deux cent soixante jours (2); et à propos de la femme revêtue du soleil (c'est-à-dire de l'Église), il est dit qu'elle s'enfuit de la bête au désert, où elle avait un lieu que Dieu lui avait préparé, afin qu'on l'y nourrit durant mille deux cent soixante jours (3); et effectivement elle y fut nourrie un temps, deux temps, et la moitié d'un temps, hors de la présence du serpent (4).*

« L'action de l'Antechrist se fera ressentir sur la terre jusqu'au jour même du jugement dernier. Au jour suprême auront lieu les grands événements suivants : *Le Dieu Juge des vivants et des morts descendra du ciel (5), détruira l'Antechrist par son arrivée (6); les morts entendront sa voix et ressusciteront pour le jugement (7), et les vivants se transformeront (8) les uns et les autres et tout le monde en général sera jugé (9); la fin du monde (10), et le règne salutaire du Christ (11), arrivera.*

(1) Apocalypse, XIII, 5; XI, 2.

(2) Apocalypse, XI, 3.

(3) Apocalypse, XII, 6.

(4) Apocalypse, XII, 14.

(5) Luc, XVII, 24; I Cor., I, 8.

(6) II Thess., II, 8.

(7) Jean, V, 25; VI, 54.

(8) I Cor., XV, 51, 52.

(9) Jean, XII, 48; Rom., II, 5, 6.

(10) Matth., XIII, 39.

(11) I Cor., XV, 24.

(1) tout en figure.

« L'authenticité de ce second avènement du Seigneur sur la terre est clairement démontrée dans les saintes Écritures. Il le dit lui-même : *Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses Anges ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres* (1) ; il en parla plusieurs fois, exposant même des circonstances détaillées de son avènement (2). Les anges apparus aux Apôtres au moment de l'ascension du Seigneur leur annoncèrent : *Ce Jésus, qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter* (3). L'Apôtre Jude nous cite dans son épître la prophétie d'Énoch, le septième prophète après Adam : *Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints, pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies de toutes les actions d'impiétés qu'ils ont commises, et de toutes les paroles injurieuses que ces pécheurs impies ont proférées contre lui* (4).

Il

(accusément)

200

1. 1. 1. 1. 1.

« Voilà dans quels termes le Seigneur nous dépeint l'image de son second avènement :

« A. Il sera rapide et inattendu : *Car, comme un éclair qui sort de l'orient paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avènement du Fils*

(1) Matth., xvi, 27.

(2) Matth., xxiv, 27-30 ; xxv, 31-42 ; Marc, viii, 38 ; Luc, xii, 40 ; xvii, 24 ; Jean, xiv, 3.

(3) Actes 1, 11.

(4) Jude, xiv, 15.

de l'homme (1), et il arrivera à l'avènement du Fils de l'homme ce qui arriva au temps de Noé (2).

« B. Avant tout, comme précurseur du Juge suprême, sa croix apparaîtra au ciel : Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre seront dans les pleurs et dans les gémissements (3).

« C. Aussitôt après cela, les hommes verront descendre le Juge lui-même sur les nuées du ciel, entouré d'une innombrable quantité d'anges : Et ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté (4), accompagné des saints anges (5).

« A ce dernier jour (6), et dans le même temps que le Seigneur entouré de ses anges sera descendu sur la terre, il enverra ses anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes (7), et les morts entendront la voix du Fils de Dieu (8) : car, aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront d'abord.

(1) Matth., xxiv, 27 ; Luc, xvii, 24.

(2) Matth., xxiv, 27.

(3) Matth., xxiv, 30.

(4) Matth., xxiv, 30.

(5) Marc, viii, 38.

(6) Jean, vi, 40, 44.

(7) Matth., xxiv, 31.

(8) Jean, v, 25.

*Puis, nous autres qui serons vivants... nous serons changés (1).*

III

réurrection

« Pour ce qui concerne la résurrection des morts, c'est une vérité que Jésus-Christ lui-même atteste et confirme, avec évidence, lorsqu'il donne cette réponse à Marthe : *Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, quand il sera mort, vivra (2)* ; lorsqu'il dit à deux reprises devant tous les Juifs : *En vérité, en vérité je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront* ; et après : *Car le temps vient, où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie ; mais ceux qui en auront fait de mauvaises en sortiront pour ressusciter à leur condamnation (3)*.

« La possibilité de la résurrection des morts ne doit pas non plus être douteuse.

« Jésus-Christ la démontrait par ses paroles et par ses actions. Par ses paroles, quand il dit aux Sadducéens, qui niaient la résurrection des morts : *Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Écritures, ni la puissance de Dieu (4)* ; et avec plus de précision encore lorsqu'en expliquant les vertus

(1) *Thess., iv, 16, 17 ; I Cor., xv, 52.*

(2) *Jean, xi, 25.*

(3) *Jean, v, 25, 28, 29.*

(4) *Matth., xxii, 29.*

du mystère de l'Eucharistie, il ajoutait : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour... et il vivra aussi par moi* (1). Il la démontrait aussi par ses actions, en ressuscitant les morts pendant son passage sur la terre (2), et aussi en ressuscitant, au moment de sa mort et par une puissance invisible, les corps de plusieurs saints de Jérusalem (3), et enfin par sa propre résurrection.

« Les saints Pères et les Docteurs de l'Église affirment que la résurrection de nos corps est exigée par la justice et par la sagesse de Dieu. Par la justice, car le corps humain participe aux bonnes et aux mauvaises actions de l'âme ; aussi doit-il en toute justice participer à ses récompenses et à ses peines éternelles. Par sa sagesse, puisque Dieu a créé l'homme de deux parties distinctes, du corps et de l'âme, de sorte qu'il arrive à sa prédestination sous cette forme ; par conséquent la sagesse de Dieu ne serait pas justifiée si le corps de l'homme, après sa séparation d'avec l'âme, ne revenait pas tôt ou tard se réunir à elle pour former un homme complet.

« La résurrection des morts sera générale et simultanée, c'est-à-dire : A. Tous les hommes seront ressuscités : *Car, comme tous meurent en Adam,*

(1) Jean, VI, 54-57.

(2) Luc, VII, 14 ; VIII, 49 ; Jean, XI, 44.

(3) Matth., XXVII, 52, 53.



*tous revivront aussi en Jésus-Christ (1); B: Non-seulement les justes, mais aussi les pécheurs : Que tous les hommes justes et injustes ressusciteront un jour (2); C. Les justes et les injustes ressusciteront ensemble : Car le temps vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. Et ceuæ qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie; mais ceuæ qui en auront fait de mauvaises en sortiront pour ressusciter à leur condamnation (3).*

« Par leur essence les corps ressuscités

« 1. Seront essentiellement les mêmes que ceux qui avaient été unis aux âmes pendant leur vie terrestre. Cela est évident : A. Par l'idée même de la résurrection, qui exprime la restauration, la ranimation de ce qui était mort, et non la formation ou la création d'une chose nouvelle. B. Par l'exemple de Jésus-Christ ressuscité avec son propre corps (4); C. Par les passages clairs des saintes Écritures, où il est dit que c'est précisément ceux qui sont dans les sépulcres qui ressusciteront à la voix du Fils de Dieu (5) : car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité (6). D.

(1) I Cor., xv, 22.

(2) Actes, xxiv, 15.

(3) Jean, v, 28, 29.

(4) Jean, xx, 25-27.

(5) Jean, v, 28.

(6) I Cor., xv, 53.

Et par l'enseignement constant et unanime des saints Pères et des Docteurs de l'Église.

« 2. Mais cependant ils seront différents des corps actuels, parce qu'ils ressusciteront transformés à l'exemple de Jésus-Christ, *qui, comme le dit l'Apôtre, transformera notre corps tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux* (1). Cette différence des corps est ainsi exprimée par saint Paul : *Le corps, comme une semence, est maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel* (2).

« Il est indispensable de faire remarquer qu'aujourd'hui il nous est impossible de définir exactement toutes les propriétés des corps après la résurrection, quoique nous les ayons découvertes dans les saintes Écritures. Les anciens et les célèbres Docteurs de l'Église confessaient également leur impuissance à cet égard.

« Après nous avoir dévoilé, autant que cela pouvait nous être utile et nécessaire, le mystère de la résurrection future des morts, saint Paul nous en révèle un autre concernant ceux qui res-

(1) Phil., III, 21.

(2) I Cor., XV, 42-44.

teront vivants jusqu'au second avènement de Jésus-Christ : *Voici un mystère que je vais vous dire, écrivait-il aux Corinthiens, ses disciples, auxquels il venait d'expliquer la doctrine de la résurrection, nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette ; car la trompette sonnera, les morts alors ressusciteront en un état incorruptible, et nous serons changés. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité* (1). Ces paroles contiennent, malgré leur brièveté, trois vérités évidentes :

« 1. Le changement des vivants s'accomplira dans le dernier jour aussi rapidement que la résurrection des morts : *En un clin d'œil, au son de la dernière trompette.*

« 2. Le changement des vivants arrivera de la même cause, à la voix même toute-puissante du Christ, à la voix duquel ressusciteront les morts au moment même et pas avant : *La trompette sonnera, les morts alors ressusciteront en un état incorruptible, et nous serons changés.*

« 3. Le changement des vivants se fera de la même manière que la résurrection des morts, savoir : nos corps d'à présent, corruptibles et mortels, se transformeront en corps incorruptibles et immortels : *Car il faut que ce corps corruptible soit*

(1) I Cor., xv, 51-53. Ce texte est pris de la Bible russe ; dans la Bible française il est autre.

revêtu de l'incorruptibilité<sup>(1)</sup>, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

« Il nous est aussi impossible d'expliquer aujourd'hui ce changement futur des vivants que d'expliquer la résurrection future des morts.

« Aussitôt que le Juge des vivants et des morts viendra sur la terre dans toute sa gloire, et qu'à sa voix ressusciteront les morts et que les vivants seront changés, le jugement lui-même, le jugement dernier commencera.

IV  
gement. « La réalité du jugement dernier est irréfragablement attestée par les mêmes témoignages des saintes Écritures et des saintes traditions, qui attestent la réalité du second avènement de Notre-Seigneur et la résurrection des morts : car l'un et l'autre sont liés inséparablement. Ainsi :

« 1. Jésus-Christ enseigne très-clairement : *Le Père ne juge personne ; mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, ... et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme. Ne vous étonnez pas de ceci, car le temps vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie ; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation* (1). Et dans un autre endroit : *Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec*

(1) Jean, v, 22, 27-29.

(1) le temps et l'étendue sont supérieurs.

ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres (1).

« 2. Les saintes Écritures enseignent aussi avec une égale clarté : *Parce qu'il (Dieu) a arrêté un jour auquel il doit juger le monde, selon la justice, par celui qu'il a destiné à en être le juge; de quoi il a donné à tous les hommes une preuve certaine en le ressuscitant d'entre les morts (2). Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies de toutes actions d'impunité qu'ils ont commises (3). Car nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps (4).*

« Le tableau du jugement dernier, tracé dans les livres sacrés, nous présente :

« 1. Le Juge, qui est assis sur le trône de gloire : *Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous les anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire (5).*

« 2. Les exécuteurs de sa volonté, et ceux qui participeront au jugement. Les exécuteurs de sa

(1) Matth., xvi, 27; vii, 21-23; xi, 22, 24; xii, 35, 41, 42; xiii, 37-43; xix, 28-30; xxiv, 30; xxv, 31-46.

(2) Actes, xvii, 31.

(3) Jude, xiv, 15.

(4) II Cor., v, 10; Rom., ii, 5-7; xiv, 10; I Cor., iv, 5; Ephes., vi, 8; Col., iii, 24, 25; II Thess., i, 6-10; II Tim., iv, 1; Apoc., xx, 11-15.

(5) Matth., xxv, 31.

(3) Il est dit dans le livre de la Genèse, chapitre 1, verset 1, que Dieu a créé le monde en six jours, et qu'il a reposé le septième jour. C'est pourquoi on dit que Dieu a créé le monde en six jours, et qu'il a reposé le septième jour.

volonté seront les anges : *Et il enverra ses anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre (1), et enlèveront hors de son royaume tous ceux qui sont des occasions de chute et de scandale, et ceux qui commettent l'iniquité (2), et sépareront les méchants du milieu des justes (3). Ceux qui participeront au jugement, ce seront les saints, du moins les plus parfaits des saints, comme le sont les saints Apôtres : Je vous dis en vérité, a dit le Christ à ses disciples, que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël (4). Ne savez-vous pas, demanda saint Paul aux Corinthiens, que les saints doivent un jour juger le monde (5)?*

« 3. Ceux qui seront jugés. Au jugement se présenteront : A. tous les hommes vivants et morts : *Et toutes les nations étant assemblées devant lui (6); devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui jugera les vivants et les morts dans son avènement glorieux, et dans l'établissement de son règne (7); c'est lui qui*

(1) Matth., xxiv, 31.

(2) Matth., xiii, 41.

(3) Matth., xiii, 49.

(4) Matth., xix, 28.

(5) I Cor., vi, 2.

(6) Matth., xxv, 32.

(7) II Tim., iv, 1.

*a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts (1); B. les justes et les méchants : Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps (2). C. Non-seulement tous les hommes, mais les Esprits déchus, que, selon le témoignage de l'Apôtre, Dieu n'a point épargnés, mais il les a précipités dans l'abîme où les ténèbres leur servent de chaînes, et pour être tourmentés et tenus comme en réserve jusqu'au jugement (3).*

« 4. Le sujet du jugement. Non-seulement les actions des hommes, mais encore leurs paroles et leurs pensées les plus secrètes, seront le sujet du jugement.

« 5. La séparation des justes d'avec les pécheurs. *Il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs : et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche (4).*

« 6. Le jugement prononcé sur les uns et les autres. *Alors le Roi dira à ceux qui seront à droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde (5)... Il dira ensuite à ceux*

(1) Actes x, 42.

(2) II Cor., v, 10; Jean, v, 29; Rom., II, 6-7.

(3) II Pierre, II, 4; Jude, 6.

(4) Matth., xxv, 32, 33.

(5) Matth., xxv, 34.

*qui seront à gauche : Retirez-vous de moi , maudits ; allez au feu éternel , qui a été préparé pour le diable et pour ses anges (1).*

« Les saints Pères et les Docteurs de l'Église ont reconnu ce tableau du jugement général pour incontestablement juste , et nous ont donné là-dessus leurs interprétations , en répétant souvent qu'on ne doit pas le comprendre en toutes ses parties littéralement et humainement.

« Ce jugement sera général , décisif et le dernier ; car il décidera sans changement , pour toute l'éternité , le destin de chaque homme (2).

« C'est en ce même dernier jour , où sera accompli le dernier jugement de Dieu pour tout le monde , qu'arrivera la fin du monde.

« Dans les saintes Écritures sont démontrées très-clairement : A. la réalité ou l'authenticité de cet événement ; B. sa nature et son tableau , et C. son étroite liaison avec le jugement dernier.

« 1. Sa réalité. Que le monde d'à présent aura sa fin : A. Il fut prédit d'abord dans l'Ancien Testament par le Psalmiste , quand il invoque Dieu en s'écriant : *Dès le commencement , Seigneur , vous avez fondé la terre ; et les cieux sont les ouvrages de vos mains : mais ils périront ; mais vous subsisterez dans toute l'éternité. Ils vieilliront tous comme un vêtement ; vous les changerez comme un habit dont on*

(1) Matth., xxv, 41.

(2) Matth., xxv, 46.

V  
du monde



*se couvrent; et ils seront en effet changés* (1); B. on en trouve le témoignage dans le Nouveau Testament, dans les paroles de notre Sauveur lui-même : *Le ciel et la terre passeront* (2), et dans la promesse à ses disciples qu'il sera toujours avec eux *jusqu'à la consommation des siècles* (3). Que la fin du monde arrivera dans le même jour où s'accomplira le jugement dernier; cela découle clairement : A. des paroles de notre Sauveur dans la parabole de la semence : *Le temps de la moisson, c'est la fin du monde; les moissonneurs, ce sont les anges. Comme donc on arrache l'ivraie, et qu'on la brûle dans le feu; il en arrivera de même à la fin du monde..... les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes* (4); B. des paroles de l'apôtre saint Pierre : *Or les cieux et la terre d'à présent sont gardés avec soin par la même parole, et sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies* (5).

« 2. Sa nature et son tableau. La fin du monde ne veut pas dire qu'il sera détruit et anéanti, mais qu'il sera seulement changé et renouvelé par le feu. *Ils périront*, a dit le Psalmiste, en parlant du ciel et de la terre d'à présent; mais dans la suite il a expliqué sa pensée : *ils vieilliront tous comme*

(1) Psaum., ci, 26, 27.

(2) Matth., xxiv, 35; v, 18.

(3) Matth., xxviii, 20.

(4) Matth., xiii, 39, 40, 49; xxiv, 29.

(5) II Pierre, iii, 7.

*un vêtement; et vous les changerez (1). Et saint Pierre, en disant que les cieux et la terre d'à présent sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement dernier, a ajouté : Or, comme un larron vient durant la nuit, aussi le jour du Seigneur viendra tout d'un coup; et alors, dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre sera brûlée avec tout ce qu'elle contient; et dans ce jour : l'ardeur du feu dissoudra les cieux, et fera fondre les éléments (2); mais immédiatement après il ajoute : Nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera (3). Saint Jean l'Évangéliste a vu effectivement dans la Révélation le ciel nouveau et la terre nouvelle : Le premier ciel et la première terre avaient disparu (4).*

« 3. Son étroite liaison avec le jugement dernier. L'apôtre saint Paul montre cette liaison, en disant : *Les créatures attendent avec grand désir la révélation des enfants de Dieu; parce qu'elles sont assujetties à la vanité, et elles ne le sont pas volontairement, mais à cause de celui qui les y a assujetties; avec l'espérance d'être délivrées aussi elles-mêmes de cet asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de*

(1) Psaum., c<sup>i</sup>, 26, 27.

(2) II Pierre, III, 10, 12.

(3) II Pierre, III, 13.

(4) Apocal., XXI, 1.

Dieu (1). A cause de la chute de l'homme, toutes les créatures soupirent, et sont comme dans le travail de l'enfantement (2). Quand l'œuvre de la régénération de l'homme sera accomplie, alors, par cette même loi, les créatures seront délivrées de leur asservissement à la corruption, et en général des conséquences funestes du péché. Mais l'acte de la régénération de l'homme sera accompli par le jugement dernier, pendant lequel aura lieu aussi la révélation des enfants de Dieu. Donc les créatures doivent en ce même temps être délivrées de l'asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de Dieu; tout le monde matériel doit être soustrait aux conséquences funestes du péché humain et être renouvelé. Cette rénovation du monde sera accomplie au dernier jour par le feu, de sorte que dans les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre il n'y aura aucun péché, mais que la seule *justice y habitera* (3).

« Avec la fin du monde matériel et sa transformation en un monde nouveau et meilleur, viendra aussi la fin du royaume béni du Christ, et commencera le royaume éternel de Dieu, le royaume de la gloire.

« I. L'Apôtre saint Paul a exprimé très-clairement la première idée de la fin, en ce même temps, du royaume béni du Christ, quand, en

(1) Rom., VIII, 19-21, d'après le texte slavon.

(2) Rom., VIII, 22.

(3) II Pierre, III, 13.

*1) 2) 3) 4) 5) 6) 7) 8) 9) 10)*

parlant de la résurrection future des morts au second avènement de notre Sauveur, il a écrit aux Corinthiens : *Car, comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ, et chacun à son rang; Jésus-Christ le premier, comme les prémices de tous; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avènement. Ensuite viendra la consommation de toutes choses, lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance. Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que son Père lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit (1). Et ce dernier ennemi sera détruit non-seulement quand tous les hommes seront ressuscités, mais quand ils seront tous devenus incorruptibles (2), et quand les créatures mêmes seront délivrées de l'asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de Dieu (3), et quand cette parole de l'Écriture sera accomplie : *La mort est absorbée par la victoire. O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon (4)?**

« II. Comme confirmation de cette idée, qu'immédiatement après la fin du royaume béni, viendra le nouveau royaume de Dieu, le royaume de la gloire, dans lequel Notre-Seigneur régnera con-

(1) I Cor., xv, 22-26.

(2) I Cor., xv, 52.

(3) Rom., viii, 21.

(4) I Cor., xv, 54, 55.

jointement avec le Père et le Saint-Esprit, on peut citer : A. Les paroles de notre Sauveur : *Alors (c'est-à-dire immédiatement après le jugement dernier et par conséquent après la fin du royaume béni) les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père (1)*, et encore : *Ce sera alors qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, et tous les prophètes, seront dans le royaume de Dieu, et que vous autres vous serez chassés dehors. Il en viendra d'orient et d'occident, du septentrion et du midi, qui auront place au festin dans le royaume de Dieu (2)*; B. Le témoignage de l'Apôtre saint Paul, qu'après la résurrection des morts *la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu (3)*. » (Makary, *Théologie dogmatique*, t. II, § 261-267.)

Ainsi donc les Docteurs de l'Église affirment qu'outre le jugement particulier, auquel tout homme est soumis aussitôt après la mort, il y aura encore un jugement général pour tout le genre humain. Alors, à la voix de notre Sauveur, les morts sortiront de leurs tombeaux avec les mêmes corps dans lesquels ils ont vécu; mais ces corps seront transformés, et ceux des vivants, à la même voix de Dieu, seront changés en un clin d'œil. Les Docteurs de l'Église disent qu'au jugement particulier, ce n'est que l'âme seule qui rece-

(1) Matth., XIII, 43.

(2) Luc, XIII, 28, 29.

(3) I Cor., VI, 9; Galates, V, 21; II Cor., I, 5.

vra la récompense, sans la participation du corps ; mais que la justice de Dieu exige que le corps, qui avait pris part aux bonnes et aux mauvaises actions de l'homme, reçoive également la rémunération qui lui est due, ce qui aura lieu au jour du jugement dernier. Que trois ans et demi avant ce jugement paraîtra l'Antechrist, homme orgueilleux et ambitieux, qui s'emparera du pouvoir par la violence et l'étendra sur tous les peuples ; qui suscitera des persécutions contre les Chrétiens, prêchera une doctrine contraire à celle du Christ, exigera l'adoration pour sa personne comme pour Dieu lui-même, entraînera beaucoup de monde, et mettra à mort tous ceux qui ne voudront point le suivre. Quelques-uns des Docteurs de l'Église le regardent comme le fils de Satan lui-même, qui s'incarnera directement dans la personne de l'Antechrist. Les Docteurs de l'Église disent encore que l'Antechrist sera anéanti par le second avènement du Christ, et qu'alors commencera le jugement général, auquel les injustes seront enlevés du milieu des justes, que ceux-là seront renvoyés au feu éternel, et que ceux-ci jouiront de la vie éternelle. Sur ces entrefaites aura lieu la fin du monde, ou, pour mieux dire, la réformation du monde et la fin du règne béni du Christ, et commencera le règne de Dieu, le règne de la gloire.

Des paroles de notre Sauveur nous pouvons effectivement conclure qu'il y aura la fin du siè-

cle et non la fin du monde, comme l'affirment les Pères de l'Église, puisque ni notre Sauveur, ni les Apôtres, ne parlent nulle part de la fin du monde, mais partout et toujours ils parlent de la fin du siècle, c'est-à-dire que, pour la terre, l'époque d'à présent passera et fera place à une époque meilleure (1). Que les avant-coureurs de l'approche de cette époque seront, d'un côté, des apparitions au ciel, la propagation de l'Évangile dans toutes les contrées de la terre et parmi tous les peuples, l'augmentation du bien; et, de l'autre côté, le progrès excessif du mal, les différents malheurs, les persécutions contre les Chrétiens. Mais qu'est-ce que Jésus-Christ a voulu exprimer par ces paroles : *Mais malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là; priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver ni au jour du sabbat* (2)? C'est difficile à comprendre. Peut-être ces paroles renferment-elles le sens suivant : Que pendant les fléaux tout est plus pénible pour les femmes grosses et pour les nourrices que pour les autres, puisqu'elles doivent avoir le double soin d'elles-mêmes et de leurs nourrissons; que pendant l'hiver la rudesse du froid rend les misères plus sensibles. Mais que signifient ces paroles :

(1) Il est vrai que, dans le texte français de l'Évangile, on rencontre indifféremment ces deux expressions : *la fin du monde* et *la consommation des siècles*; mais, dans le texte russe, vous ne rencontrez pas une seule fois l'expression : *la fin du monde*, mais toujours *la fin du siècle*.

(2) Matth., xxiv, 19, 20.

Que cette fuite n'arrive pas au jour du sabbat? Elles sont incompréhensibles, car tous les jours sont d'une importance égale. N'exprimeraient-elles pas cette pensée : Priez Dieu que ce malheur ne vous trouve pas dans le désœuvrement et dans l'oïveté, c'est-à-dire dans l'insouciance de votre amélioration, puisque le sabbat, chez les Hébreux, est un jour de repos? Quoi qu'il en soit, ces paroles restent parmi ces mystères qu'il ne nous est pas encore donné de comprendre, et les Pères de l'Église eux-mêmes, dans leurs interprétations, les passent sous silence.

Pour ce qui concerne l'Antechrist, il nous est de toute impossibilité d'admettre l'opinion des Pères de l'Église, que ce sera un homme dans lequel s'incarnera Satan lui-même. Premièrement, comme nous l'avons déjà démontré plus haut, Satan n'existe pas; ce n'est pas un être réel, ce n'est que la personnification allégorique de la réunion de tout le mal; secondement, c'est contraire à la croyance des Pères de l'Église eux-mêmes; qu'est-ce qu'ils appellent le diable ou Satan? L'ange déchu. Et les anges, d'après leur croyance, ne s'incarnent pas dans les corps humains; selon eux, pour une telle incarnation, Dieu a créé des Esprits à part, ou âmes humaines. S'ils prennent pour exemple l'incarnation de Jésus-Christ, il ne faut pas oublier que, malgré la puissance qu'ils accordent au diable, il n'est toujours qu'un Esprit déchu, tandis que Jésus-Christ est un Esprit supérieur, que *Dieu*



avait aimé avant la création du monde (1); mais comparer Satan à Jésus-Christ est une impiété. En outre, les Pères de l'Église ont apparemment oublié que les Esprits déchus, d'après les paroles des apôtres Pierre et Jude, sont enchaînés par les chaînes des ténèbres et qu'ils sont réservés pour le jour du jugement dernier; ainsi donc, de quelle manière leur supérieur, Satan, pourra-t-il se délivrer de ces chaînes, et paraître dans le monde? Il est possible, mais ce n'est qu'une pure supposition, que parmi les peuples civilisés paraisse un homme, dans lequel sera incarné un Esprit inférieur, imparfait, un Esprit méchant, qui jusqu'à ce temps, à cause de son infériorité, ne s'était incarné que parmi les peuples les moins avancés; il est possible, disons-nous, qu'ayant reçu l'éducation du milieu dans lequel il s'incarnera, il s'empare violemment du pouvoir, qu'il l'étende sur tous les peuples, et qu'en raison de ses mauvais instincts, il fasse beaucoup de mal. Mais nous pensons que, sous le nom de l'Antechrist, il ne faut pas comprendre un individu quelconque, un individu à part, d'autant plus que dans l'Apocalypse il est représenté non pas comme un homme, mais comme une bête, douée de la parole : *Cette bête, que je vis, était semblable à un léopard; ses pieds étaient comme des pieds d'ours; sa gueule, comme la gueule d'un lion, et le dragon lui donna sa force et sa grande puis-*

(1) Jean, XVII, 24.

sance... et il lui fut donné une bouche qui se glorifiait insolemment, et qui blasphémait; et le pouvoir lui fut donné de faire la guerre durant quarante-deux mois (1). Notre opinion est donc que l'Antechrist

n'est pas un individu à part, mais que c'est l'image allégorique d'une caste entière d'hommes méchants, et de l'ensemble des fausses doctrines.

Les Docteurs de l'Église donnent à l'Antechrist une individualité, se fondant sur les seules paroles de l'apôtre Paul : *Et alors se découvrira l'impie... qui doit venir accompagné de la puissance de Satan* (2). Par ces paroles, on peut comprendre qu'alors se manifesteront les iniquités. Et quand Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts, il anéantira le mal sur la terre, en ne permettant plus aux Esprits inférieurs et mauvais de s'y réincarner, puisque la terre entrera dans sa nouvelle et meilleure phase; ce qui, selon nous, est exprimé par ces paroles : *Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche* (3).

Le second avènement de Notre-Seigneur sur la terre sera-t-il accompli dans le sens littéral, ou bien faut-il entendre que Notre-Seigneur n'enverra sur la terre que sa parole, et révélera aux hommes la vérité? C'est ce que nous n'osons pas résoudre; car, d'après les paroles de notre Sauveur et d'après

(1) Apocal., XIII, 2, 5.

(2) II Thess., II, 8, 9.

(3) Thess., II, 3.

celles des Apôtres, nous voyons seulement que cet événement s'accomplira à l'improviste et sur toute la terre : *Car, comme un éclair qui sort de l'orient, paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme (1). Car, comme un éclair brille et se fait voir depuis un côté du ciel à l'autre, ainsi paraîtra le Fils de l'homme en son jour (2).* Mais tous ces textes ne nous donnent pas le droit d'affirmer positivement que le second avènement de Notre-Seigneur sera visible pour nos yeux matériels. Quant aux paroles des anges qui sont apparus aux Apôtres pendant l'ascension de Notre-Seigneur : *Ce Jésus, qui en se séparant de vous s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter (3),* faut-il les prendre à la lettre ou non ? Et les paroles suivantes de notre Sauveur : *Et ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande majesté (4);* faut-il aussi les prendre textuellement, ou bien faut-il comprendre qu'il enverra sur la terre sa parole avec les Forces célestes, c'est-à-dire, avec une foule d'anges, qui la propageront sur toute la terre ? Quoi qu'il en soit, que ce second avènement de Notre-Seigneur s'accomplisse matériellement ou spirituellement, ce n'est pas ce qui nous importe le plus ; mais ce qui

(1) Matth., xxiv, 27.

(2) Luc, xvii, 24.

(3) Actes, i, 11.

(4) Matth., xxiv, 30.

nous importe, c'est qu'il aura lieu infailliblement.

Quant à la résurrection des morts, que les Pères de l'Église rapportent au jour du jugement dernier, nous trouvons que leur opinion est erronée; car, excepté les paroles de l'apôtre saint Paul : *Au son de la dernière trompette, les morts alors ressusciteront en un état incorruptible, et nous serons changés* (1), il n'y a aucun autre endroit dans les saintes Écritures qui parle positivement qu'au jour du jugement dernier les morts seront ressuscités. Or les passages cités se rapportent aux preuves de l'immortalité de l'âme, et expriment que notre Esprit ne meurt pas, ou que nous tous revivrons après notre mort. Et les paroles de l'apôtre saint Paul, rapportées plus haut, doivent renfermer quelque sens mystérieux, qui dans le temps présent nous est inaccessible; nous en parlerons encore dans la suite de cet article. Du reste, ce sujet est si grave qu'il demande à être examiné dans tous ses détails, et, dans ce but, nous chercherons à comprendre le sens de chaque texte cité par les Docteurs de l'Église.

Notre Sauveur a dit à Marthe : *Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra* (2).

Ces mots de notre Sauveur expriment l'idée suivante : celui qui croit en Dieu, croit aussi dans l'immortalité de l'âme.

(1) I Cor., xv, 52.

(2) Jean, II, 25.

*En vérité, en vérité je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront... car le temps vient, où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation (1).*

Les Esprits morts corporellement, qui ne sont pas encore réincarnés, se trouvent à l'état errant, et Jésus dit que le temps est aussi venu pour eux d'entendre son enseignement. Après l'avoir entendu et l'avoir compris, ils se hâteront de demander pour eux une nouvelle incarnation, pour pouvoir le mettre en pratique; par suite de quoi, ils ressusciteront pour la vie corporelle. Les dernières paroles se rapportent au jugement dernier, où il ne dit plus que le temps est déjà venu, mais qu'il vient, ce qui signifie : Lorsque la fin du siècle viendra, que le temps actuel de la terre sera fini, et qu'arrivera pour elle le temps d'une nouvelle époque, dans laquelle la terre entrera dans un degré plus élevé de perfection morale et physique, alors les Esprits morts corporellement, c'est-à-dire qui se trouvent à l'état errant, *entendront la voix du Fils de Dieu*, ce qui veut dire, entendront l'arrêt suivant de Dieu : Les Esprits qui ne sont pas en-

(1) Jean, v, 25, 28, 29.

core parvenus au degré nécessaire de perfection ne peuvent plus s'incarner sur la terre, puisqu'elle est déjà entrée dans une nouvelle phase et qu'elle constitue un monde plus élevé; et ainsi *ceux qui se trouvent dans les sépulcres sortiront des tombeaux; ceux qui auront fait de bonnes œuvres pour ressusciter à la vie, et ceux qui en auront fait de mauvaises pour ressusciter à leur condamnation*, c'est-à-dire que les Esprits qui se trouvent à l'état errant, et qui n'ont pas pensé à leur amélioration, doivent se réincarner non plus sur la terre, sur laquelle cela leur sera défendu, mais dans un monde inférieur où la vie sera plus pénible que sur la terre et les souffrances plus aiguës; et ceux même pour qui le temps de leur réincarnation n'est pas encore venu seront aussi chassés de dessus la terre dans les mondes inférieurs, afin qu'ils ne puissent pas inspirer le mal aux hommes de la terre. Ceux-là, au contraire, qui ont fait de bonnes œuvres, qui ont cherché à s'améliorer, quitteront le monde des Esprits pour ressusciter à la vie, c'est-à-dire s'incarneront sur la terre, où *la vérité seule régnera* (1).

*Jésus a dit aux Saducéens : Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Écritures ni la puissance de Dieu* (2).

Jésus dit ces paroles aux Saducéens qui niaient la résurrection, c'est-à-dire l'immortalité de l'âme,

(1) II Pierre, III, 13.

(2) Matth., XXI, 29.

donc ces paroles confirment que l'âme est immortelle, et non qu'au jour du jugement les morts ressusciteront.

*Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour;... de même celui qui me mange vivra aussi par moi (1).*

Cela exprime que quiconque vivra comme lui arrivera à l'immortalité. c'est-à-dire arrivera à l'état où la mort ne sera plus; et Dieu le ressuscitera au dernier jour, c'est-à-dire au dernier jour de sa vie corporelle, et non au dernier jour du jugement; ce qui signifie que l'âme de l'homme est immortelle, et qu'aussitôt après la mort du corps, elle sera ressuscitée à la vie dans le monde des Esprits.

*Jésus, jetant encore un grand cri, rendit l'esprit. En même temps le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas : la terre trembla, les pierres se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent; et plusieurs corps des Saints qui étaient dans le sommeil de la mort ressuscitèrent, et, sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, et furent vus de plusieurs personnes (2).*

Nous nous permettrons de faire quelques observations sur ce passage. Premièrement, aucun Apôtre, excepté Matthieu, ne dit un mot de la ré-

(1) Jean, vi, 55, 58.

(2) Matth., xvii, 50-53.

surrection des morts dans le moment de la mort de notre Sauveur, tandis que cet événement, s'il avait effectivement eu lieu, n'aurait pas pu, par sa gravité, être omis par les autres évangélistes. Secondement, si effectivement les morts étaient ressuscités dans le moment de la mort de notre Sauveur, cela montrerait qu'ils sont ressuscités avant la résurrection de Jésus-Christ; en ce cas les paroles de l'Apôtre saint Paul : *Mais maintenant Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, et il est devenu les prémices de ceux qui dorment* (1), seraient fausses; car Jésus n'aurait pas été alors les prémices de ceux qui dorment. Troisièmement, quels sont ces saints ressuscités? Par qui ont-ils été vus et où sont-ils disparus? Est-il possible d'admettre que cette apparition si miraculeuse ait été laissée sans aucune mention par le peuple, ainsi que par les Apôtres eux-mêmes, et qu'il ne se soit conservé d'un événement aussi grave aucune narration ni tradition? En présence du silence des autres Apôtres et de la tradition, n'est-il pas permis de douter de l'authenticité de ce passage de saint Matthieu, et de croire que cet endroit a été ajouté dans la suite?

*Car, comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ.*

Ces paroles expriment que, par notre corps, nous mourons, à l'exemple d'Adam, et, par notre

(1) I Cor., xv, 20.

(2) I Cor., xv, 22.



Esprit, nous ressuscitons, à l'exemple de Jésus-Christ.

*Que tous les hommes justes et injustes ressusciteront un jour (1).*

Que nous ayons mené une vie bonne ou mauvaise, notre Esprit ressuscitera toujours, car il est immortel.

Quant à la nature des corps ressuscités, les Docteurs de l'Église disent tantôt que les corps seront essentiellement les mêmes que ceux auxquels nos âmes ont été réunies pendant leur vie terrestre, et que le Christ est ressuscité du tombeau avec son propre corps; tantôt ils affirment que les corps ressuscités seront différents de ceux de la terre, qu'ils ressusciteront avec un aspect transformé, à l'exemple du corps ressuscité du Christ, notre Sauveur. Mais de deux choses l'une : ou nos corps ressuscités et celui de Notre-Seigneur seront les mêmes qu'ils ont été pendant leur vie terrestre, ou bien ils seront différents et transformés. Cette contradiction et l'indétermination de l'opinion des Docteurs de l'Église, par rapport à la nature des corps ressuscités, proviennent de ce qu'ils comprennent la résurrection des morts dans le sens littéral. Ils disent que la résurrection est une restitution et une vivification de ce qui est mort, mais non une formation ou une création d'une chose nouvelle, tandis que les anciens, sous

(1) Actes, xxiv, 15.

le nom de résurrection, comprenaient la réincarnation, c'est-à-dire la résurrection de l'Esprit seulement et non pas celle du corps. En effet, les contemporains de Jésus-Christ le prenaient, les uns pour l'incarnation de l'Esprit de Jean-Baptiste, et les autres pour l'incarnation d'Élie, de Jérémie ou de quelque autre prophète. Jésus demanda à ses disciples : *Que disent les hommes touchant le Fils de l'homme? Que disent-ils que je suis? Ils lui répondirent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie ou quelqu'un des prophètes (1).* L'Apôtre saint Paul nomme directement insensée la croyance de la résurrection des corps ; il dit : *Mais quelqu'un me dira : En quelle manière les morts ressusciteront-ils, et quel sera le corps dans lequel ils reviendront? Insensé que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne reprend point de vie, s'il ne meurt auparavant? Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps de la plante qui doit naître, mais la graine seulement... après quoi Dieu lui donne un corps... Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres... il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible... il est mis en terre comme*

(1) Matth., xvi, 14.

*un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel... je veux dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible* (1). De ces paroles de saint Paul, il est évident que notre corps périssable, une fois détruit, ne peut plus se renouveler, mais que notre Esprit a un corps particulier, un corps spirituel et impérissable, qu'il conserve toujours, aussi bien étant incarné qu'à l'état d'Esprit; et ce corps, que nous nommons *le périsprit*, et que l'Apôtre saint Paul appelle *le corps spirituel*, constitue dans le monde des Esprits l'individualité de l'Esprit. Les Docteurs de l'Église voient toute l'irrationnalité de leurs interprétations; ils voient aussi le fait que Jésus-Christ est ressuscité, non avec le corps qu'il avait sur la terre, mais avec un corps qui n'avait que l'image de ce dernier, car *il est apparu au milieu de ses disciples au moment où les portes de la maison, dans laquelle ces disciples étaient assemblés, de peur des Juifs, étaient fermées* (2). Il n'aurait pas pu faire cela avec son corps charnel, qu'il avait sur la terre, parce qu'il n'aurait pas pu passer à travers les murs de la maison, sans violer les lois physiques et éternelles. Mais les Docteurs de l'Église ne veulent pas se séparer de leur idée

(1) I Cor., xv, 35-38, 40, 42, 44, 50.

(2) Jean, xx, 19.

que nos corps ressuscitent, ni admettre qu'ils se détruisent sans retour, car, en admettant la destruction irrévocable de notre corps terrestre, toutes leurs interprétations des dogmes de l'Église deviennent plus qu'inexactes, et leur système se détruit; or, pour éviter cet écueil, ils consentent avec l'Apôtre saint Paul à reconnaître que nos corps se transforment après leur résurrection, vu que ses paroles à ce sujet sont si claires qu'elles n'admettent aucune controverse; et en même temps, nous les voyons affirmer obstinément que nous ressusciterons avec le même corps que nous avons pendant notre vie terrestre, ce qui forme une contradiction évidente. C'est la même chose que si nous affirmions que telle table est carrée et ronde en même temps, ou qu'elle est toute en bois et en même temps toute en verre. Maintenant ils assurent que le jugement dernier est indispensable, parce qu'au jugement préalable l'âme humaine seule reçoit la rémunération sans la participation du corps, tandis que la justice et la sagesse de Dieu exigent que le corps, qui a pris part aux bonnes et aux mauvaises actions de l'homme, reçoive aussi la rémunération qui lui est due; c'est ce qui a lieu au jour du jugement dernier. Ils ajoutent que la sagesse de Dieu ne serait pas justifiée par les œuvres, si le corps de l'homme, après avoir été séparé de l'âme, n'avait pas été tôt ou tard réuni pour former un homme complet. Mais si les Docteurs de l'Église, se soumettant à l'évi-

dence, renoncent à leur supposition au sujet de la résurrection des corps, alors toutes leurs interprétations actuelles deviennent fausses.

Comme les Docteurs de l'Église affirment que la justice de Dieu exige que le corps, qui a pris part aux bonnes et aux mauvaises actions de l'homme, reçoive aussi la rémunération qui lui est due, nous leur demanderons comment cela se peut faire. Il est reconnu que notre corps perd tous les jours par l'évaporation quelques-unes de ses parcelles, et qu'il en reçoit de nouvelles par la nourriture et la respiration, de sorte qu'au bout d'un temps déterminé, tout son corps est renouvelé. Supposez un homme qui, dans sa jeunesse, ait commis un crime, et qu'il ait passé le reste de sa vie, jusqu'à la vieillesse la plus avancée, sans en commettre de nouveaux et sans s'être repenti, avec quel corps doit-il ressusciter? Sera-ce avec celui qu'il avait dans sa vieillesse? En ce cas pourquoi ce corps souffrirait-il pour le corps de sa jeunesse avec lequel il a commis le crime? Si, au contraire, il ressuscite avec le corps de sa jeunesse, pourquoi son dernier corps sera-t-il privé de la récompense après une vie bien employée? Enfin, voyons ce que c'est que le corps : ce n'est qu'un instrument au moyen duquel l'Esprit accomplit ses desseins. Par conséquent, le couteau avec lequel il a tué sa victime doit aussi comparaître avec le coupable au jugement dernier, pour recevoir la punition méritée; puisque, lui aussi, comme

le corps, a servi d'instrument pour accomplir le dessein de l'Esprit et a pris part à l'assassinat. Tout cela montre toute l'absurdité que les Pères de l'Église attribuent à la justice de Dieu.

*Voici un mystère que je vais vous dire : nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette; car elle sonnera, les morts alors ressusciteront en un état incorruptible, et nous serons changés. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. Et quand ce corps corruptible aura été revêtu de l'incorruptibilité, et ce corps mortel revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Écriture sera accomplie : la mort est absorbée par la victoire (1).*

Le sens de ces paroles nous est encore inaccessible. Nous ne pouvons pas maintenant comprendre comment il peut se faire que nous ne mourrons pas, mais que nous serons tous changés en un clin d'œil. Quand la terre entrera dans une nouvelle phase plus parfaite, cela va sans dire, que tout alors doit être changé, c'est-à-dire amélioré, savoir : le climat, le sol, les végétaux, les corps, les animaux et l'homme même. Mais, comme la nature procède par degrés, cette amélioration doit s'accomplir peu à peu, d'une manière imperceptible. Nous pensons que ces paroles n'ont pas trait

(1) I Cor., xv, 51-54. Ce texte est pris de la Bible russe; dans la Bible française il est autre.

au jugement dernier, mais que l'Apôtre saint Paul parle ici du dernier jour de l'existence corporelle de ces Esprits qui passent alors à l'état d'Esprits purs, pour n'être plus soumis ni aux existences corporelles, ni à la mort; et peut-être ces paroles veulent exprimer cette pensée que nous ne mourons pas tous, c'est-à-dire que l'homme ne mourra pas tout entier, que le corps mourra seul et non l'Esprit, et que nous tous serons changés après notre dernière mort. *La trompette sonnera, c'est-à-dire que l'heure de la mort sonnera et le corps mourra, tandis que l'Esprit s'envolera avec son corps incorruptible, son périsprit, et que l'homme tout d'un coup sera changé, c'est-à-dire que l'Esprit, au lieu de son corps matériel et périssable, aura le corps fluidique, spirituel, impérissable. Nous n'osons pas affirmer que notre interprétation soit juste, mais nous la présentons comme possible.*

*Car nous devons tous comparattre devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps (1).*

Après notre mort, nous devons tous rendre compte des actions que nous avons faites pendant notre existence corporelle.

(1) II Cor., v, 10; Rom., ii, 5-7; xiv, 10; I Cor., iv, 5; Éphés., vi, 8; Col., iii, 24, 25; II Thes., I, 6-10; Tim., iv, 1; Apocal., xx, 11-15.

*Car Dieu n'a point épargné les anges qui ont péché, mais il les a précipités dans l'abîme où les ténèbres leur servent de chaînes, pour être tourmentés, et tenus comme en réserve jusqu'au jugement (1).*

Ces paroles expriment que tous les Esprits qui ont péché sont laissés par Dieu dans l'aveuglement jusqu'au moment de leur repentir.

*C'est ce qui arrivera à la fin du monde : les anges viendront, et sépareront les méchants du milieu des justes... et, toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs : et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde... Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges (2).*

Tout le sens du jugement dernier est enfermé dans ce peu de mots.

Le Spiritisme nous montre que les Esprits s'incarnent dans un seul et même monde, jusqu'à ce qu'ils se soient approprié toutes les perfections dont l'Esprit est susceptible dans ce monde, et qu'après les avoir atteintes, l'Esprit passe à un au-

(1) II Pierre, II, 4.

(2) Matth., XIII, 49 ; XXV, 32-34, 41.



tre monde supérieur, où il continue de se perfectionner dans ses différentes existences corporelles. C'est ainsi qu'après avoir passé graduellement par plusieurs mondes, il atteint enfin le monde le plus parfait, où il continue à se perfectionner à l'état d'Esprit. Il en résulte que, dans chaque monde, pendant une certaine époque, ce sont toujours les mêmes Esprits qui s'incarnent, et que dans leur ensemble on peut les regarder comme une seule et même génération. C'est pourquoi Jésus, en parlant à ses disciples du second avènement, a dit : *Je vous dis en vérité que cette race ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies* (1). C'est-à-dire que la race ou la génération des Esprits, qui à cette époque s'incarnait sur la terre, ne passera pas dans les mondes supérieurs, avant que tout ce qu'il leur disait ne fût accompli. Il faut entendre que Jésus-Christ parle ici de la masse des Esprits en général, car il est probable que plusieurs Esprits, même avant le jugement dernier, auront passé, à cause de leur perfection individuelle, dans des mondes supérieurs, et que quelques autres ont bien pu venir des mondes inférieurs sur la terre. Ainsi il est évident que Jésus, dans ces paroles, comprenait la génération des Esprits qui s'incarnent sur la terre ; autrement ses paroles ne seraient pas justes, vu que le second avènement n'est pas encore arrivé, que la génération de cette

(1) Matth., xxiv, 34.

époque est déjà passée et que tous les contemporains du Christ sont tous morts. Donc Jésus-Christ, sous le nom de race, entendait la génération des Esprits qui à son époque s'incarnaient sur la terre, et qui continuent de s'y réincarner et d'y vivre jusqu'à présent.

*à Dieu seul.* Mais, comme dans la nature tout se perfectionne, la terre, ainsi que les autres mondes, doit subir cette même loi, et au bout d'une certaine époque, qui n'est connue que de Dieu seul, doit entrer dans la catégorie des mondes plus parfaits. La terre, dans le temps présent, est une contrée d'épreuves et d'afflictions, où règnent l'égoïsme, l'orgueil, l'envie, la haine, la vanité et les autres vices; et le monde des Esprits lui-même, qui nous environne, ressemble à notre monde corporel, parce qu'il est formé de ces mêmes Esprits qui vivent sur la terre. Mais, quand la terre sera devenue un monde d'un ordre plus élevé, tous ces vices, si fortement répandus actuellement sur la terre, y seront déplacés, et il n'y régnera plus que l'amour du prochain, la charité et la justice. Par conséquent, quand cette époque de la rénovation de la terre arrivera, les Esprits retardataires, qu'ils soient à l'état incarné ou non incarné, s'ils n'ont pas pensé à leur amélioration, et s'ils ne se sont pas corrigés de leurs vices, seront bannis du monde de la terre, et chassés dans un monde inférieur, où la vie sera plus pénible et les afflictions plus fortes. C'est à ces Esprits que le Roi

dira : *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges, c'est-à-dire, retirez-vous de moi, vous qui êtes exclus du bonheur dont la terre est près de jouir, et allez dans ces mondes qui se trouvent encore à un degré inférieur de perfection relativement à la nouvelle phase dans laquelle entre la terre, et qui constituent depuis des temps éternels le séjour du mal et de ses adeptes. Et ces Esprits bannis, en s'incarnant dans ces mondes inférieurs, et en y apportant avec eux l'intuition des lumières et des connaissances qu'ils ont acquises sur la terre, constitueront dans ces mondes une nouvelle génération d'Esprits plus éclairés que ceux qui les habitent, et les guideront dans la voie du progrès.*

Mais, dans les passages touchant le dernier jour, outre la transition de la terre dans la nouvelle phase dont nous venons de parler, il s'y trouve compris, à ce qu'il nous paraît, un autre événement aussi grave dans la vie de l'Esprit que le premier, c'est-à-dire la transition de l'Esprit à l'état de pur Esprit. Voilà pourquoi, selon nous, certains endroits qui se rapportent au dernier jour nous sont incompréhensibles : nous y cherchons le sens qui se rapporte à la transition de la terre d'une époque à l'autre, tandis que ces paroles se rapportent à la transition de l'Esprit à l'état de pur Esprit.

Dans la vie de l'Esprit il y a deux époques graves : la première, c'est quand la planète sur

laquelle l'Esprit s'incarne entre dans le rang des mondes d'un ordre plus élevé ; en effet, dans ce moment, l'Esprit est préoccupé de savoir s'il restera sur cette planète ou s'il sera chassé dans un monde inférieur, où la vie corporelle est mille fois plus pénible. La seconde, c'est quand l'Esprit finit sa dernière incarnation, sa dernière existence corporelle, et qu'il passe dans le monde des Esprits purs, dans lequel il continue alors à se perfectionner à l'état d'Esprit. Cette pensée, comme il nous paraît, est comprise dans le sens mystérieux du vingtième chapitre de l'Apocalypse de saint Jean l'Évangéliste, qui a produit, dans le siècle des Apôtres, la doctrine du règne de mille ans (Chiliasmos — de mille ans). Voici l'essence de cette doctrine : bien avant la fin du monde, le Christ viendra de nouveau sur la terre, il tuera l'Antechrist, ressuscitera les justes seuls, formera sur la terre un nouveau royaume, où les justes régneront conjointement avec lui pendant mille ans, jouissant de tous les biens de la vie temporelle (n'est-ce pas là le paradis de Mahomet ?) ; après quoi arriveront : la seconde résurrection générale des morts, le jugement dernier, les récompenses et les punitions éternelles générales. Cette doctrine était acceptée, comme une opinion particulière, par quelques Docteurs de l'Église, nommément, par Justin, Irénée et Méthodie. Or il nous semble que ce chapitre, comme toute l'Apocalypse, est une explication supplémentaire du témoignage de notre Sau-

veur et de celui des Apôtres touchant le dernier jour. Saint Jean l'Évangéliste dit : *Je vis ensuite descendre du ciel un ange, qui avait la clef de l'abîme, et une grande chaîne à la main. Il prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable et Satan, et l'enchaîna pour mille ans. Et l'ayant jeté dans l'abîme, il le ferma sur lui, et le scella, afin qu'il ne séduisît plus les nations jusqu'à ce que ces mille ans soient accomplis, après quoi il doit être délié pour un peu de temps. Je vis aussi des trônes et des personnes qui s'assirent dessus, et la puissance de juger leur fut donnée. Je vis encore les âmes de ceux qui avaient eu la tête coupée pour le témoignage qu'ils avaient rendu à Jésus, et pour la parole de Dieu, et n'avaient point adoré la bête, ni son image, ni reçu son caractère sur le front ou aux mains : et elles entrèrent dans la vie, et elles régnèrent avec Jésus-Christ pendant mille ans. Les autres morts ne rentrèrent point dans la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis : c'est là la première résurrection. Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection ; la seconde mort n'aura point de pouvoir sur ceux-là, mais ils seront prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans. Après que les mille ans seront accomplis, Satan sera délié, et il sortira de sa prison, et il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera pour combattre : leur nombre égalera celui du sable de la mer. Ils se répandirent sur la terre, et ils environ-*

*nèrent le camp des Saints, et la ville bien-aimée. Mais Dieu fit descendre du ciel un feu qui les dévora (1).*

Voici le sens de ces paroles : *elles entrèrent dans la vie, et elles régnèrent avec Jésus-Christ pendant mille ans*, cela est dit de ces Esprits qui se sont montrés dignes de passer à l'état des purs Esprits ; *elles entrèrent dans la vie*, cela signifie qu'ils ne sont plus sujets à la mort corporelle ; *mille ans* exprime une période de temps indéterminé. *Les autres morts ne rentrèrent point dans la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis*, cela signifie qu'ils ne sont pas encore dignes de passer à l'état des purs Esprits, jusqu'à ce que soit passé le temps nécessaire pour qu'ils parviennent au degré de perfection que cette transition nécessite ; par conséquent jusqu'alors ils seront sujets à la mort corporelle. *C'est là la première résurrection*, c'est-à-dire la résurrection positive. *Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection ; la seconde mort n'aura point de pouvoir sur ceux-là*, c'est-à-dire : saint est celui qui est ressuscité d'une telle manière ; la mort, ainsi que Satan (le mal), qui est enchaîné par l'ange, n'aura aucun pouvoir sur lui. *Après que les mille ans seront accomplis, Satan sera délié, et il sortira de sa prison... pour un peu de temps*, cela signifie qu'au bout d'une période de temps indéterminée, quand les purs Es-

1) Apocalypse, xx, 1-9.

prits se chargeront d'une mission, et que pour l'accomplir ils s'incarneront dans les différents mondes inférieurs, alors, dans ces mondes, le mal agira de nouveau sur eux. *Et il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera pour combattre : leur nombre égalera celui du sable de la mer, c'est-à-dire que le mal agira sur les missionnaires, il les séduira, les tentera par une quantité d'hommes au milieu desquels ils habiteront dans ces mondes. Ils se répandirent sur la terre, et ils environnèrent le camp des Saints, et la ville bien-aimée, c'est-à-dire, que le mal environnera les missionnaires, ces Saints, ces purs Esprits, et les tentera. Mais Dieu fit descendre du ciel un feu qui les dévora, c'est-à-dire, que les missionnaires, fortifiés par Dieu, resteront fermes contre toute tentation du mal.*

Voilà le sens du jugement dernier et de la fin du monde, dont notre Sauveur, par sa miséricorde, prévenait les hommes. Mais, comme sa clémence est infinie, et qu'il savait d'avance que les hommes, à cause de leur raison bornée, de leur imperfection, et agités comme ils le sont par différentes passions, interpréteraient son enseignement divin dans un sens tellement défiguré, que leurs interprétations non-seulement ne concourraient pas à sa propagation, mais, tout au contraire, qu'elles en repousseraient les croyants mêmes, et produiraient différentes sectes et doctrines, qui renieraient l'existence même de Dieu, il a dit : *Malheur*

à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science ; et qui, n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer... Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux : car vous n'y entrez point vous-mêmes, et vous vous opposez encore à ceux qui désirent y entrer (1) ; et dans sa bonté infinie il a promis à ses disciples de leur envoyer, après lui, le

Consolateur, l'Esprit de vérité : *Mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit* (2).

Notre Sauveur remplit cette promesse dans le temps présent ; le Saint-Esprit vient de révéler aux hommes le Spiritisme, les instruit par les Esprits supérieurs et par ceux de nos parents et de nos amis qui sont morts, qui nous font effectivement ressouvenir de tout ce qu'a dit Jésus, et qui rétablissent le véritable sens de ses paroles, dont la vérité nous est confirmée par des faits. En nous racontant leur position et en nous initiant aux mystères de la vie d'outre-tombe, ils ramènent à la foi ceux qui s'en étaient éloignés à cause des interprétations illogiques qu'on en a données. Le Spiritisme, en se propageant avec rapidité sur toute la terre, propage en même temps l'Évangile, l'enseignement du Christ, parmi toutes les nations,

(1) Luc, xi, 52 ; Matth., xxiii, 13.

(2) Jean, xiv, 26.



à quelque croyance qu'elles appartiennent, et par cela même il confirme les paroles de notre Sauveur : *Et cet Évangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations ; et c'est alors que la fin arrivera* (1).

*La fin arrivera*, c'est-à-dire la fin du siècle, d'une époque, et non la fin du monde, comme s'efforcent de le dire les Docteurs de l'Église, qui, dans tous les textes dans lesquels se rencontre l'expression *la fin du siècle*, la remplacent obstinément par les mots *la fin du monde*. Cette expression leur est nécessaire pour confirmer leur interprétation erronée du jugement dernier, qui, d'après eux, est le jugement dernier et décisif, qui fixe irrévocablement pour toute l'éternité le destin de chaque homme ; ce qui est complètement faux. Cependant, en remplaçant l'expression : *la fin du siècle*, par celle de : *la fin du monde*, ils disent eux-mêmes que la fin du monde consistera, non en ce qu'il sera détruit et anéanti, mais en ce qu'il sera changé et renouvelé par le feu. Mais, dans ce cas aussi, ils se tiennent trop à la lettre en expliquant les paroles de l'Apôtre saint Pierre : *Or les cieux et la terre d'à présent sont gardés avec soin par la même parole et sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies* (2) ; car plus loin le même Apôtre dit : *Car nous entendons, selon sa promesse, de nouveau*

(1) Matth., xxiv, 14.

(2) II Pierre, iii, 7.

(1) *faute de copie*

*cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera* (1). Par conséquent toutes ces paroles désignent que notre terre sera changée et renouvelée, et que la justice y habitera. Est-ce que Dieu, dans sa puissance, dans sa clémence et dans sa sagesse, n'aurait pas pu employer un moyen moins cruel que le feu pour renouveler la terre? Pourquoi les pauvres hommes seraient-ils soumis à de si cruelles souffrances, ainsi que les innocents animaux? Cela serait-il conforme à la perfection et à la clémence infinie de Dieu? Il en résulte que cette interprétation est fautive. Ce jugement ne sera pas non plus le jugement dernier, décisif, celui qui fixera irrévocablement le destin de chaque homme pour toute l'éternité, et la terre ne sera pas consumée par le feu. La rénovation de la terre s'accomplira d'une manière naturelle, graduelle, sans aucun moyen violent. Les Esprits, aussi bien ceux qui seront bannis dans les mondes inférieurs, que ceux qui resteront sur la terre, s'incarneront toujours, vivront, progresseront, mourront et se réincarneront, comme ils le faisaient auparavant et le font jusqu'à présent. Toute la différence consistera en ce que, dans les mondes inférieurs, la vie corporelle des Esprits sera plus pénible qu'elle ne l'était sur la terre, et que, pour les Esprits qui s'incarneront sur la terre renouvelée, la vie corporelle, comparativement à celle d'auparavant, leur

(1) II Pierre, III, 13.

semblera un paradis, parce que tout le mal sera chassé de dessus la terre. Le monde des Esprits lui-même, qui environnera les hommes de la terre, ne sera formé que des Esprits bons, et par là l'influence des Esprits sur le monde corporel, à laquelle celui-ci est toujours soumis, n'en sera que meilleure. Si cela n'était pas ainsi, pourquoi la terre serait-elle renouvelée ? D'après les interprétations données par les Docteurs de l'Église, tous les hommes, après le jugement dernier, seront répartis, les uns en enfer, les autres dans le royaume des cieux ; il ne restera donc personne sur la terre, et cependant l'Apôtre saint Pierre dit que sur la terre *habitera la justice* (1). Alors, pour qui et parmi qui cette justice habitera-t-elle, puisque sur la terre il ne restera personne ? Il s'ensuit ou que l'Apôtre saint Pierre se trompe, ou bien que les Docteurs de l'Église interprètent mal le jugement dernier.

La terre, après ce changement, ne constituera pas encore un monde supérieur, dans lequel les Esprits continuent leur progrès à l'état d'Esprits. Le mal seul sera banni de la terre, mais la mort y restera, parce que, dans ce monde renouvelé, les Esprits continueront toujours leur perfectionnement dans des existences corporelles, et, partout où les corps se trouvent, la mort y est nécessairement ; c'est une loi éternelle. C'est à cette convic-

(1) II Pierre, III, 13.

tion que nous sommes amenés par le coup d'œil jeté sur la génération présente de la terre. Les hommes de la terre sont si imparfaits, si faibles moralement encore, qu'il leur faudra beaucoup d'épreuves corporelles pour atteindre à ce degré de perfection qui n'exige plus d'existences corporelles. Outre cela, la terre elle-même ne peut pas, de son état présent, s'élever tout à coup à un degré supérieur de perfection ; dans la nature, comme nous avons déjà dit, point de brusques transitions, tout se fait peu à peu dans une gradation d'une exactitude mathématique. Si nous admettons qu'effectivement la terre entre en ce moment-là dans le nombre des mondes supérieurs où les Esprits progressent à l'état d'Esprits, alors de cette génération des Esprits qui s'incarnent maintenant sur la terre, c'est à peine s'il s'en trouverait quelques-uns qui, d'après leur degré de perfection, pussent y rester. Nous ne parlons pas des Esprits supérieurs incarnés à présent sur la terre pour remplir une mission ; ceux-là n'appartiennent pas à la génération actuelle des Esprits de cette terre ; au nombre de ces Esprits, il peut s'en trouver qui, après avoir rempli leur mission sur la terre, iront tout droit dans des mondes supérieurs exempts d'existences corporelles.

Revenons encore aux interprétations des Pères de l'Église.

Il nous est impossible de comprendre ce que Makary veut dire dans sa Théologie dogmatique, page

487, dans son article sur l'étroite liaison de la fin du monde avec le jugement dernier. Quelle est cette révélation des enfants de Dieu qui aura lieu au jugement dernier ? Et, de cette révélation incompréhensible, il a déduit une conclusion plus incompréhensible encore : « Donc, dit-il, les créatures seront en ce même temps délivrées de l'asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de Dieu ; tout le monde matériel sera soustrait aux conséquences funestes du péché. » Se peut-il que Makary puisse déduire de ces paroles de l'Apôtre saint Paul, que les animaux eux-mêmes atteindront l'incorruptibilité, et par conséquent l'immortalité ? C'est un peu trop. Quoiqu'il ne dise pas positivement ce qu'il entend par le mot *créatures*, il est clair par ce qui précède qu'il entendait les animaux ; et puis, comme il force le monde matériel à partager la punition du péché de l'homme, il n'y a rien d'étonnant qu'il fasse les animaux immortels et impérissables. Notre opinion est qu'une chose matérielle ne peut jamais être accusée des fautes de l'homme ; il n'y a que de petits enfants ou des bonnes qui, pour arrêter les pleurs des enfants, puissent inventer des récompenses ou des punitions pour un objet qui n'a pas la conscience de soi-même, et qui ne peut sentir ni la récompense ni la punition ; par conséquent, il n'y a point de raison pour punir ou récompenser une chose matérielle. Après cela, ne faut-il pas s'étonner de l'aveuglement des Pères de

l'Église, qui affirment bien sérieusement que pour le péché de l'homme Dieu a maudit la terre(1)? Sous le nom de créatures, l'Apôtre saint Paul n'entendait assurément que les créatures douées de la parole, et non les animaux, parce que plus loin, dans cette même épître aux Romains, verset 38, il donne le nom de créatures aux Anges, aux Principautés, aux Pouvoirs. Il en résulte donc que ces paroles : *les créatures attendent avec grand désir la révélation des enfants de Dieu*, veulent dire que les êtres du monde spirituel attendent avec grand désir le temps où il leur sera permis de se manifester aux hommes et de leur faire des révélations pour leur ouvrir les yeux et pour les convaincre, par leur raison, de la nécessité de chercher à s'améliorer moralement. C'est ce qui s'accomplit dans le temps présent par le moyen du Spiritisme, car le Spiritisme n'est que la manifestation ou la révélation des Esprits, des enfants de Dieu; mais quelle est la révélation des enfants de Dieu qui peut avoir lieu, comme dit Makary, au jugement dernier? C'est ce que nous ne pouvons pas comprendre.

Les Pères de l'Église disent qu'avec la fin du monde matériel (encore la fin du *monde*, au lieu de celle du *siècle*!) finira le règne béni du Christ et commencera le règne éternel de la gloire.

Ils nomment aussi ces deux royaumes, l'un l'Église militante, et l'autre l'Église triomphante; ils

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome I, page 378.

donnent ce premier nom à l'Église terrestre et l'autre à l'Église céleste(1).

Cette qualification que les Docteurs de l'Église lui ont donnée est, selon nous, bien trouvée, car de l'Église du Christ, qui devrait être celle de l'amour et de la charité, ils en ont fait une qui veut attirer des adeptes non par la conviction, mais par la force ; c'est pourquoi, au lieu de compatir aux pauvres frères aveugles et de prier pour eux, ils les vouent à l'anathème, les poursuivent et les torturent quand ils le peuvent.

Ce caractère attribué à l'Église par ses Docteurs a été la cause de sa division en plusieurs communions qui s'entre-déchirent, et tout cela provient de la fausse interprétation de ses dogmes. Mais, quand le Spiritisme aura donné une explication vraie des dogmes, ainsi que la véritable signification de l'Église du Christ fondée uniquement sur l'amour et la charité, toutes les nations de la terre s'uniront dans une même croyance, les persécutions et les dissensions incompatibles avec la doctrine du Christ disparaîtront, et l'Église deviendra vraiment triomphante. Et cela arrivera, non pas dans le ciel, ainsi que le disent les Docteurs de l'Église, mais bien sur la terre, lorsque celle-ci sera entrée dans la nouvelle phase prédite par notre Sauveur.

VI

VI  
A présent voyons ce qu'il y aura après le juge-

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, page 147.

ment dernier. Les Pères de l'Église répondent : « C'est ainsi que s'achèvera l'édifice de notre délivrance. Le monde actuel, auquel nous sommes si attachés, passera ; la terre et toutes les œuvres qui s'y trouvent seront brûlées ; les tortures des pécheurs dans l'enfer seront éternelles ; des siècles suivront les siècles, des milliers d'années se succéderont, tout calcul des temps se perdra, mais les souffrances de l'enfer n'auront point de fin... (1). Le bonheur des justes consistera : A. dans le repos de tout travail ; B. dans l'exemption de tout chagrin, de toute souffrance ; C. en ce qu'ils auront une place au festin dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac, Jacob et d'autres saints, et par conséquent seront en rapport intime avec eux ; D. dans des rapports mutuels avec une troupe innombrable d'anges ; E. en ce qu'ils se tiendront debout devant le trône et devant l'Agneau, qu'ils le loueront et le serviront ; F. en ce qu'ils cohabiteront avec le Christ et qu'ils régneront conjointement avec lui ; G. dans la vue de Dieu face à face (2). »

Qu'il est beau, l'édifice de notre délivrance représenté par les Pères de l'Église ! Voilà le résultat des souffrances du Christ et de son sang précieux et pur versé pour nous : les uns, et c'est la majeure partie, gémissent et se débattent dans les atroces et les éternelles tortures de l'enfer ; les autres se réjouissent au festin éternel dans le

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, tome II, page 514.

(2) *Id.*, *ibid.*, tome II, page 414.



royaume des cieux avec Abraham, debout devant le trône de l'Agneau, dans la vue de Dieu face à face, en un mot se trouvent dans une inaction et un repos éternels.

Après avoir lu cela, tout homme qui raisonne se posera naturellement cette question : Pourquoi Dieu a-t-il donc créé l'univers ? Il n'est pas possible qu'il ait tiré du néant et doué de la vie des êtres pour en amener une partie à la même inaction dans laquelle ils étaient avant d'en avoir été tirés. Mais ce repos et cette inaction étaient inconscients, ce qui constituait réellement un repos ; mais cette inaction et ce repos accordés, se trouvant conscients, loin d'être un bonheur, ne sont que des souffrances éternelles. Entrez dans la position de ces pauvres bienheureux condamnés à une éternelle inaction ! Est-ce que cela ne forme point une des plus horribles souffrances éternelles ? Et les autres, Dieu les tirerait du néant à la vie, pour les condamner aux éternelles tortures de l'enfer ? Où seraient, après cela, la justice, la bonté et la miséricorde de Dieu ? C'est le cas de dire avec les matérialistes : Dieu n'est pas ! La punition peut être admise comme une mesure correctrice ; mais la punition, qui n'a point pour but la correction, est une monstruosité qui révolte tout sentiment élevé, et qu'aucun sophisme ne peut justifier. Et puis, est-il possible qu'un Esprit jouisse d'un bonheur complet lorsqu'il sait que son frère languit et se débat dans les horribles souffrances de l'enfer, qui

n'auront pas de fin? Pour le rendre capable d'une telle indifférence, il faudrait endurcir son cœur, le rendre égoïste, détruire en lui tout sentiment élevé d'amour et de charité, sentiment que notre Sauveur Jésus-Christ a enseigné et a cherché particulièrement à développer en nous quand il vivait sur la terre. Il fut lui-même ému jusqu'aux larmes (1) en voyant la douleur de Marie, sœur de Lazare; pouvait-il, après son ascension, devenir plus dur qu'il n'a été sur la terre, et rester impassible devant les horribles souffrances sans fin des pécheurs dans l'enfer? Et se peut-il qu'il ait endurci les cœurs des justes contrairement à la doctrine qu'il a enseignée?

Le Spiritisme, en donnant une explication rationnelle des dogmes de l'Église du Christ, démontre par des faits la suprême sagesse et la bonté de Dieu. Il démontre sa suprême sagesse en montrant le but de la création, qui est la perfection, et les voies par lesquelles le Créateur conduit ses créatures vers ce but. Les unes ont atteint les degrés supérieurs de la perfection, les autres ne font que commencer leur existence; les plus parfaits aident les plus faibles; et plus un Esprit est supérieur, plus son cercle d'activité s'agrandit; le sentiment sublime de l'amour pour son prochain ne meurt point, mais se développe de plus en plus en lui. Malgré le libre arbitre dont Dieu a doué

(1) Jean, XIII, 35.

les Esprits, il a disposé tout avec tant de sagesse qu'aucun Esprit ne périra, mais que chacun d'eux atteindra la perfection plus ou moins vite, suivant son libre arbitre. Il démontre la bonté de Dieu, en montrant la sollicitude paternelle du Créateur pour sa créature ; au moindre repentir du pécheur Dieu lui tend une main secourable. Son amour divin accorde à Jésus, son Fils bien-aimé, la grâce de descendre sur la terre, afin que l'exemple des souffrances, de l'humiliation et de la mort du Christ, puisse, sans entraver le libre arbitre de l'homme, lui montrer le chemin le plus court du salut, et par cela même le délivrer des souffrances que l'homme se préparait en suivant avec imprévoyance le chemin de l'erreur.

Quand on est bien entré dans le sens des explications données par le Spiritisme, tout homme sensé, même le plus incrédule, se dira forcément : Oui, Dieu est, Dieu est sage, tout-puissant, tout miséricordieux et suprêmement juste.

Ainsi tout cela prouve avec évidence que le jugement dernier n'est commun qu'aux Esprits et aux hommes de la terre, mais non aux Esprits et aux hommes de l'univers entier ; il n'est point la fin du monde, mais seulement la fin d'une phase pour la terre et le commencement d'une autre meilleure. Il n'est pas non plus le dernier qui doit fixer irrévocablement le sort de chaque condamné, ni de tout élu, pour toute l'éternité. Avec cela le tableau de cette transition de la terre d'une phase

à une autre est en même temps une image de la transition pour chaque planète d'un degré inférieur à un degré supérieur.

Le monde, c'est-à-dire l'univers et avec lui la terre, avant comme après le jugement dernier, n'arrête point son activité, et continue à suivre sa marche, à tendre vers la perfection, le but de la création.

---

## DES PEINES ÉTERNELLES.

(Dieu) veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité.

(I TIMOTH., II, 4.)

---

« Les souffrances des pécheurs, condamnés par le dernier jugement du Christ, dit Antoine dans sa Théologie dogmatique, n'auront jamais de fin, et seront éternelles. Cette terrible vérité :

« A. est établie d'une manière claire et incontestable dans les saintes Écritures. Dans tous les passages relatifs au feu de l'enfer, Jésus-Christ l'appelle éternel : *retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel. . . et alors ceux-ci iront dans le supplice éternel* (1); d'après les paroles des Apôtres Paul et Jude, les impies *souffriront la peine d'une éternelle damnation* (2); et, dans l'Apocalypse, il est dit que le diable, la bête, le faux prophète et tous ses adeptes *seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles. . . ; et que la fumée de*

(1) Matth., xxv, 41, 46; xviii, 8.

(2) II Thess., I, 9; Jude, vi, 7.

leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, sans qu'il y ait pour eux aucun repos ni jour ni nuit (1). Quant au mot *éternel*, il n'exprime pas un temps quelconque indéterminé : la preuve en est que les souffrances éternelles des pécheurs sont directement opposées, dans les saintes Écritures, à la félicité éternelle des justes : *Et alors ceux-là iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle* (2). Ainsi donc, les derniers jouiront de la félicité éternelle de la même manière que les premiers souffriront éternellement. Outre cela, le mot *éternel* est remplacé, dans d'autres endroits, où il s'agit du feu de l'enfer, par le mot plus expressif : *feu inextinguible* (3) ; et le prophète Isaïe, ainsi que les Évangiles, dit : *Le ver des pécheurs ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point* (4).

« B. Cette terrible vérité a été affirmée dans tous les temps par l'enseignement de l'Église et par la voix décisive du cinquième Concile œcuménique, qui, pour une opinion contraire à ce dogme, condamna Origène et livra son ouvrage à l'anathème ; ce Concile prononça en même temps l'excommunication contre tous ceux qui nient ce dogme, excommunication qui jusqu'à présent est répétée chaque année dans notre Église, le dimanche de la Quadragésime.

(1) Apocalypse, xiv, 11 ; xx, 10.

(2) Matth., xxv, 46.

(3) Matth. III, 12 ; Marc, ix, 43, 45.

(4) Isaïe, lxvi, 24 ; Marc, ix, 44, 46, 48.

« C. En outre, le dogme des peines éternelles étant intimement lié aux autres dogmes et à la morale chrétienne, il en résulte que, si l'on en doute, on les ébranle l'un et l'autre. La justice infinie de Dieu demande des peines éternelles, elles sont d'accord avec la suprême sainteté et la sagesse de Dieu, et ne contredisent nullement la bonté de Dieu ; tandis que le doute de cette vérité n'est qu'une calomnie contre Dieu et qu'un charme trompeur et séduisant de Satan, comme celui par lequel a été séduit le premier homme. Enfin, les peines éternelles sont tout-à-fait conformes aux attributs ou à la nature de l'âme humaine, qui, ayant une fois pris une fausse direction, ne peut la changer qu'avec beaucoup de peine, même sur la terre où elle en a tous les moyens. Bien plus, on peut affirmer d'une manière positive que dans l'autre monde elle ne peut pas la changer, c'est ce qui est déjà prouvé par l'exemple des mauvais Esprits qui restent les mêmes depuis des siècles. Par conséquent les pécheurs, par la nature même de leur état permanent et par leur persistance éternelle et opiniâtre dans le mal, méritent et souffriront éternellement le supplice de l'enfer (1). »

C'est sur cette base qu'est fondée l'opinion des Pères de l'Église sur le supplice éternel des pécheurs. Nous-mêmes, nous sommes de l'opinion que, tant que l'homme ou l'Esprit violera les lois

(1) Antoine, *Théologie dogmatique*, § 387.

éternelles, il aura à supporter constamment les suites fâcheuses et inévitables de cette violation, c'est-à-dire, souffrira. Si nous admettons que l'Esprit viole éternellement les lois de Dieu, il est juste, parfaitement juste, qu'il souffre aussi éternellement. Mais est-il possible d'admettre, et c'est là qu'est la véritable question, que l'Esprit reste toujours sans reconnaître ses fautes, et qu'il se soit voué au mal à jamais? A cela, en dépit de l'opinion des Pères de l'Église, nous répondrons positivement : Non. Sur quoi fondent-ils cette persistance des pécheurs à rester éternellement dans le mal? Sur l'exemple des mauvais Esprits, qui restent les mêmes depuis des siècles. Mais où sont ces exemples? Ils ne se trouvent que dans l'imagination des Pères de l'Église. En effet peut-on citer un seul fait palpable et positif, qui puisse nous prouver que cet Esprit, déchu et devenu méchant bientôt après sa création, est resté le même jusqu'à présent, c'est-à-dire aussi méchant qu'il l'était au moment de sa chute? Positivement non. Il n'y a qu'un seul fait positif et palpable, c'est que depuis les temps les plus reculés, dont la tradition nous ait conservé la mémoire, il a existé des Esprits méchants comme il en existe encore aujourd'hui. Le premier fait positif d'un Esprit méchant, dont nous ayons connaissance, est le crime de Caïn qui a tué son frère; et, après lui, il y a eu et il y a encore tant de méchants Esprits qu'il est tout-à-fait inutile d'en parler, parce que



ces faits sont connus de tout le monde et que personne assurément ne les contestera. Mais l'importance de la question n'est pas de savoir s'il existe de mauvais Esprits. Ils ont été, ils sont, et ils seront éternellement ; mais sont-ils individuellement les mêmes que ceux qui ont été dans le premier temps ? Aucun fait positif et palpable ne vient à l'appui d'une telle assertion ; donc l'opinion des Pères de l'Église, basée sur l'exemple des mauvais Esprits, que leur persistance dans le mal sera éternelle, n'est pas convaincante ; d'autant plus que cette opinion n'est basée que sur une supposition, et que chaque supposition, quelle qu'elle soit, peut être vraie ou fausse. Que cette opinion des Pères de l'Église est effectivement fausse, c'est ce que nous allons essayer de prouver. Ils basent cette persistance des Esprits non-seulement sur l'exemple des mauvais Esprits, mais encore sur la nature de l'âme humaine et sur son libre arbitre. Mais qui a donné à l'âme cette nature et ce libre arbitre ? Dieu. Or, avant que le monde fût créé, Dieu, dans sa prescience, savait déjà toutes les conséquences de cette nature et de ce libre arbitre créés par lui ; et, si ces conséquences étaient effectivement telles que nous les représentent les Pères de l'Église, Dieu, dans sa bonté suprême et infinie, aurait assurément renoncé à la création des âmes humaines plutôt que de les tirer du néant pour une si terrible destinée. Voilà une preuve évidente que l'interprétation des Pères de l'Église est fausse. Dieu, dans sa pres-

cience, a prévu tout cela, et, dans sa sagesse suprême et sa bonté infinie, a donné à l'Esprit tous les moyens possibles pour qu'il puisse éviter toutes ces conséquences funestes, en lui suggérant un entraînement invincible vers la perfection. Ainsi donc, c'est de la volonté de l'Esprit que dépendent le choix de la voie du bien ou de mal et la faculté d'atteindre plus ou moins vite la perfection ; mais il ne dépend pas de lui ou de sa volonté, d'étouffer entièrement cet entraînement bienfaisant vers la perfection. De même que l'heure de sa naissance ne dépend pas de lui, il n'est pas en son pouvoir d'étouffer tout à fait la voix de sa conscience ; tôt ou tard, cet entraînement vers la perfection se réveillera en lui, il reconnaîtra ses erreurs, et emploiera toute la force de sa volonté pour regagner le temps perdu et s'améliorer le plus tôt possible, et la cessation de la persistance éternelle dans le mal entraîne forcément l'abolition des peines éternelles.

Ainsi la justice de Dieu et sa bonté ne souffrent nullement de l'abolition des peines éternelles, et sont au contraire affirmées dans toute leur force.

Les Pères de l'Église déduisent l'éternité des peines des paroles prononcées par notre Sauveur, par les Apôtres et par les prophètes. Nous sommes parfaitement d'accord avec eux que les peines sont éternelles ; car, le monde étant éternel, les peines doivent l'être aussi, c'est encore une de ces vérités qui sont parfaitement justes.

Dieu créa, crée et créera incessamment. Notre Sauveur a dit : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi incessamment* (1). Il en résulte qu'il y a toujours eu, qu'il y a et qu'il y aura éternellement des Esprits retardataires qui suivent la voie du mal, c'est-à-dire qui enfreignent les lois éternelles, et qui, par cette raison, s'exposent aux conséquences inévitables de cette violation. Et, puisqu'il en est ainsi des coupables, il en est de même de la punition, c'est-à-dire qu'elle n'aura jamais de fin ; mais cela n'indique nullement qu'un seul et même individu soit soumis éternellement aux souffrances. Jésus a dit : *Allez au feu éternel*, mais non : *Allez-y pour toute l'éternité*. Paul a dit : *Que les impies souffriront la peine d'une éternelle damnation*, c'est-à-dire de la damnation qui existe de tout temps. Jean l'Évangéliste a dit : que le diable, la bête, le faux prophète et tous ses adeptes, c'est-à-dire le mal et tous les adeptes du mal, *seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles ... et que la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, sans qu'il y ait pour eux aucun repos ni jour ni nuit* ; et le prophète Isaïe : que le *ver des pécheurs ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point*. Toutes ces expressions sont parfaitement exactes, mais seulement elles représentent l'idée que toutes ces punitions existent depuis l'éternité, c'est-à-dire depuis

(1) Jean, v, 17.

l'origine des temps, et existeront éternellement; mais elles ne signifient nullement qu'un seul et même individu sera soumis aux souffrances pour toute l'éternité sans aucune espérance de pardon. Cela serait tout à fait incompatible avec la bonté de Dieu, et avec les paroles suivantes de notre Sauveur, que les Pères de l'Église, en parlant de l'éternité des peines, passent sous silence :

*Or la volonté de mon Père, qui m'a envoyé, est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés; mais que je les ressuscite tous au dernier jour* (1).

Or Dieu le Père lui a donné tous les hommes, car tous les hommes sont les enfants de Dieu; ainsi donc nul Esprit ne périra, et Jésus-Christ les ressuscitera tous au dernier jour, c'est-à-dire que, par sa Providence, il amènera chaque Esprit à la perfection. Ici, le dernier jour n'exprime pas le jour du jugement dernier, mais celui où l'Esprit, qui aura atteint sa perfection, passe à l'état de pur Esprit, c'est-à-dire que notre Sauveur le ressuscitera de cette résurrection dont Jean l'Évangéliste dit : *C'est là la première résurrection. Heureux et saint celui qui a part à la première resurrection; la seconde mort n'aura point de pouvoir sur ceux-là* (1). Si Jésus-Christ ne le ressuscitait que pour le condamner et le précipiter dans les peines éternelles, il n'aurait pas rempli la volonté de son Père, de ne perdre aucun de tous ceux qu'il lui a donnés.

(1) Jean, vi, 39.

(2) Apocalypse, xx, 5, 6.

Plus loin, Jésus-Christ a complété sa pensée, en disant qu'il le ressuscitera au dernier jour pour la vie éternelle et non pas pour la condamnation éternelle ; or la vie éternelle ne commence qu'au moment de la transition de l'Esprit à l'état de pur Esprit, car ce n'est qu'alors qu'il se délivre de la mort : *La volonté de mon Père, qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle* (1). Quelques-uns nous objecteront peut-être que cela ne se rapporte qu'à ceux qui croient dans le Fils de l'homme ; nous leur répondrons que non-seulement cela se rapporte à ceux qui croient en lui, mais encore à ceux qui le voient. Et nous leur demanderons de concilier ces paroles de notre Sauveur avec une seule existence de l'homme sur la terre, comme l'affirment les Docteurs de l'Église, après laquelle la destinée de l'homme est fixée pour toute l'éternité. Admettons que l'homme ne vive corporellement qu'une seule fois. Il est clair, d'après les paroles de notre Sauveur, que la vie éternelle n'est donnée qu'à celui qui verra le Fils de l'homme et qui croira en lui. D'après ces deux conditions posées par notre Sauveur, il n'y aura qu'un très-petit nombre de personnes qui puissent mériter la vie éternelle et en jouir, savoir : ceux des contemporains de Jésus-Christ qui ont eu l'occasion de le voir, et qui ont cru en lui. Mais quel sera le sort de ceux qui sont nés après ou avant

(1) Jean, vi, 40.

son avènement sur la terre, et de ses contemporains qui n'ont pas eul'occasion de le voir? Est-ce qu'ils seront tous privés de la vie éternelle? D'après cela, Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes doivent être privés de la vie éternelle. Cela prouve très-clairement que l'assertion des Pères de l'Église, qui n'admettent qu'une seule existence corporelle de l'homme, est fautive. Ces paroles de notre Sauveur montrent que la croyance dans le Fils de l'homme est une condition indispensable pour recevoir la vie éternelle, et que la vue de sa personne en est la suite; et comme, outre les paroles citées plus haut: *que je ne perde aucun de ceux qui m'ont été donnés*, notre Sauveur lui-même a dit: *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu... Ainsi votre Père qui est aux cieux ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (1). *Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui* (2). *Et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois donner pour la vie du monde* (3). *Pour moi, je suis venu, afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient abondamment* (4). Ces paroles montrent clairement que notre Sauveur est venu pour sauver non pas une poignée d'hommes, mais le monde tout entier, toute l'hu-

(1) Matth., xviii, 11, 14.

(2) Jean, iii, 17.

(3) Jean, vi, 52.

(4) Jean, x, 10.

manité ; par conséquent tous les hommes, ou tous les Esprits seront sauvés, c'est-à-dire qu'ils atteindront à la perfection, en traversant plusieurs existences corporelles, et que pas un seul d'entre eux ne périra. Et comme la foi dans le Fils de l'homme est une condition indispensable pour le salut, cela signifie que chaque Esprit, si bas qu'il soit tombé et si pervers qu'il soit, aidé par l'entraînement invincible vers la perfection dont le Créateur, dans sa suprême sagesse et sa divine clémence, nous a doués, reconnaîtra tôt ou tard son erreur et cherchera à s'en corriger ; sa perception morale s'éclaircira, et il croira dans le Fils de Dieu comme à une vérité pure et infaillible, et quand, par sa foi et par ses bonnes œuvres, il sera épuré moralement, il sera jugé digne de voir le Fils de Dieu qui lui donnera la vie éternelle, c'est-à-dire l'amènera par sa Providence à l'état de pur Esprit, et la mort n'aura plus de prise sur lui.

Plus loin, les Pères de l'Église disent que, si l'on doute du dogme des peines éternelles, tous les autres dogmes du Christianisme et la morale chrétienne elle-même seront ébranlés.

Quant à nous, nous trouvons que la suppression des peines éternelles n'ébranle nullement les dogmes du Christianisme, mais qu'elle les raffermirait en leur donnant leur véritable sens, conforme en tout aux attributs de Dieu, et que la morale enseignée par le Christ, fondée uniquement sur l'amour et la charité, paraîtra sous son vrai jour ;

de sorte qu'il n'y aura d'ébranlé que les fausses interprétations données jusqu'à présent par les Pères de l'Église. Pour se persuader complètement de leur erreur, il suffit de voir à quelle conclusion leurs interprétations les ont amenés. Selon eux, tous les hommes, soit justes, soit coupables, souffriront terriblement et éternellement : les coupables, par les peines éternelles, et les justes, par l'oisiveté éternelle. Les Pères de l'Église donnent à l'état des justes le nom de béatitude, mais cette béatitude est de nature si monotone qu'elle ne peut guère faire envie. Cependant de deux maux on choisira le moindre : il vaut mieux certainement être oisif que torturé.

Maintenant voyons l'effet que produisent ces interprétations sur les laïques. En rencontrant toujours dans ces interprétations des contradictions et des incompatibilités avec la raison et les idées déjà admises comme des vérités par tout le monde, en voyant par exemple l'oisiveté éternelle appelée béatitude, la condamnation aux peines éternelles appelée bonté de Dieu, un supplice éternel pour une faute temporelle justice suprême du Créateur, tout homme sensé finit par rejeter tous les dogmes de l'Église chrétienne. Les Pères de l'Église disent aussi que Dieu est un Être tout-puissant ; cependant, pour arracher l'humanité des griffes du diable, qui n'est qu'un Esprit créé par Dieu, il lui offre en sacrifice, comme rançon pour toute l'humanité, son Fils unique ; mais avec tout cela le



diable ne lâche de ses griffes qu'une minime partie de l'humanité, et entraîne le reste en enfer pour les tortures éternelles. Où est après cela la toute-puissance de Dieu et sa sagesse ? S'il fallait énumérer toutes les incompatibilités et toutes les contradictions dont les interprétations des Pères de l'Église sont remplies, il faudrait écrire des volumes entiers. Le peu que nous en avons dit suffit pour démontrer les funestes conséquences de leurs interprétations, et même nous pouvons affirmer avec certitude que tous les hommes sensés qui ont fini par rejeter tous les dogmes de l'Église chrétienne, qui sont tombés dans l'incrédulité et qui vont quelquefois même jusqu'à ne plus reconnaître l'existence de Dieu, ont été amenés à ce triste résultat par ces interprétations fausses, illogiques et contradictoires.

Ces interprétations erronées ont perverti la conception même de la morale enseignée par notre Sauveur. Voici un fait historique de ce contre-sens, rapporté par Oustraloff, dans son Histoire de Pierre le Grand : « Un jour Alexis, fils de Pierre le Grand, avoue à son confesseur qu'il désire la mort de son père. Quelle instruction, quels reproches pensez-vous que son digne directeur lui fit ? Que Dieu te pardonne cette pensée, mais, nous tous, nous désirons aussi sa mort. » Voilà comment un directeur de conscience comprenait la morale chrétienne. Mais les autres Pères de l'Église comprennent-ils mieux la doctrine du Christ ? Jésus a dit

très-positivement : « Aime tes ennemis, aime ton prochain comme toi-même, et n'accuse pas ton frère. » Cependant les Pères de l'Église ne prient pas Dieu et nous défendent de prier pour les grands pécheurs, pour les suicidés, pour les hérétiques impénitents, etc. (1), tandis que ces malheureux ont encore plus besoin de la prière des hommes que d'autres. Cette défense concorde-t-elle avec la morale enseignée par notre Sauveur ? Quand les Pharisiens lui amenèrent une femme qui avait été surprise en adultère, qu'est-ce qu'il leur dit ? *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre* (2). Et pourquoi donc les Pères de l'Église, en dépit de l'enseignement du Christ, blâment-ils leurs frères ? S'imaginent-ils être sans péché et avoir le droit de jeter la première pierre ?

Les Pères de l'Église disent que la justice infinie de Dieu demande indispensablement des peines éternelles, qu'elles sont d'accord avec la suprême sainteté et la sagesse de Dieu, et ne contredisent nullement la bonté de Dieu.

Nous avons déjà dit, dans notre article du jugement dernier, que la punition sans le but de la correction est une férocité, qui révolte tout sentiment élevé ; donc elle ne peut, d'aucune manière, se concilier avec sa justice, ni avec sa sainteté, ni avec sa sagesse, ni avec sa bonté.

Dieu, par sa toute-puissance, a créé les Esprits ;

(1) Makary, *Théologie dogmatique*, t. II, pages 450 et 458.

(2) Jean, VIII, 7.

par sa bonté, il les a doués de la raison et du libre arbitre; par sa sagesse, il leur a suggéré un entraînement invincible vers la perfection; par sa justice, il a établi les conséquences de la violation de ses lois éternelles. Ainsi donc, l'Esprit, d'après la liberté de sa raison et de sa volonté, peut violer les lois éternelles; d'après la justice de Dieu, il doit subir une punition proportionnée au degré de cette violation; d'après son entraînement invincible vers la perfection, dont Dieu, dans sa sagesse, l'a doué, l'Esprit ne peut pas séjourner éternellement dans le mal, et par conséquent ne peut souffrir éternellement. Tôt ou tard au contraire, il se régénérera, rentrera dans la voie du bien, et atteindra indubitablement la perfection.

Mais, malgré l'évidence de tous ces faits, le concile œcuménique frappe d'anathème tous ceux qui rejettent l'éternité des peines de l'enfer. Peut-on, après une telle décision, compter sur l'infaillibilité des conciles œcuméniques?

Ainsi les peines éternelles ne sont admissibles que si l'Esprit séjourne éternellement dans le mal; mais, comme une persistance éternelle de l'Esprit dans le mal n'est pas possible, premièrement, parce qu'elle n'est pas conforme au but de la création, car Dieu a créé les hommes non-seulement pour qu'ils croissent, se multiplient et remplissent la terre (1), mais encore pour qu'ils deviennent

(1) Genèse, 1, 28.

parfaits : *Soyez saints, a-t-il dit, parce que je suis saint... vous serez donc saints parce que je suis saint* (1)... *Soyez donc, vous autres, parfaits comme votre Père céleste est parfait* (2) ; secondement, parce qu'elle n'est pas conforme aux desseins de Dieu, car notre Sauveur a dit : *Ainsi votre Père qui est dans les cieux ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse* (3) ; et l'Apôtre saint Paul a dit aussi : *Qui (Dieu) veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité* (4) ; et troisièmement, parce qu'elle est contraire à l'entraînement invincible de l'Esprit vers la perfection dont Dieu l'a doué : donc les peines éternelles n'existent pas et ne peuvent pas exister.

(1) Levit., XI, 44, 45 ; XIX, 2 ; XX, 7.

(2) Matth., V, 48.

(3) Matth., XVIII, 14.

(4) I Tim., II, 4.

# DE LA RÉINCARNATION

OU

## PLURALITÉ DES EXISTENCES CORPORELLES.

J'étais un enfant bien né, et j'avais reçu de Dieu une bonne âme. Et devenant bon de plus en plus, je suis venu dans un corps qui n'était point souillé.

(SAGESSE, VIII, 19, 20.)

En vérité, en vérité je vous le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.

(JEAN, III, 3.)

---

I. La pluralité des existences corporelles est indispensable pour donner à l'Esprit la possibilité d'accomplir le but de la création, qui est d'atteindre la perfection. *Soyez, vous autres, parfaits* (1), a dit notre Sauveur. Puisqu'il l'a dit, cela signifie que chaque Esprit doit atteindre la perfection, et qu'il l'atteindra infailliblement. Et, puisque c'est là le but de la vie de chaque Esprit, Dieu lui a nécessairement donné tous les moyens pour y parvenir.

(1) Matth., v, 48.

Ainsi donc, chaque Esprit atteindra la perfection, autrement le but du Créateur ne serait pas atteint. Et qu'est-ce que la perfection ? La possession de tout savoir, de toutes vertus, et l'absence de tous défauts. Si nous prenons l'homme le plus instruit de la terre, et que nous cherchions à déterminer jusqu'à quel point il satisfait les conditions de la perfection, nous trouverons qu'il ne fait que commencer la carrière de sa perfection. On peut le comparer à un enfant destiné à entrer dans un établissement d'instruction supérieure, et qui commence à peine à lire. Mais que trouverions-nous si nous prenions pour exemple un homme né parmi les tribus sauvages ? Cela montre clairement que la vie terrestre de l'homme ne forme qu'une partie minime de la vie totale de l'Esprit, ou, pour ainsi dire, le commencement de sa carrière. Donc l'Esprit, qui ne fait que commencer à se perfectionner sur la terre, doit nécessairement continuer sa perfection. Mais où et comment ? C'est là qu'est la question. Si vous supposez que l'Esprit ne revient plus sur la terre, comment expliquerez-vous l'inégalité des facultés des hommes, l'inégalité de leur état ? Admettez pour un moment que la manifestation des facultés dépend de la construction des organes. Alors, pourquoi tel Esprit est-il doué d'organes mieux construits que tel autre ? Pourquoi le corps de l'un est-il maladif, et le fait-il souffrir pendant toute la vie, tandis que le corps de tel autre est sain et robuste ? Vous direz que c'est le

hasard. Mais, dans la nature, il n'y a pas plus de hasard que de miracle. La loi est immuable ; tout effet a sa cause ; seulement, dans les faits ordinaires, l'effet dont la cause nous est inconnue, nous l'appelons *hasard* ; dans les faits extraordinaires, nous l'appelons *miracle* ; néanmoins tous ces faits ont leur cause. Du moment que la cause de ces faits et les lois d'après lesquelles ils se produisent sont connues, le merveilleux disparaît, et le hasard s'explique. Donc, la cause organique de l'inégalité des facultés étant une cause de second ordre, elle doit aussi avoir sa cause ; mais où devons-nous la chercher ? Si nous ne la trouvons pas dans la vie présente de l'homme, nous devons nécessairement la chercher antérieurement, car la cause précède toujours l'effet. Il en est de même de l'inégalité de l'état des hommes sur la terre. Et puis, quel est le but de la vie corporelle de l'Esprit ? Si ce but consiste dans l'acquisition des connaissances et dans le développement du sentiment moral, pourquoi tel Esprit est-il placé parmi des gens instruits, et tel autre parmi des sauvages ? Pourquoi celui-ci est-il placé parmi des gens vertueux, et celui-là parmi des pervers ? Enfin pourquoi les uns jouissent-ils d'avantages dont les autres sont privés ? Puisque l'Esprit vit de la vie corporelle, elle est pour l'Esprit une nécessité inévitable ; mais de quelle utilité peut-elle être pour l'Esprit de ces enfants qui sont morts bientôt après leur naissance ? En un mot toutes ces ques-

tions, ainsi que beaucoup d'autres, sont insolubles avec une seule et unique existence corporelle de l'Esprit. Admettez au contraire la pluralité des existences corporelles de l'Esprit, et toutes ces questions se résoudreont très-logiquement, et le but même de la vie corporelle devient clair. L'inégalité des facultés s'explique logiquement en disant que les Esprits incarnés sur la terre ont déjà traversé une quantité d'existences corporelles. En effet ceux qui ont plus vécu, ont plus acquis ; leurs connaissances sont plus étendues et leur sentiment moral plus développé. Pour ceux qui ont moins vécu, les connaissances ne sont pas si vastes, et leur sentiment moral est peu développé. L'Esprit ne perd jamais ce qu'il a acquis en connaissances et en progrès moral pendant ses existences corporelles. En se réincarnant, il apporte avec lui l'intuition de toutes les connaissances et de toutes les qualités morales qu'il a acquises dans ses existences précédentes ; et ces connaissances et ces qualités morales agissent sur les organes matériels du nouveau corps que l'Esprit a reçu. En agissant sur les organes qui leur correspondent, elles les développent d'autant plus énergiquement que les connaissances acquises sont vastes et les qualités morales plus enracinées en lui. De là provient la différence que nous remarquons entre des enfants : les uns saisissent comme au vol tout ce qu'on leur enseigne, parce que leur Esprit, dans ses précédentes existences, a été beaucoup exercé



et s'est fortement développé; et alors on dirait qu'il ne fait que se rappeler ce qu'il a déjà su. D'autres qui, dans leurs existences précédentes, n'ont pas eu le temps d'acquérir tant de connaissances et de s'approprier tant de qualités morales, ont les organes matériels de leur corps peu développés, ou plutôt développés à proportion de leurs connaissances et de leurs qualités morales, car l'impulsion de l'Esprit sur ses organes, pour les développer, n'est pas si forte. Telle est la cause de l'inégalité des aptitudes et des qualités morales que nous rencontrons sur la terre parmi les hommes.

Pour nous confirmer dans cette opinion, que les organes matériels se développent en proportion des connaissances et des qualités morales que les Esprits, en se réincarnant, apportent avec eux, nous n'avons qu'à regarder la forme du crâne des sauvages et de celui des hommes civilisés. D'après les données que le Spiritisme nous présente, nous savons que parmi les sauvages s'incarnent les Esprits retardataires, qui sont peu développés intellectuellement et moralement. Aussi voyons-nous la partie postérieure de leur crâne, siège des organes des instincts, dominer sur la partie antérieure, siège des organes intellectuels, tandis que la partie antérieure du crâne des hommes civilisés, parmi lesquels s'incarnent les Esprits qui ont déjà atteint un certain degré de développement intellectuel et moral, se trouve d'autant plus développée qu'ils sont plus instruits et plus moraux.

Nous savons que dans le corps des idiots s'incarnent les Esprits coupables qui, dans leurs existences précédentes, ont abusé de leurs facultés, qui pouvaient s'étendre jusqu'au génie. Les organes de leur corps sont si grossiers et offrent une telle résistance aux manifestations de l'intelligence, que l'Esprit n'est pas en état de la surmonter.

L'inégalité des conditions dans la société s'explique de la manière suivante. L'Esprit, en entrant après la mort de son corps dans le monde des Esprits, recouvre la liberté de toutes les facultés qu'il avait comme Esprit, et qui, pendant son incarnation, étaient obscurcies par les organes de la matière; le souvenir lui revient, il se rappelle toutes ses existences précédentes, voit toutes les fautes qu'il a commises, reconnaît ce qu'il a à perfectionner en lui, de quels défauts il doit se défaire, et, en conséquence, il demande à Dieu une nouvelle incarnation dans un milieu et dans des conditions qui puissent lui donner l'occasion de se fortifier dans les vertus qui lui manquent, ou de se défaire des défauts qu'il a encore, de sorte que l'un choisit les épreuves par la pauvreté, l'autre par la richesse, sachant que s'il les supporte avec succès, il avancera dans la voie de la perfection, et que son existence corporelle suivante sera moins pénible. S'il succombe, au contraire, cette existence sera perdue pour lui, et il devra la recommencer dans des conditions peut-être plus pénibles.

On nous objectera peut-être que, si le choix des épreuves dépend de l'Esprit lui-même, il choisira toujours celles de la richesse. Oui, vous parlez ainsi quand vous êtes encore sur terre, et que vous n'êtes pas bien convaincus du but de ces épreuves. Mais l'Esprit, qui voit la vie sous son véritable point de vue, entrevoit la félicité des bons Esprits, et, en la comparant avec les jouissances temporelles de la vie terrestre, il voit leur courte durée, leur puérité et leur néant; il y renonce donc sans regret, et choisit la pauvreté, qui l'avancera plus tôt à la félicité éternelle, son but final, car il sait que la vie terrestre est une vie d'expiation et non de jouissances. C'est ainsi que nous-mêmes, ici-bas, nous nous privons de différents comforts de la vie, que nous nous soumettons de notre propre gré à différentes privations et à un travail opiniâtre, pour nous assurer des jours paisibles dans la vieillesse. Ainsi expliquée, la cause de l'inégalité des conditions que nous voyons sur la terre n'est en rien contraire ni à la justice, ni à la bonté de Dieu. Cela explique aussi pourquoi l'un a reçu un corps sain et robuste, et l'autre un corps débile et maladif; cela explique tous les malheurs qui atteignent l'homme, non pas ceux qui proviennent de sa propre imprudence, de son imprévoyance, de ses passions, la cause de ces malheurs est évidente, mais ceux qui semblent le poursuivre sans aucun motif apparent. Tous ces malheurs ne sont que des épreu-

ves choisies par l'Esprit lui-même, soit pour expier des fautes commises, soit pour se purifier de quelques défauts, ou enfin pour se fortifier dans les sentiments de soumission, d'humilité, etc.

On nous dira peut-être que, puisque l'homme ne se rappelle pas ses existences précédentes, il ne se rappelle pas non plus les résolutions qu'il a prises à l'état d'Esprit, et que, par conséquent, il est privé du moyen le plus puissant de les remplir. A cela nous répondrons : Si l'homme avait le souvenir de ce qu'il a été, et de ce qu'il a fait, il aurait aussi le souvenir des actions des autres, et, en se rencontrant de nouveau sur la terre avec eux, il serait dans une position embarrassante, tandis qu'il est douteux que quelqu'un de nous pût se vanter de toutes ses actions passées, et ne cherchât pas à les plonger dans l'oubli. Le souvenir du passé aurait pu nous mettre dans une fausse position, embarrasser nos rapports réciproques, et restreindre la liberté de nos actions. Mais Dieu, dans sa sagesse et dans sa bonté, nous a laissé autant du souvenir de cette résolution qu'il en fallait pour nous guider : il a donné à l'homme la voix de la conscience, qui l'arrête dans les actions qui sont contraires aux résolutions prises à l'état d'Esprit; et puis, il a donné à chaque homme pour le guider un Esprit supérieur ou un Ange gardien, qui, par intuition, sans forcer notre libre arbitre, nous détourne des mauvaises actions, et nous encourage dans le bien. Nous devons donc

rendre grâce à Dieu de nous avoir délivrés de ces souvenirs, plutôt pénibles qu'agréables, et de nous rappeler, lorsqu'il est nécessaire, par notre conscience et par notre Ange gardien, les résolutions que nous avons prises à l'état d'Esprits.

La mort des enfants doit être regardée quelquefois comme une épreuve, par rapport aux parents; et, par rapport à l'Esprit lui-même, cette existence de courte durée est une épreuve, car le trouble que l'Esprit ressent avant l'incarnation et après la mort de son corps, est aussi une épreuve, et en même temps elle sert comme de complément à son existence précédente, qui a été peut-être interrompue avant le terme.

La pluralité des existences corporelles de l'Esprit, qui explique d'une manière logique tous les phénomènes qui jusqu'à ce temps sont demeurés inexplicables, doit être vraie nécessairement; mais, pour nous en convaincre pleinement, indiquons les endroits des saintes Écritures qui constatent la pluralité des existences de l'Esprit, que les Pères de l'Église ont laissés sans explication, ou dont ils ont donné une interprétation erronée.

II. Dans l'Ancien Testament, nous trouvons les paroles suivantes, de Job : *Quand l'homme est mort, il vit toujours ; en finissant les jours de mon existence terrestre, j'attendrai, car j'y reviendrai de nouveau. Et après cela tu me rappelleras et je t'obéirai* (1).

(1) Job, xiv, 14, 15. Par rapport à ces mots de Job, nous devons

Ces mots n'expliquent-ils pas très-clairement la seconde réincarnation de l'Esprit? Après la mort de l'homme, son esprit vivra, et après avoir fini les jours de son existence corporelle, attendra, c'est-à-dire restera pour quelque temps à l'état d'Esprit, puis il vivra de nouveau d'une vie corporelle. Après cela, quand Dieu le rappellera, il redeviendra Esprit.

Le récit de Moïse touchant la vie des premiers hommes, et leur bannissement du paradis, ne peut être interprété autrement, comme nous l'avons déjà expliqué dans notre article du Péché originel (page 39), dans lequel nous avons vu que Moïse, sous le nom de *paradis*, entendait un autre monde, un monde à part, dans lequel les Esprits accomplissent leur première existence corporelle, et que, par le bannissement du paradis, il faut entendre la mort ou bannissement de ce monde-là, et leur réincarnation sur notre terre. Or, si vous admettez que le paradis, comme l'expliquent les Pères de l'Église, a été effectivement sur la terre, et n'a pas constitué un monde à part, alors les paroles de Dieu : *En même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement*, deviennent fausses, parce que le premier homme, après sa chute, vécut encore plusieurs centaines d'an-

faire remarquer que dans la Bible française la traduction de ce texte n'est pas conforme au texte slavon; c'est pourquoi nous avons été obligé, pour conserver le sens du texte slavon, de le rendre par nos propres paroles.

nées. Donc, de deux choses l'une : ou le paradis est un monde autre que la terre, ou les paroles de Dieu sont fausses ; mais, comme la dernière supposition est déraisonnable et impossible, il faut admettre que le récit allégorique de Moïse sur les premiers hommes constate évidemment la pluralité des existences corporelles de l'Esprit.

Le péché originel constate aussi la pluralité des existences corporelles de l'Esprit, car, avec une seule et unique existence, ce péché n'a aucun sens, comme nous l'avons déjà expliqué dans notre article du Péché originel (pages 48 et 49), tandis qu'avec la pluralité des existences corporelles de l'Esprit, il devient tout à fait rationnel.

La rédemption du genre humain par notre Sauveur Jésus-Christ ne devient compréhensible qu'avec la pluralité des existences corporelles de l'Esprit. En admettant une seule et unique existence, toutes les interprétations des Pères de l'Église (pages 60 et 61) ne renferment que des contradictions et n'expliquent rien, de sorte qu'on ne peut comprendre qui fut racheté par notre Sauveur, ni de quoi. Ils disent qu'il a racheté les hommes, mais, comme ils continuent toujours à envoyer les pécheurs dans la géhenne ardente pour l'éternité, il est évident que Jésus-Christ n'a racheté que des justes, qui n'avaient pas besoin de la rédemption. Ils disent qu'il nous a rachetés de la mort, mais malgré cela les hommes continuent à mourir ; ils disent qu'il a détruit l'em-

pire du diable, mais le diable continue toujours à courir par le monde et à entraîner les hommes en enfer. En quoi consiste donc la rédemption? Qui est racheté et de quoi est-on racheté? C'est ce que les Pères de l'Église ne nous expliquent pas positivement.

La pluralité des existences corporelles de l'Esprit est constatée aussi par les paroles de notre Sauveur et par celles des Apôtres.

Jésus-Christ demanda à ses disciples : *Que disent les hommes touchant le Fils de l'homme? Qui disent-ils que je suis? Ils lui répondirent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophètes* (1).

Que signifie cette réponse? — Que les hommes croyaient que l'Esprit de Jean, ou d'Élie, ou de Jérémie, ou de quelqu'un des Prophètes, était incarné en lui. Cela ne démontre-t-il pas une seconde existence corporelle de l'Esprit de Jean, d'Élie, de Jérémie? Mais, si l'on admet deux existences, il n'y a alors aucune raison de ne pas en admettre plusieurs. Jésus, après avoir reçu de ses disciples cette réponse, n'a nullement contesté leur opinion sur la seconde existence corporelle de l'Esprit, ce qui démontre qu'il ne l'a pas regardée comme erronée, mais, tout au contraire, il a confirmé lui-même cette vérité par sa réponse à ses disciples, qui lui demandaient : *Pourquoi donc les*

(1) Matth., XVI, 13, 14; Marc, VIII, 28; VI, 15, 16.



*scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne auparavant? — Il est vrai qu'Élie doit venir, a-t-il répondu, et qu'il rétablira toutes choses. Mais je vous déclare qu'Élie est déjà venu, et ils ne l'ont point connu; mais ils l'ont traité comme il leur a plu. C'est ainsi qu'ils feront souffrir le Fils de l'homme. Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé (1). Dans la suite Jésus-Christ, en parlant au peuple, a répété la même chose; il lui dit : Car jusqu'à Jean tous les Prophètes, aussi bien que la loi, ont prophétisé : et, si vous voulez comprendre ce que je vous dis, c'est lui-même (Jean) qui est cet Élie qui doit venir (2). — Ces paroles si claires démontrent avec évidence que l'Esprit d'Élie avait été réincarné dans le corps de Jean-Baptiste; donc cet Esprit a vécu corporellement deux fois : une fois dans le corps d'Élie, et la seconde fois dans celui de Jean.*

Jésus-Christ a confirmé la pluralité des existences corporelles avec plus de clarté dans son entretien avec Nicodème.

Jésus lui répondit : *En vérité, en vérité, je vous le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau. Nicodème lui dit : Comment peut naître un homme qui est déjà vieux? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère, pour naître une seconde fois? Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne naît de l'eau et*

(1) Matth., xvii, 10-13.

(2) Matth., xi, 13-14.

*de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair ; et ce qui est né de l'Esprit, est Esprit. Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez de nouveau. L'Esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix ; mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va : il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit (1).*

Les Pères de l'Église rapportent ces paroles au baptême. Aujourd'hui quelques membres du clergé prétendent que l'expression : *qui ne naît de nouveau*, n'est pas juste, que cette expression est imaginée par les Spirites, et que, dans l'Évangile, il est dit : *qui ne naît d'en haut*. Nous devons dire contre cela que l'expression : *qui naît de nouveau*, se trouve dans l'édition de la Société biblique de Saint-Pétersbourg, imprimée en 1823, quand il n'était pas encore question du Spiritisme. D'ailleurs cette expression, *de nouveau*, est tout à fait juste, parce que le mot ἄνωθεν, qui se trouve dans le texte original, a deux significations : il signifie *d'en haut*, quand il est question d'un endroit ou localité, mais il signifie *de nouveau*, quand il est question de temps (2), comme c'est ici le cas. En outre, la justesse de cette expression est confirmée par la réponse ou la réplique de Nicodème : *Comment peut naître un homme qui*

(1) Jean, III, 3-8.

(2) *Dictionnaire grec-français*, par Jos. Planche, 3<sup>e</sup> édition ; Paris, 1824. Voir le mot ἄνωθεν.

*est déjà vieux? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère pour naître une seconde fois? Donc, il est clair que Jésus a dit : Qui ne naît de nouveau et non pas d'en haut. Mais comme Jésus a dit plus loin : Qui ne renaît de l'eau et de l'Esprit, admettons pour un moment que ces paroles, comme le disent les Pères de l'Église, se rapportent au baptême ; dans ce cas, comment concilierez-vous avec ces paroles la sainteté d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et des Prophètes, qui ont vécu longtemps avant l'avènement de Jésus-Christ sur la terre, quand il n'y avait pas encore le baptême par l'eau et par l'Esprit? Donc, les paroles de Jésus-Christ devant être vraies, ces personnages ne pouvaient entrer dans le royaume de Dieu, parce qu'ils n'étaient pas baptisés par l'eau et par l'Esprit. Et comme les Pères de l'Église disent que l'homme ne vit corporellement qu'une seule fois, la porte de ce royaume leur est fermée pour toujours, de sorte qu'ils ne pourront jamais y entrer. Cette réflexion force nécessairement tout homme sensé de convenir que ces paroles de notre Sauveur ne se rapportent pas au baptême, mais qu'elles expriment quelque autre pensée, nommément celle que l'homme ne peut pas, dans une seule existence corporelle, se perfectionner à tel point qu'il soit digne d'entrer dans le royaume de Dieu, mais qu'il doit naître de nouveau et revivre corporellement. Et quand, par la réplique de Nicodème : *Comment peut naître un homme qui**

*est déjà vieux? Peut-il entrer dans le sein de sa mère, pour naître une seconde fois? Jésus a vu que celui-ci supposait qu'il fallait naître avec le même corps, alors, pour dissiper cette erreur, il lui a dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, c'est-à-dire, s'il ne renaît de la chair et l'Esprit, car, à l'époque de Jésus-Christ, sous le nom d'eau, on entendait la matière. Par conséquent l'expression : né de l'eau et de l'Esprit, voulait dire : né de la chair et de l'Esprit. Qu'à l'époque de Jésus-Christ, sous le nom d'eau, on entendait effectivement la matière, nous pouvons le voir par les paroles de saint Jean l'Évangéliste : C'est ce même Jésus-Christ qui est venu avec l'eau et avec le sang, c'est-à-dire avec la chair et le sang; Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre : l'Esprit, l'eau et le sang (1), c'est-à-dire l'Esprit, la chair et le sang. Que Jésus-Christ, sous le nom d'eau, entendait effectivement la matière ou la chair, nous pouvons le voir par cela qu'après avoir dit : Qui ne renaît de l'eau et de l'Esprit, il a expliqué immédiatement lui-même ces paroles par les suivantes : Ce qui est né de la chair, est chair; et ce qui est né de l'Esprit, est Esprit, c'est-à-dire que le corps, comme provenant de la matière, est périssable et doit être détruit, et que c'est l'Esprit seul qui est impérissable et immortel.*

(1) I Jean, v, 6, 8.

Mais, remarquant que Nicodème ne le comprenait pas encore, il lui répéta encore une fois : *Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit qu'il faut que vous naissiez de nouveau*, et ajouta, pour être plus clair : *L'Esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix; mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va, c'est-à-dire l'Esprit vit où il veut; quand nous voyons un homme qui agit et qui parle, nous reconnaissons en lui la présence de l'Esprit, c'est-à-dire nous entendons sa voix, mais nous ne savons pas d'où il vient quand il vient animer un corps, ni où il va après la mort de l'homme. Par ces paroles, Jésus a voulu montrer à Nicodème que dans l'homme la partie principale, c'est l'Esprit, et non pas le corps. Il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit, c'est-à-dire que cela se rapporte à tous les hommes : que les hommes ne peuvent entrer autrement dans le royaume de Dieu, qu'en subissant autant d'existences corporelles qu'il est nécessaire pour parvenir au degré de perfection indispensable pour obtenir la grâce d'entrer dans le royaume de Dieu.*

Les disciples de Jésus, ayant remarqué un homme qui était aveugle de naissance, lui firent cette demande : *Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle (1)?* Quoique Jésus leur ait répondu, *que ce n'est point qu'il ait*

(1) Jean, ix, 2.

*péché, ni ceux qui l'ont mis au monde; mais que c'était afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclatent en lui*, cette question des disciples de Jésus montre également que la pluralité des existences corporelles de l'Esprit leur était connue, autrement la pensée de la punition de l'Esprit, pour ses propres fautes, au moment de sa création, quand il n'a pas encore vécu ni agi, n'aurait pas pu leur venir, et n'aurait pas eu de sens. Cette question prouve que les disciples de Jésus avaient connaissance de la pluralité des existences, et qu'ils supposaient que cet Esprit avait déjà vécu corporellement, et que, dans cette nouvelle existence corporelle, il était né aveugle par punition pour les fautes qu'il avait commises dans une existence précédente.

Et puis, comment, sans la pluralité des existences corporelles, expliquerez-vous les paroles suivantes de notre Sauveur : *Que cette race ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies (1), et la volonté de mon Père, qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle (2)?*

Les paroles de la première citation ne seraient pas vraies, car tous les contemporains de Jésus-Christ sont déjà morts, et son second avènement, qu'il a prédit, n'est pas encore accompli; donc il est clair que, sous les mots de *cette race*, il enten-

(1) Math., xxiv, 34.

(2) Jean, vi, 40.

dait, non pas la race ou la génération des hommes qui ont vécu dans son temps, mais la race ou la génération des Esprits qui se sont incarnés dans son temps sur la terre, et qui continuent à s'y incarner jusqu'à présent, comme nous l'avons expliqué dans notre article du Jugement dernier (pages 106 et 107). Les paroles de la seconde citation non plus ne seraient pas vraies, car il s'ensuivrait que ceux-là seuls auraient eu la vie éternelle, qui auraient eu l'occasion de voir le Fils de Dieu, et qui auraient cru en lui. Mais quelle raison y a-t-il de priver de la vie éternelle ceux qui sont nés avant ou après son avènement sur la terre, et ceux qui, quoique vivants en ce même temps, n'ont pas eu l'occasion de le voir? Y a-t-il de leur faute? Il résulte de là que tous les justes de l'Ancien Testament, que notre Église reconnaît pour bienheureux, doivent être privés de la vie éternelle. Nous avons traité ce sujet d'une manière détaillée dans notre article des Peines éternelles (pages 129-131).

Enfin, les Pères de l'Église, qui s'en tiennent si obstinément à une seule et unique existence corporelle de l'Esprit dans leurs interprétations des dogmes de l'Église chrétienne, admettent eux-mêmes la pluralité des existences corporelles de l'Esprit, quand ils pensent que les deux témoins dont il est question dans l'Apocalypse (1) ne

(1) Apocalypse, xi, 3-12.

sont autres qu'Énoch (d'après Sirach, 44, 15) et Élie le Thesbite (Malachie, 4, 5, 6, et Sirach, 48, 9, 10). Et comme ces deux témoins seront des hommes, puisqu'il est dit qu'ils seront tués, cela montre que dans leurs corps seront incarnés l'Esprit d'Énoch et celui d'Élie.

Tous ces endroits des saintes Écritures et les explications logiques découlant de la pluralité des existences corporelles de l'Esprit, et résolvant sans effort tous les cas qui sont restés inexplicables jusqu'à présent, donnent plein droit de conclure que la pluralité des existences corporelles de l'Esprit est une vérité et une vérité absolue.

---



## CONCLUSION.

---

Le Spiritisme, en donnant à tous les dogmes de l'Église du Christ une explication logique, rétablit leur véritable sens, et, en confirmant leur réalité, il ramène à la foi ceux qui s'en étaient éloignés. En nous représentant Dieu comme un père bon et miséricordieux qui a un soin paternel de ses enfants, il nous inspire l'obéissance et la soumission à sa volonté, et par cela soulage nos souffrances dans les malheurs dont nous sommes affligés. En nous révélant la vie d'outre-tombe, les Esprits qui ont vécu sur la terre, par la description qu'ils nous font eux-mêmes de l'état où ils se trouvent par suite de leurs bonnes ou mauvaises actions, nous convainquent qu'aucune de leurs bonnes œuvres ne reste sans récompense, de même que toute mauvaise reçoit sa punition. Cette révélation nous porte à nous observer, à tâcher de travailler à notre amélioration morale, et développe en nous le sentiment de l'amour et de la charité pour le prochain. Cette doctrine, dit-on,

est une instigation du diable. Les Pharisiens d'autrefois regardaient Jésus-Christ comme inspiré de Satan, et ils le crucifièrent, et les Pharisiens de notre temps regardent le Spiritisme, œuvre du Saint-Esprit, comme une instigation du diable. Est-il possible que dix-huit siècles n'aient pas suffi aux hommes pour devenir plus raisonnables, et qu'ils restent aussi aveugles qu'ils étaient au commencement de cette période, et que, ne pouvant crucifier le Saint-Esprit lui-même, ils brûlent publiquement sur un bûcher son enseignement?

Mais, comme il n'y a pas d'effet sans cause, nous tâcherons de rechercher d'où viennent les persécutions incessantes auxquelles le Spiritisme est en butte de la part du clergé ainsi que d'autres personnes, et d'où proviennent la foi robuste des uns dans le Spiritisme, et le doute pénible des autres (1).

Le Spiritisme parut dans un temps où l'existence des Esprits était considérée par la majorité comme superstition grossière, superstition soutenue par le clergé par devoir plutôt que par conviction. Quant aux autres, parmi lesquels on peut compter le clergé, ils croyaient à l'existence des Esprits, mais ils s'en étaient formé l'idée la plus fausse.

Le clergé représentait les Esprits comme des êtres fictifs qui n'avaient aucune forme, et les

(1) Cette dernière question a été proposée dans le numéro 5 du journal spirite : *la Voix d'outre-tombe*, 1864.

divisait en trois ordres : les anges, les démons et les âmes humaines. Les premiers sont dans les cieux, debout devant l'autel de Dieu, chantant incessamment sa gloire, et ne prenant aucun intérêt aux malheureux hommes. Les âmes humaines, après avoir souffert quelque temps sur la terre dans leurs corps charnels, et une fois délivrées après la mort, s'envolaient on ne sait où pour aller, à demi inconscientes de leur état indéfini, attendre le jugement dernier dans une région inconnue, et recevoir là la récompense ou la punition des œuvres accomplies pendant leur vie terrestre. Les démons seuls, qui jouissent du privilège de la liberté et de l'ubiquité, vivent d'une vie complète ; ils pénètrent dans toutes les contrées, sans en excepter le paradis lui-même, où ils ont séduit nos pères ; ils remplissent l'air, troublent les malheureux hommes, partagent avec Jésus-Christ et avec les anges de Dieu le pouvoir de juger les âmes humaines après la mort, et enfin ont l'audace de tenter le Fils de Dieu lui-même. Voilà l'idée des Esprits, donnée par le clergé.

Quant au petit nombre de ceux que l'on nomme croyants, ils n'ont aucune idée arrêtée des Esprits, ils ne raisonnent pas, mais ils croient en aveugles qu'il y a un Dieu, que Jésus-Christ a souffert pour sauver le genre humain, que le diable est un ennemi de Dieu et des hommes ; ils craignent le feu de l'enfer, et demandent pour eux le royaume des cieux ; mais jamais ils ne se sont

demandé ce que c'est que l'Esprit, l'ange, le diable, en quoi consiste la rédemption du genre humain, ce que c'est que le paradis et l'enfer, et ils ne se soucient nullement des interprétations données par les Pères de l'Eglise à ces dogmes, et ne les connaissent même pas, ce qui est un bonheur pour eux ; car, s'ils venaient à les étudier et à les connaître, leur foi ferme et aveugle serait alors indubitablement ébranlée, et le doute entretrait dans leurs cœurs.

Tel était l'état des esprits, lorsque le Spiritisme apparut. Il est tout naturel qu'il ait rencontré les adversaires les plus acharnés parmi ces deux dernières catégories d'hommes : le clergé et les croyants aveugles.

Le clergé, convaincu de la réalité des manifestations des Esprits, les rapporta aussitôt à l'intervention de Satan, puisque, selon lui, il est le seul des Esprits qui jouisse de la vie complète et de la pleine liberté de ses actions. Les communications des Esprits légers qu'ils entendent, et qui contredisent la morale et le bon sens, affermissent encore plus les membres du clergé dans cette opinion.

Les croyants aveugles, ou les fanatiques, qui ne sont pas habitués à raisonner, et qui acceptent avec une foi aveugle tout ce que le clergé dit, ont cru, dans la simplicité de leurs cœurs, que le Spiritisme est réellement l'œuvre de Satan, et ils se sont révoltés contre lui avec plus de fureur encore que le clergé lui-même.

Les matérialistes, qui ne reconnaissaient que la matière, et qui n'admettaient rien hors de la matière, ne pouvaient, comme cela se comprend très-facilement, admettre le Spiritisme, qui est fondé sur l'existence des Esprits ; et, traitant tout cela de fables, se moquaient de la religion et du Spiritisme, ainsi que du clergé et des spirites.

Ces trois catégories d'hommes sont tellement persuadées de leurs croyances, qu'en entendant parler du Spiritisme et de ses manifestations, ces personnes n'avaient pas même cru nécessaire de le connaître et de l'examiner, car elles le regardèrent comme un objet puéril et trivial qui non-seulement ne méritait pas d'être examiné sérieusement, mais qui n'était pas même digne de la moindre attention. Par suite de cela, elles n'ont pas pris la peine d'en étudier les premiers principes ; elles s'en sont formé une idée aussi fautive que celle qu'elles ont des Esprits, lui attribuant des choses auxquelles il n'a jamais pensé.

Le clergé, regardant le diable jusqu'au jour du jugement dernier comme aussi puissant que Dieu, attribua toutes les manifestations spirites à l'intervention de Satan, et se persuada que le Spiritisme était une magie, une sorcellerie, qui pour l'évocation des Esprits exigeait des signes cabalistiques, des pratiques mystérieuses (1). Pour cette raison le clergé a frappé d'anathème cet ensei-

(1) L'archiprêtre Gr. Débolsky, dans un article sur le Spiritisme, inséré dans le journal russe *Kadouga* (l'Arc-en-ciel), 1864,

gnement divin, et, à Barcelone, il l'a honoré d'un auto-da-fé.

Mais, pour prononcer son opinion à propos d'un sujet quelconque, il est indispensable de l'étudier préalablement ; du moins nous pensons que tout homme sérieux et positif doit en agir ainsi, pour n'avoir pas à rougir dans la suite d'une opinion erronée, énoncée avec précipitation et légèreté.

Quel désappointement se préparent ces critiques inconsidérés qui, après avoir étudié le Spiritisme, se verront plus tard forcés de convenir qu'ils se sont trompés, d'avouer que l'opinion qu'ils ont publiée avec tant de précipitation était fausse et erronée, de reconnaître que le Spiritisme non-seulement n'emploie aucun signe cabalistique, aucune pratique mystérieuse, mais qu'il prévient ses adeptes contre de semblables conseils que donne parfois des Esprits légers, et qu'il prescrit pour les évocations d'être concentré, d'adresser des prières ferventes à Dieu, et d'avoir le désir sincère du bien ! Qu'y a-t-il de satanique, de féérique et de cabalistique dans ces prescriptions ? Le Spiritisme ne fait de mystère pour personne ; tous ses phénomènes se produisent au grand jour ; il est accessible à quiconque désire sincèrement l'étudier.

Nous n'accusons pas le clergé de persécuter le

page 35, livraison 4, dit : « En Spiritisme, il faut employer le sortilège, posséder le savoir cabalistique, évoquer les Esprits en communion avec nous. Par conséquent, la pratique des Spirités, fondée sur cet art mystico-magique, ne peut être approuvée. »

Spiritisme ; car c'est sur lui, en sa qualité de serviteur de l'autel, plus que sur tout autre que repose le devoir de préserver la foi chrétienne de toute doctrine erronée. Il traite le Spiritisme comme un enseignement faux ; aussi a-t-il tout le droit d'en écarter les vrais croyants. Mais ce que nous ne pouvons lui pardonner, c'est son jugement irréfléchi par rapport au Spiritisme. Pourquoi le prend-il pour un enseignement faux ? L'a-t-il étudié ? Non, il s'en est fait une idée propre et spéculative à laquelle il fait la guerre, en assurant que cette doctrine est une intervention de Satan. Mais personne ne songe à contredire cela, Messieurs les Docteurs, et même nous accordons que cette idée ne pouvait vous être inspirée que par Satan. Tranquillisez-vous et examinez mieux notre doctrine, et vous verrez alors que le Spiritisme, comme vous l'entendez, ne ressemble en rien au vrai Spiritisme.

Le clergé voit des miracles dans les manifestations spirites, et, ne prenant pas la peine d'en chercher la cause, les rapporte à l'intervention du diable. Les Pharisiens ne se comportaient pas autrement, en présence des miracles accomplis par Jésus-Christ ; ils disaient aussi que c'était avec l'aide de Satan que Jésus-Christ les faisait ! Il ne serait pas mal pour les docteurs de profiter de cette leçon que l'histoire leur donne ; et, avant de prononcer une condamnation décisive sur un sujet aussi grave, ne devraient-ils pas l'étudier avec la

plus scrupuleuse attention, pour ne pas prononcer, par une condamnation précoce et irréfléchie, un blasphème contre le Saint-Esprit, qui, d'après saint Matthieu, *ne leur sera remis ni en ce siècle ni dans le siècle à venir* (1).

Nous avons dit plus haut que le clergé voit des miracles dans les manifestations spirites ; c'est une preuve évidente qu'il n'a pas étudié ni ne connaît la doctrine spirite. Aucun vrai spirite ne voit des miracles dans les manifestations spirites ; il les trouve naturelles et fondées sur des lois de la nature ; car le Spiritisme ne constitue pas une science purement spéculative ou mystique, c'est une science positive, fondée sur les observations et sur les faits.

Le Spiritisme a découvert une loi nouvelle, une force nouvelle de la nature : la loi de l'action de l'Esprit sur la matière, du monde spirituel sur le monde corporel et vice versâ. C'est une loi générale, qui existait dès le commencement des temps, mais qui, avant le Spiritisme, n'était pas connue, quoique chacun en ait ressenti l'application sur lui-même, sans en soupçonner l'existence. N'en a-t-il pas été de même de la loi de la pesanteur, de l'électricité, du magnétisme, etc., qui, lors de leur découverte, ont aussi rencontré bien des contradicteurs, et qui ont été niées longtemps par les corps savants, comme on nie aujourd'hui le Spiritisme ?

(1) Matth., XII, 31, 32.



C'est toujours avec un sentiment douloureux que nous lisons les articles dirigés contre le Spiritisme. En effet, n'est-ce pas un spectacle affligeant de voir des hommes sérieux et positifs annoncer à la légère leur opinion sur un objet qui leur est tout à fait inconnu ?

Vous, pasteurs de l'Église, quelle impression ne ressentiriez-vous pas et quelle opinion n'auriez-vous pas d'un homme qui, sans connaître la religion chrétienne, se mettrait à écrire ou à parler contre elle, lui attribuerait les dogmes mahométans et les pratiques des eunuques, les culbutes des derviches et autres choses pareilles ? C'est cette même impression pénible que vos articles vides de sens et de vérité, ainsi que les prédications et les circulaires du clergé romain contre le Spiritisme, produisent sur un vrai spirite. Étudiez le Spiritisme, étudiez-le dans toute sa profondeur, étudiez-le avec toute votre attention, car c'est un de vos devoirs les plus directs et les plus indispensables. Si le Spiritisme est une vérité, il constitue alors un des dogmes de la foi chrétienne, le dogme d'approprier par l'intermédiaire du Saint-Esprit à chaque homme la rédemption du genre humain par notre Sauveur Jésus-Christ (1) ; et vous, d'après votre titre de pasteurs de l'Église, vous ne pouvez pas vous y refuser, ni le dédaigner. Or, si le Spiritisme est une doctrine fausse,

(1) Voyez l'Introduction, page v, et la *Théologie dogmatique* d'Antoine, § 182.

contraire, comme vous l'assurez, à l'enseignement du Christ, vous devez aussi, d'après votre titre de pasteurs de l'Église et celui de nos guides spirituels, l'étudier sérieusement pour être en état de nous en détourner, non par les anathèmes, qui dans notre siècle ont perdu toute leur force, mais par la conviction, en nous en montrant les doctrines contraires à la morale du Christ, pour que nous puissions apprécier par notre propre raison la vérité de vos arguments. Les anathèmes ont une action contraire à leur but, et frappent ceux qui les prononcent, car Jésus-Christ nous a prescrit de prier Dieu de la manière suivante : Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, c'est-à-dire, pardonnez-nous nos fautes dans la même mesure que nous les pardonnons aux autres; les anathèmes sont donc contraires à l'enseignement du Christ, et retombent sur ceux qui les lancent.

Supposons qu'un homme religieux et fanatique soit par hasard témoin de plusieurs manifestations spirites qui l'intéressent et qui le fassent étudier sérieusement le Spiritisme. N'y trouvant rien de contraire à la raison ni à la logique, mais n'ayant pas l'habitude de compter sur son propre jugement au sujet de sa croyance, il s'adressera à son Directeur spirituel, pour calmer sa conscience alarmée et pour en recevoir des conseils. De bonne foi, quel conseil peut lui donner ce Directeur spirituel qui n'a lui-même aucune connaissance

de la science spirite ? Il est plus que probable qu'une telle chose ne l'arrêtera pas et qu'il répondra : « Dans le Spiritisme, il faut employer le sortilège, posséder le savoir cabalistique, évoquer les Esprits en communion avec nous. Par conséquent, la pratique des spirites fondée sur cet art mysticomagique ne peut être approuvée (1). » — Vous pouvez vous représenter l'étonnement de celui qui est venu pour avoir des conseils, quand il entend une telle mutilation du Spiritisme de la part d'un homme en qui il mettait toute sa confiance et de qui il espérait avoir un rayon de lumière pour l'éclairer. Mais le Directeur, remarquant le trouble de son fils spirituel, et le rapportant à l'effet avantageux produit sur lui par ses arguments, continuera : « On peut juger des fruits du Spiritisme en voyant les résultats obtenus par la divination au moyen des tables. A quoi sont parvenus les adeptes de ces doctrines ? Absolument à rien. La divination par les tables est le fait de la curiosité oisive : le Spiritisme sert à la même chose, et il n'en peut rien sortir de bien (2). » Après cette conclusion le fils spirituel comprend enfin que le Spiritisme est de l'hébreu pour son précepteur spirituel, et, voyant l'inutilité de continuer ses instances, il le quitte pour ne plus le revoir, disant dans son cœur : Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

(1) Voir, dans le journal *Radouga* (l'Arc-en-ciel), 1864, livr. 4, l'article sur le Spiritisme, par l'archiprêtre Gr. Debolsky, page 35.

(2) *Ibidem*, page 38.

Voilà à quel triste résultat nous arrivons en parlant d'un sujet qui nous est inconnu. Ne serait-il pas plus utile pour nous tous, et ne serait-il pas plus conforme au caractère des hommes sérieux et positifs, d'étudier auparavant avec attention le Spiritisme, et de n'en parler qu'après l'avoir étudié sous toutes ses faces? Que le Spiritisme mérite toute l'attention des hommes sérieux, cela est prouvé par des manifestations dont la réalité est aujourd'hui admise par la majorité, mais qui ne peuvent être expliquées par les lois connues; par conséquent, ces manifestations nous montrent l'existence d'une nouvelle loi, d'une nouvelle force dont la découverte constitue un sujet digne de toute l'attention des savants. Alors les adversaires du Spiritisme feront du moins leurs objections contre le vrai Spiritisme, et non contre un Spiritisme imaginaire, mêlé à toutes sortes de fantasmagories, de mystères, de cabales, de sortilèges, etc., toutes choses qui n'existent nullement dans le vrai Spiritisme. Les spirites auront alors la possibilité de réfuter toutes ces objections, tandis qu'à présent, en présence de tous les articles, sermons, circulaires dirigés contre le Spiritisme, ils ne peuvent dire que ceci: Tout ce que vous dites, tout ce que vous écrivez, tout ce que vous imprimez, n'est pas dans le Spiritisme.

Le Spiritisme n'agit pas en général sur tous les hommes de la même manière. Nous voyons qu'après la lecture du *Livre des Esprits* et du *Livre des*

*médiums*, les uns deviennent des spirites fervents, sans avoir vu aucune des manifestations spirites, tandis que d'autres, qui ont été témoins de plusieurs manifestations extraordinaires, restent néanmoins incroyables. Tâchons de nous expliquer d'où vient la foi robuste des uns, et le doute pénible des autres.

Dans la nature, il n'y a point de brusques changements, tout marche d'un pas régulier. Ceux qui dans leurs existences précédentes ont déjà travaillé à leur amélioration, et ont atteint le degré de perfection morale qui leur permet de profiter du Spiritisme, sont assez mûrs pour l'accepter, leur temps est venu; le Spiritisme pour eux est le degré immédiat dans la voie de leur progression; c'est pourquoi ils l'acceptent et croient en lui de toute la force de leur âme. Ceux-là, au contraire, qui, tout en ayant cultivé leur intelligence, n'ont pas travaillé à leur amélioration morale, ne sont pas encore prêts à adopter cet enseignement divin; le temps n'est pas encore venu pour eux de profiter du Spiritisme, à cause de leur infériorité morale: car, quoiqu'ils l'aient compris par leur raison, leur Esprit, n'ayant pas encore assez lutté contre ses imperfections morales, ne se trouve pas dans la condition voulue pour se l'approprier. Pour ceux-là, le Spiritisme est un degré non immédiat, mais éloigné, qui viendra plus tard, et auquel ils ne sont pas encore parvenus. Tout doit venir en son temps. Vous n'enseignez pas l'algèbre, la géométrie, ou

toute autre partie supérieure des mathématiques à un enfant qui ne sait pas encore l'arithmétique. C'est ainsi que Dieu, notre Père, conduit ses enfants : il ne leur révèle que ce qu'ils peuvent comprendre, et que ce qui peut leur être utile ; c'est pourquoi, dans sa suprême sagesse, il a institué pour toute chose une loi de progression graduelle.

L'incrédulité même de ces personnes prouve la sagesse et la bonté infinies de Dieu. Dans sa prescience il connaît les forces de l'homme, et, dans sa justice et sa clémence, il ne lui impose pas des devoirs au-dessus de ses forces. Celui qui fait le mal sciemment est mille fois plus coupable que celui qui le fait sans conscience. Serait-il conforme à la justice et à la miséricorde de Dieu de faire connaître le Spiritisme à un homme qui, par sa faiblesse morale, ne serait pas encore en état d'en profiter ? Serait-il juste de charger l'enfant d'un fardeau que l'homme fort seul pourrait porter ?

Telle est, selon nous, la cause de la différence des effets produits par le Spiritisme sur les hommes. Mais viendra le temps (et ce temps, si l'on en juge par la rapidité avec laquelle il se répand, n'est pas loin de nous) où la majorité des hommes reconnaîtra la vérité du Spiritisme. Alors sur la terre s'établira la fraternité, la terre entrera dans sa nouvelle phase, et la justice y régnera.

Une nouvelle génération d'Esprits plus parfaite prendra la place de la génération actuelle, et ceux

qui n'ont pas pris soin de leur amélioration seront chassés de dessus la terre pour se réincarner dans des mondes inférieurs, où leur vie sera plus malheureuse et plus pénible.

Tâchons donc d'inspirer à nos frères la foi dans le Spiritisme, pour qu'ils puissent profiter de la bonté de Dieu qui nous a montré, par la révélation de cet enseignement divin, les souffrances qu'ils se préparent eux-mêmes par leur négligence, et qui les attendent dans les mondes inférieurs.



## ESSAI D'INTERPRÉTATION

DU

RÉCIT DE MOÏSE SUR LA CRÉATION DU MONDE ET DE L'HOMME.

---

Nous n'avons pas l'intention de traiter cette question à fond; de chercher, à la manière des théologiens, la raison qui a déterminé Dieu à créer le monde, ou de chercher à savoir s'il l'a créé dans l'éternité ou dans le temps; nous nous bornerons à présenter, à l'aide de la lumière que le Spiritisme nous donne, un essai d'interprétation sur ce récit.

Moïse, en sa qualité d'Esprit supérieur, de missionnaire et d'envoyé de Dieu, en s'incarnant sur la terre pour accomplir la mission imposée par Dieu, apporta avec lui, du monde supérieur auquel il appartenait, l'intuition de l'origine du monde et de l'homme, intuition qu'il conserva comme une réminiscence du savoir qu'il avait à l'état d'Esprit. Aussi, lorsqu'il écrivit l'histoire de



l'homme terrestre, il voulut donner aux hommes l'idée de l'origine des mondes et de celle de l'homme.

Considérant de ce point de vue le Pentateuque de Moïse, nous devons diviser sa narration en deux parties : la narration allégorique, écrite par intuition, et la narration historique. A la première partie appartient le récit de la création du monde et de l'homme, la vie des premiers hommes au paradis, leur chute et leur bannissement ; à la seconde partie se rapportent l'histoire des premiers hommes après leur bannissement du paradis, celle de leur postérité, ou, pour mieux dire, celle du peuple d'Israël, et le code des lois divines et civiles données par Moïse.

Tâchons maintenant de saisir et de comprendre le véritable sens du récit allégorique de Moïse sur la création du monde et celle de l'homme. Pour ce qui concerne la vie des premiers hommes dans le paradis, leur chute et leur bannissement, nous avons déjà exprimé notre manière de voir dans l'article du Pêché originel.

On peut conclure, du récit de Moïse, qu'avant la création des mondes, il n'existait dans l'univers que la cause première, unique, individuelle, éternelle, infinie, toute parfaite, intelligente, libre, et que nous appelons : Dieu.

Revenons maintenant au récit lui-même.

Moïse dit :

« Au commencement, Dieu créa le ciel et la

terre. La terre était informe et toute nue ; les ténèbres couvraient la face de l'abîme ; et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. Or Dieu dit : Que la lumière soit faite, et la lumière fut faite. Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière d'avec les ténèbres. Il donna à la lumière le nom de Jour, et aux ténèbres le nom de Nuit ; et du soir et du matin se fit le premier jour (1). »

*Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.*

Que faut-il comprendre sous les noms de *ciel* et de *terre* ? Sous le nom de *ciel*, faut-il comprendre l'espace infini dans lequel se meuvent les astres, ou bien le monde des Esprits, ou bien, non pas l'Esprit même, mais simplement le *principe spirituel* ? Sous le nom de *terre*, faut-il entendre la matière en général, ou notre planète, ou bien le *principe matériel* ?

Il est hors de doute que Moïse, sous le nom de *terre*, n'entendait pas plus la matière en général que notre terre en particulier : car il dit que la terre était informe et toute nue, c'est-à-dire qu'elle ne possédait encore ni minéraux ni végétaux, et qu'elle ne présentait qu'une masse matérielle identique et sans forme. Or un corps matériel, quel qu'il soit, doit nécessairement avoir une forme quelconque ; par conséquent le nom de *terre* ne peut s'appliquer ici ni à notre terre, ni à la

(1) Genèse, I, 1-5.

matière. Nous ne pouvons donc comprendre, sous le nom de *terre*, que le *principe matériel*, fluide universel, qui n'a en effet aucune forme déterminée. Cette première solution nous indique que le mot *ciel* doit signifier ici le *principe spirituel*, et non le monde des Esprits ou l'espace infini (1).

*Les ténèbres couvraient la face de l'abîme; et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux.*

Ici, sous le nom d'*abîme*, on doit entendre l'étendue infinie de l'univers, et sous le nom d'*eau* la matière, c'est-à-dire le fluide universel. Moïse ne pouvait pas entendre sous le nom d'*eau* l'eau proprement dite, car au premier jour l'eau n'existait pas encore; elle ne parut qu'au troisième jour. Et d'ailleurs c'est sous ce nom que, non-

(1) Les Pères de l'Église disent que, sous le nom de *ciel*, il faut entendre ici le monde des Esprits, ou la création des anges. Ils basent leur assertion sur les paroles de Dieu à Job : *Lorsque les astres ont été créés, tous mes anges m'ont loué de leurs voix éclatantes* (telle est la traduction littérale de la Bible slavonne), et disent que ce passage prouve qu'au quatrième jour, lorsque les étoiles furent créées, les anges sont reconnus comme existant déjà et louant Dieu, ce qui veut dire qu'on les croit créés antérieurement.

Mais ici se présente la question de savoir si la traduction slavonne du texte hébreu est correcte. Ce doute vient de la comparaison de la version slavonne et française du même verset; dans la Bible française imprimée en 1817, à Pétersbourg, on le trouve traduit de la manière suivante : *Où étiez-vous, lorsque les astres du matin me louaient tous ensemble, et que tous les enfants de Dieu étaient transportés de joie?* Cela ne veut pas dire que les enfants de Dieu ou les anges aient été transportés de joie au moment même où les astres du matin louaient Dieu; l'un est tout à fait indépendant de l'autre; l'un pouvait arriver avant, l'autre après.

seulement dans les temps les plus reculés, mais encore à l'époque même de Jésus-Christ, on désignait souvent la matière. Plusieurs passages des Écritures saintes en font foi ; saint Jean l'Évangéliste dit : *C'est ce même Jésus-Christ qui est venu avec l'eau et avec le sang, c'est-à-dire avec la chair et le sang ; et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre : l'Esprit, l'eau et le sang, c'est-à-dire l'Esprit, la chair et le sang* (1) ; Jésus-Christ lui-même dit : *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, c'est-à-dire de la chair et de l'Esprit* (2). Par conséquent ces paroles du récit de Moïse doivent être comprises de cette manière : Que toute l'étendue infinie de l'univers se trouvait ensevelie dans les ténèbres, et que l'Esprit de Dieu planait au-dessus de la matière créée par lui, c'est-à-dire au-dessus du fluide universel.

*Or Dieu dit : Que la lumière soit faite, et la lumière fut faite.*

D'après la volonté de Dieu, le principe matériel ou fluide universel, s'étant fondu avec le principe spirituel (remarquons-le bien, et non avec l'Esprit lui-même, qui n'existait pas encore), a produit la matière lumineuse, et Dieu vit que la lumière était bonne.

*Et il sépara la lumière d'avec les ténèbres.*

Ces paroles démontrent avec évidence que Dieu créa au commencement la matière lumineuse et

(1) Ep. I Jean, v, 6, 8.

(2) Jean, III, 5.

non la lumière même, car, s'il eût créé la lumière, tout l'univers aurait été éclairé par elle, et les ténèbres n'auraient pas pu exister; il n'y aurait donc rien eu à séparer.

*Il donna à la lumière le nom de Jour, et aux ténèbres le nom de Nuit; et du soir et du matin se fit le premier jour.*

Les mots *jour, nuit, matin* et *soir*, furent employés par Moïse afin d'être compris par les hommes, car, avant la création du monde, le temps n'existait pas, il n'y avait que l'éternité seule. Le temps a été créé pour les hommes; l'infini s'est manifesté dans le fini. Dieu étant infini, le temps pour lui c'est l'éternité; l'homme étant fini, le temps pour lui se divise en passé, présent et futur; pour Dieu, au contraire, il n'y a ni passé, ni futur, pour lui tout est présent, tout est éternité. Voilà pourquoi Moïse, en décrivant la création du monde, la divise en périodes, voulant montrer par là que Dieu ne créa pas le tout instantanément, en un clin d'œil, mais graduellement. Pouvons-nous en effet prendre le mot *jour*, employé par Moïse, dans son sens propre? Non, sans doute; car, qu'est-ce que le jour et la nuit? l'espace de temps pendant lequel une planète quelconque tourne sur son axe, et sa position relativement à son soleil. Mais, puisque au commencement il n'y avait encore ni soleil ni planète, il ne pouvait donc y avoir ni jour ni nuit, ni soir ni matin, comme nous le comprenons au-

jourd'hui. Par conséquent, par les mots *le premier jour*, Moïse a voulu exprimer une période, ou un espace de temps déterminé, et montrer que la création se fit graduellement, et non tout d'un coup. Ainsi, sous ces mots *le premier jour*, il ne faut pas entendre le jour proprement dit, mais un espace de temps déterminé, ou une période.

Pour cette raison, les mots : *Et du soir et du matin se fit le premier jour*, doivent être compris ainsi : Que tout fut créé graduellement pendant la première période.

« Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le firmament : et il sépara les eaux qui étaient sous le firmament d'avec celles qui étaient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi. Et Dieu donna au firmament le nom de Ciel; et du soir et du matin se fit le second jour (1). »

Sous le nom de *firmament*, que Dieu nomma Ciel, Moïse entendait la création des masses de matière isolées qui devaient former avec le temps les planètes; car, qu'est-ce que le firmament? c'est un corps solide. Il est évident ici que Moïse donnait au mot *ciel* deux significations différentes. Le ciel ayant déjà été créé au premier jour, il n'y avait pas de raison de le créer de nouveau au second jour. Donc Moïse, pour se conformer

(1) Genèse, 1, 6, 8.

aux idées des hommes de son temps, qui prenaient le ciel pour une voûte recouvrant la terre et à laquelle les astres étaient attachés, leur désigna seulement l'espace où les masses de matière créées dans la seconde période étaient placées.

*Et Dieu fit le firmament, et il sépara les eaux qui étaient sous le firmament d'avec celles qui étaient au-dessus du firmament.*

Sous le nom d'eau, Moïse entendait ici la matière ou le principe matériel, le fluide universel; car l'eau proprement dite n'était pas encore créée. Ainsi ces paroles expriment l'idée que Dieu créa les masses matérielles, lesquelles, en se plongeant dans le fluide universel qui remplissait l'espace infini de l'univers, l'ont écarté ou séparé et s'y sont rangées.

*Et du soir et du matin se fit le second jour.*

Tout cela fut créé graduellement dans la seconde période.

« Dieu dit encore : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse. Et cela se fit ainsi. Dieu donna à l'élément aride le nom de Terre, et il appela Mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que tout cela était bon. Dieu dit encore : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit, chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi. La terre produisit donc

de l'herbe verte qui portait de la graine selon son espèce, et des arbres fruitiers qui renfermaient leur semence en eux-mêmes, chacun selon son espèce. Et Dieu vit que tout cela était bon. Et du soir et du matin se fit le troisième jour (1). »

Dans cette troisième période commence déjà l'organisation des masses de matière créées et la formation des planètes à l'aide de ces masses créées.

*Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse.*

Que du fluide universel entourant les masses de matière se forme l'eau, et que des masses de matière se forme la terre ou continent.

*Dieu donna à l'élément aride le nom de Terre, et il appela Mers toutes ces eaux rassemblées.*

Dieu appela l'élément aride ou continent, la Terre, et les eaux rassemblées, la Mer.

*Dieu dit encore : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit, chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre.*

Cela signifie que Dieu donna à la terre la propriété de produire toutes sortes de plantes, à condition que les herbes et les arbres renfermassent leur semence en eux-mêmes, afin de se reproduire sur la terre. Mais Dieu, en cette période,

(1) Genèse, I, 9-13.



ne créa pas les plantes mêmes, mais seulement leur germe, puisque Moïse dit plus loin qu'il créa toutes les plantes des champs avant qu'elles fussent sorties de la terre, et toutes les herbes de la campagne avant qu'elles eussent poussé. « Car le Seigneur Dieu n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre; et il n'y avait point d'homme pour la labourer (1). »

*Et du soir et du matin se fit le troisième jour.*

Tout cela fut créé graduellement dans la troisième période.

« Dieu dit aussi : Que des corps de lumière soient faits dans le firmament du ciel, afin qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent de signes pour marquer le temps et les saisons, les jours et les années; qu'ils luisent dans le firmament du ciel, et qu'ils éclairent la terre. Et cela se fit ainsi. Dieu fit donc deux grands corps lumineux, l'un plus grand, pour présider au jour, et l'autre moindre, pour présider à la nuit : il fit aussi les étoiles. Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre, pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres. Et Dieu vit que tout cela était bon. Et du soir et du matin se fit le quatrième jour (2). »

Moïse, au commencement du récit de la quatrième période, parle de la création des corps lu-

(1) Genèse, II, 5.

(2) Genèse, I, 14-19.

mineux primitifs et des soleils primitifs dans tout l'univers en général, disant qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent de signes pour marquer les temps, les saisons, les jours et les années; qu'ils luisent dans le firmament du ciel, et qu'ils éclairent la terre, c'est-à-dire tout le monde matériel, c'est-à-dire toutes les planètes en général qui ont été créées alors.

Puis, pour être mieux compris de ses contemporains, Moïse applique cette création des soleils à la terre, et parle de notre soleil et de la lune, voulant par là leur faire comprendre que toute planète, ainsi que la terre, a son soleil qui l'éclaire pendant le jour et son satellite qui l'éclaire pendant la nuit. Quoique Moïse n'explique pas encore que la lune, n'ayant pas sa propre lumière, ne reflète que celle du soleil, ainsi que les autres planètes qui de loin nous paraissent comme des points lumineux, il semble vouloir le leur expliquer, parce qu'il ajoute ces mots : *Il fit aussi les étoiles*, c'est-à-dire que toutes les planètes et leurs satellites réfléchissent aussi la lumière de leurs soleils, qu'ils brillent aussi dans l'espace, et qu'ils forment, par rapport les uns aux autres, des points lumineux ou des étoiles.

*Et du soir et du matin se fit le quatrième jour.*

Tout cela fut créé graduellement dans la quatrième période.

« Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des

oiseaux qui volent sur la terre sous le firmament du ciel. Dieu créa donc les grands poissons, et tous les animaux qui ont la vie et le mouvement, que les eaux produisent, chacun selon son espèce, et il créa aussi tous les oiseaux selon leur espèce. Il vit que cela était bon. Et il les bénit, en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer ; et que les oiseaux se multiplient sur la terre. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour (1). »

Dans la cinquième période, Dieu créa dans les eaux de toutes les planètes alors créées les poissons et les animaux de mer, et dans l'air les oiseaux.

*Et du soir et du matin se fit le cinquième jour.*

Tout cela fut créé graduellement dans la cinquième période.

« Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants chacun selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes sauvages de la terre selon leurs différentes espèces. Et cela se fit ainsi. Dieu fit donc les bêtes sauvages de la terre selon leurs espèces, les animaux domestiques et tous les reptiles chacun selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, à toute la

(1) Genèse, I, 20-23.

terre, et à tous les reptiles qui se meuvent sur la terre. Dieu créa donc l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu, et il les créa mâle et femelle. Dieu les bénit, et il leur dit : Croissez et multipliez-vous; remplissez la terre, et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture, et à tous les animaux de la terre, et à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre, et qui est vivant et animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi. Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites; et elles étaient très-bonnes. Et du soir et du matin se fit le sixième jour (1). »

Dans la sixième période Dieu créa tous les animaux, les reptiles et l'homme. Mais, en parlant de la création de l'homme. Moïse nous montre clairement que l'homme, à la création duquel Dieu est arrivé graduellement, en montant des créatures inférieures aux supérieures, forme dans la chaîne de la création le premier anneau d'un ordre nouveau et supérieur; que dans l'homme se réfléchit déjà l'image et la ressemblance du Créa-

(1) Genèse, I, 24-31.

teur ; et qu'en lui est exprimé l'infini dans le fini, l'éternité dans le temps, l'étendue illimitée dans l'espace. Cet être par excellence est un être supérieur ; c'est en lui que le principe spirituel atteint la perfection de l'Esprit ; c'est déjà un Esprit, une individualité, un être indépendant, ressemblant au Créateur, possédant la raison, le libre arbitre et le sentiment moral ; un être qui tend à la perfection, à se connaître soi-même et à connaître Dieu, cause première de tout ce qui existe.

*Et du soir et du matin se fit le sixième jour.*

Tout cela fut créé graduellement dans la sixième période.

Ainsi tout le récit allégorique de Moïse, par rapport à la création du monde et à celle de l'homme, peut être expliqué de la manière suivante :

Dans la première période, Dieu créa le principe spirituel et le fluide universel ou principe matériel. Les ténèbres couvraient tout l'espace infini de l'univers. L'Esprit de Dieu planait dans le fluide universel créé par lui, et créa la matière lumineuse, par l'effet de laquelle il sépara la lumière d'avec les ténèbres.

Dans la seconde période, Dieu créa les masses de matière qui devaient former avec le temps les planètes. Ces masses matérielles, se plongeant dans le fluide universel qui remplissait tout l'espace de l'univers, l'écartèrent et s'y rangèrent.

Dans la troisième période, Dieu créa l'eau et il la rassembla en un seul lieu ; de cette manière les

eaux formèrent les mers, et les masses matérielles, les continents ou la terre ferme. Il créa la semence des herbes et des plantes, et donna à la terre la propriété de produire, dans des circonstances favorables, toutes sortes de plantes, à condition que les herbes et les arbres renfermassent leur propre semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre.

Dans la quatrième période, Dieu créa les soleils de l'univers, dont la lumière se réfléchit sur toutes les planètes et sur tous leurs satellites déjà créés, qui formèrent des corps lumineux qu'il appela du nom d'*étoiles*. Au nombre de ces corps lumineux appartiennent notre soleil et notre lune. Les soleils ont été créés pour éclairer le monde matériel, et pour séparer le jour d'avec la nuit, et servir de signes pour marquer les temps, les saisons, les jours et les années.

Dans la cinquième période, Dieu créa dans les eaux de toutes les planètes existant alors les poissons et les animaux de mer, et dans l'air les oiseaux.

Dans la sixième période, Dieu créa les animaux et les reptiles, et couronna son œuvre par une création sublime, la création de l'homme; de l'être doué de la raison, du libre arbitre et du sentiment moral; de l'être capable de tendre à la perfection, de se connaître soi-même et de connaître Dieu, cause première de tout ce qui existe.

Nous avons toujours pensé que l'âme humaine avait été créée par Dieu tout d'un coup; mais, en

examinant et en approfondissant le sens du récit allégorique de Moïse, et prenant en considération ce principe que Dieu ne fait rien d'inutile et qui n'ait un but, nous arrivons à cette conclusion que le monde matériel renferme en lui-même le principe spirituel qui, en se perfectionnant graduellement avec la matière, devient à la fin, en s'individualisant, Esprit ou âme humaine.

Si l'on admet que Dieu créa les Esprits dans la première période, nous demanderons alors pourquoi cette création anticipée, puisque le corps que ces Esprits doivent animer ne paraîtra que cinq périodes plus tard, et que chaque période peut être de plusieurs milliers d'années? Mais si, au contraire, Dieu dans la première période ne créa que le principe spirituel, ce principe ne pouvait pas rester inactif pendant cinq périodes pour se transformer tout d'un coup dans la sixième en Esprit individuel ou en âme humaine, d'autant plus que tout dans la nature démontre la progression successive la plus stricte. Aussi devons-nous en conclure que le principe spirituel, créé en même temps que le principe matériel avant toutes choses, a été nécessaire pour les créations postérieures, de sorte que la matière lumineuse, créée immédiatement après ces deux principes, a dû être formée du principe spirituel et du principe matériel, et que les masses de matière (2<sup>me</sup> période) ont dû être formées du principe spirituel, du principe matériel et de la matière lumineuse, et ainsi

de suite. De cette manière, en suivant toujours les degrés de la création, chaque création postérieure devait nécessairement renfermer en elle-même les éléments de toutes les créations antérieures, et, en montant graduellement à la perfection supérieure, le principe matériel atteignait enfin la perfection de l'organisme du corps humain, et le principe spirituel la formation de l'Esprit ou de l'âme humaine.

En effet, pouvons-nous admettre que l'âme humaine ne soit que le principe spirituel primordial ? Non, c'est le principe spirituel déjà développé, perfectionné, individualisé, en un mot un Esprit. Nous voyons dans la nature le même principe spirituel, mais à un état beaucoup moins parfait. Refuserez-vous à l'huître le principe spirituel ? Elle a déjà les prémices du libre arbitre et de l'instinct; et, en remontant de l'huître jusqu'aux espèces supérieures des animaux, vous trouverez le développement graduel de l'instinct et du libre arbitre, et dans certaines espèces d'animaux le jugement et une sorte de raison.

Le principe spirituel, tant qu'il n'a pas encore atteint le degré de l'Esprit ou âme humaine, accomplit son progrès, en commençant de l'atome du grain de sable, et passant successivement par tous les minéraux, par tous les végétaux et enfin par toutes les espèces d'animaux, en commençant par les plus inférieurs pour monter vers les supérieurs. Mais, quand une fois il a déjà atteint



le degré de l'Esprit ou âme humaine, il ne continue alors sa perfection que dans le corps de l'homme, et non dans celui des animaux d'une autre espèce, jusqu'à ce qu'enfin il atteigne l'état des purs Esprits. Vous n'admettez pas le perfectionnement dans les animaux, et comme exemple vous citez l'hirondelle, qui continue à faire son nid de la même manière qu'elle le faisait avant le déluge, sans aucun changement. Mais votre conclusion est une erreur. Il est vrai que l'hirondelle d'aujourd'hui est dans le même degré de développement où était l'Esprit qui l'animait avant le déluge; mais je vous le demande, cet Esprit est-il le même? Non, l'Esprit qui animait le corps de l'hirondelle avant le déluge, à cause de la perfection qu'il aura acquise depuis, anime peut-être à présent le corps d'un éléphant, chez lequel se montre déjà une sorte de jugement et de raisonnement. L'Esprit, dans les degrés inférieurs de sa perfection, ne se perfectionne pas exclusivement dans une seule espèce quelconque, mais, en raison de son progrès, il passe graduellement dans des espèces supérieures. Par conséquent le principe spirituel doit être soumis à la même loi de perfectionnement graduel à laquelle le principe matériel est soumis.

« Dieu termina au septième jour tout l'ouvrage qu'il avait fait; et il se reposa le septième jour, après avoir achevé tous ses ouvrages. Il bénit le septième jour, et le sanctifia, parce qu'il avait cessé

en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avait créés. Telle était l'origine du ciel et de la terre (1). »

Cela ne veut pas dire que Dieu se reposa en effet ; Dieu n'a pas besoin de repos ; les paroles de notre Sauveur le prouvent : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi incessamment* (2). Mais cela signifie que Dieu, en ces six périodes de temps, mit en action toutes ses lois éternelles par rapport aux mondes et aux hommes primitifs, et que la création ultérieure des mondes, des soleils et des hommes suit les mêmes lois.

Les paroles suivantes de Moïse à la fin de son récit allégorique : *Telle était l'origine du ciel et de la terre*, nous induisent à conclure qu'il nous donnait le tableau de l'origine des choses, de la création des mondes *primitifs*, et non pas celui de la création seule de notre terre ; c'est pourquoi ces paroles devraient être comprises de la manière suivante : *Telle était l'origine des mondes spirituel et matériel*.

On peut nous objecter que, si les lois éternelles et immuables d'après lesquelles l'Esprit et la matière se perfectionnent sont établies une fois pour toutes, Dieu alors devient inutile. A cela nous répondons : que l'enfant qui apprend et s'instruit, forme et développe son esprit, — c'est une loi éternelle et immuable ; mais, pour qu'il s'occupe, il faut qu'une volonté étrangère le soutienne et le

(1) Genèse, II, 2-4.

(2) Jean, V, 17.

guide. Autre exemple : on connaît la loi d'après laquelle on obtient l'eau ; mais, pour que l'union de l'oxygène et de l'hydrogène ait lieu dans la proportion voulue, il faut le concours d'une volonté raisonnable étrangère. Enfin, avec de la terre on peut faire un vase ; mais, pour que le vase soit fait, il faut un ouvrier qui sache le faire, autrement la terre restera pour toute l'éternité de la terre simple, et ne se transformera jamais d'elle-même en vase.

Cela montre très-clairement la nécessité d'un soin constant et perpétuel du Créateur pour ses créatures, et que rien ne se fait sans la volonté de Dieu. Cependant, comme Moïse n'amena la description de la création que jusqu'aux mondes et aux hommes primitifs, comme nous savons que les planètes en se perfectionnant atteignent l'état des mondes supérieurs, et comme ce perfectionnement est infini, les mondes et les Esprits perfectionnés doivent être soumis à d'autres lois éternelles de Dieu, dont nous n'avons aucune idée. Alors toutes ces lois, pour être mises en action, ne demandent pas seulement un temps, mais l'éternité entière.

---

En terminant notre ouvrage, sans doute bien imparfait et qui peut-être n'est pas à la hauteur

de la gravité du sujet, nous ne croyons pas inutile d'ajouter la réflexion suivante : Il est possible que l'interprétation des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament que nous donnons à présent soit incorrecte, puisque, ne pouvant nous adresser tout droit aux textes originaux, nous sommes obligés de recourir à leur traduction. Or les traducteurs ne rendent pas toujours exactement le sens du texte. On peut le dire surtout par rapport à nos Livres saints, dont la traduction a été faite à une époque où le cercle des idées était encore très-restreint. Les traducteurs, ayant une idée préconçue du sujet, tâchèrent en traduisant le texte de le reproduire dans le sens de leur propre idée, et ainsi non-seulement ils ne rendirent pas le véritable sens du texte, mais il leur arriva quelquefois d'y ajouter des mots qui ne se trouvaient pas dans l'original, et d'en défigurer par là le sens. En voici un exemple : dans la traduction slavonne et russe, les paroles de Jésus-Christ sont rendues de la manière suivante : *Si l'homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit* (1) ; le traducteur français a cru nécessaire d'ajouter le mot *Saint*, et il les a traduites : *Si l'homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit*. Assurément il l'a fait avec l'intention de rapprocher le sens de ce texte de l'interprétation que le clergé est convenu de lui donner en le rapportant au saint Baptême. Il est nécessaire de remarquer en-

(1) Jean, III, 5.

core que la langue hébraïque présente cette particularité, que la plupart de ses mots ont plusieurs significations, ce qui rend leur traduction difficile.

Il serait donc à désirer que des gens spéciaux formassent une société pour traduire derechef l'Ancien et le Nouveau Testament d'après les documents originaux. C'est une nécessité urgente de notre époque. Avec le progrès actuel de l'intelligence humaine, l'examen éclairé des textes originaux pourrait nous rendre leur sens véritable, et répandre la lumière sur les passages qui sont encore obscurs. Cet examen dissiperait bien des doutes, ferait cesser les discussions sans fin, concilierait les contradictions, et peut-être même il donnerait lieu à la réunion de toutes les sectes chrétiennes dans une seule et véritable religion chrétienne.

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

PRÉFACE.....	1
INTRODUCTION.....	5
Le monde des Esprits. Les âmes humaines, les anges et les démons.....	13
Du péché originel.....	51
De la rédemption du genre humain par notre Sauveur Jésus-Christ.....	88
Du jugement préalable.....	104
Du jugement dernier.....	118
Des peines éternelles.....	182
De la réincarnation ou pluralité des existences corporelles..	198
Conclusion.....	218
Essai d'interprétation du récit de Moïse sur la création du monde et de l'homme.....	233

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



## ERRATA.

---

- Page 207, ligne 13, *au lieu de* : (page 39), *lisez* : (pages 68-71).
- 208, — 12, *au lieu de* : (pages 48 et 49), *lisez* : (pages 75-83).
  - 208, — 20, *au lieu de* : (pages 60 et 61), *lisez* : (pages 96-98).
  - 216, — 7, *au lieu de* : (pages 106 et 107), *lisez* : (pages 161-163).
  - 216, — 21, *au lieu de* : (pages 129-131), *lisez* : (pages 190-192).
  - 222, — 30, *au lieu de* : Kadouga, *lisez* : Radouga.
-



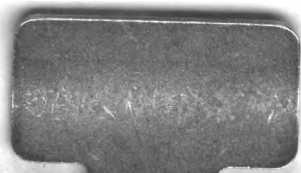


2 restaurer d'entre les uns au figures — ceux qui ont fouger l'âme  
morales, l'œuvre et le vie sont le ouvert de la jeunesse du tombeau  
de la vieillesse — L'heure arrive où on vient le rapeler à la vie  
l'esprit, à la lumière, c'est la résurrection.

- mort et audez ma voix, les trompette (ou l'homme) relance  
de vos tombes.

Car le esprit et nous inférieurs doivent être gracieux de la terre  
pu (d'éternel) devant la profondeur.

la religion nouvelle est l'Église triomphante



PARIS  
Ad. Lainé & J. Havard  
*Imprimeurs*  
rue des S.-Pères,  
13.